RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

2025
2026

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président 4

Interview du secrétaire général 6

La Fédération Wallonie-Bruxelles 8

1 **L'Assemblée,** composition & organisation 10

Les députés 12

Le Bureau 14

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus 16

La Conférence des présidents 16

La séance plénière 17

Les groupes politiques reconnus 18

2 **Le travail parlementaire** au cours de la session 20

En séance plénière 22

En commission 27

Les « grands rapports » et autres travaux 56

3 Le Parlement, acteur sur **la scène internationale** 60

La diplomatie parlementaire 62
Les relations bilatérales 62
Les relations multilatérales 64
Les audiences d'ambassadeurs étrangers 69

4 Un Parlement tourné vers **l'extérieur** 70

Le Parlement consacre 72
Le Parlement accueille 84
Le Parlement soutient 89
Le Parlement communique 92

5 **La gestion** du Parlement 96

Les marchés publics 98
Les bâtiments 99
Le budget et la bonne gouvernance 101
L'informatique 107
Les ressources humaines 110
Les comptes rendus des travaux 116
Les études et la documentation 117

6 **Informations** pratiques 120



Le mot du président

Chère lectrice, cher lecteur,

Un rapport d'activités est, par nature, un exercice assez contraint : il aligne des chiffres, recense des textes, répertorie des événements. Mais la vie parlementaire ne se résume pas si facilement.

Derrière cet ordonnancement, il y a des débats, des convictions, des désaccords et, toujours, beaucoup de travail. La session 2025-2026 en offre une nouvelle illustration : elle fut dense, parfois intense, et les journées – comme certaines nuits – n'auront pas été de tout repos.

Les matières dont nous avons la charge – l'enseignement, la culture, l'enfance, la jeunesse, le sport ou les médias – ne souffrent pas l'indifférence. Les textes examinés et les décisions prises touchent directement à la vie de nos concitoyens. Il est donc assez naturel qu'ils suscitent le débat, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hémicycle.

Un Parlement ne peut pas fonctionner en vase clos. Il se doit d'ouvrir ses portes. C'est une conviction à laquelle je suis particulièrement attaché : notre Assemblée doit être un lieu de débat, bien sûr, mais aussi de rencontres, d'échanges et, autant que possible, un trait d'union entre les citoyens et leurs institutions. C'est même, au fond, la raison d'être d'un Parlement.

Cette ouverture a pris, cette année encore, des formes très diverses. Avec les conférences Réf-Lex, des voix extérieures sont venues nourrir nos réflexions de fond. Les prix décernés par le Parlement nous ont permis de mettre en lumière des talents, des engagements et des combats qui font vivre les valeurs de notre Fédération. Et parce que la démocratie s'apprend aussi en la pratiquant, plus d'une centaine de jeunes ont occupé nos sièges à l'occasion du Parlement Jeunesse, tandis que le Parlement des enfants invitait les plus jeunes à débattre des usages du numérique.

Au total, 2 700 personnes ont franchi nos portes au cours de cette session, saisissant ainsi l'occasion de découvrir ce qui se passe derrière les murs du Parlement, de mieux comprendre son fonctionnement et, peut-être, de réduire la distance qui sépare parfois les citoyens de leurs élus. Cette exigence de proximité et de transparence passe aussi par l'accès à nos séances et à nos commissions, mais également par les outils numériques qui permettent de suivre nos travaux et nos événements à distance.

Un rapport d'activités recense, décrit, mesure. Mais il peine souvent à refléter l'engagement des femmes et des hommes qui, au quotidien, travaillent au service de l'institution, que ce soit dans le soutien aux travaux législatifs, la gestion des bâtiments et du personnel, l'éducation à la citoyenneté, la communication ou le rayonnement du Parlement sur la scène internationale. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier sincèrement de leur travail.

En leur nom et au nom du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'activité parlementaire. Imparfaite, critiquée, contestée, elle n'en reste pas moins le cœur battant de notre démocratie.

Bonne lecture !

Benoît DISPA

Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Interview du secrétaire général

Cela fait désormais 15 ans que vous occupez cette fonction. Quel regard portez vous sur l'évolution de l'institution ?

Beaucoup de choses ont changé en 15 ans. En ce qui concerne les députés, la manière dont ils font de la politique a elle-même changé ; leur façon de communiquer, la manière d'interagir également entre eux aujourd'hui n'est plus celle d'il y a 15 ou 20 ans. Je ne porte bien évidemment aucun jugement de valeur, c'est un constat qui découle de mes 15 années d'observation et d'expérience en tant que secrétaire général d'une assemblée législative. Le rôle de notre administration est aussi de s'adapter à ces évolutions et aux exigences du monde professionnel moderne : ce qui est vrai pour les députés l'est également pour l'administration et son fonctionnement général.

Qu'est-ce qui, en revanche, est immuable ?

Les fonctions principales des députés et de leur activité parlementaire restent fondamentalement les mêmes : légiférer en discutant des textes dans les commissions compétentes et en séance plénière ; contrôler le gouvernement au travers des questions orales et écrites et des interpellations ou des questions d'actualité. Mais cette tendance à la stabilité s'observe dans tous les parlements du monde, à mon sens. Faut-il se réinventer ? Moderniser les procédures législatives et les moyens de contrôle ? C'est aux responsables politiques à répondre à cette question, mais mon administration est prête à relever tous les défis.

On parle beaucoup de l'intelligence artificielle (IA) dans le monde professionnel. A-t-elle fait son entrée au Parlement ?

Ne pas prendre en considération l'IA dans le travail de l'administration parlementaire serait une erreur fondamentale. Qu'on le veuille ou non, l'IA s'impose à nous, comme s'est imposé à l'époque internet. Dans un premier temps, nous avons souhaité encadrer la manière dont les agents sont autorisés ou non à utiliser l'intelligence artificielle dans leur métier à travers une charte de l'utilisateur, que nous serons vraisemblablement amenés à faire évoluer avec le temps. Nous avons également procédé à des partages d'expériences sur l'utilisation de l'IA dans les métiers du Parlement à travers la tenue régulière de « labos IA ». Enfin, nous procédons à des analyses pour des projets au stade expérimental, en ce qui concerne l'élaboration des comptes rendus ou des rapports de commission. Enfin, récemment, le Bureau a décidé de lancer une mission d'étude plus poussée quant à l'intégration de l'IA au sein de l'administration parlementaire. Nous restons prudents car le sujet est sensible, mais nous avançons.

Que retenez-vous de cette session 2025-2026 à la lecture du rapport d'activités ?

Comme chaque fois, je suis très satisfait du nombre de projets que nous avons pu mettre en œuvre pour ouvrir le Parlement au plus grand nombre : les visites, les jeux d'énigmes, les colloques et journées d'étude que nous organisons et les prix qui sont décernés par le Parlement. Quant au travail parlementaire, il fut dense au cours de cette session, dans un climat parfois tendu. Je tiens personnellement à remercier toutes mes collaboratrices et tous mes collaborateurs qui, au quotidien, réalisent un travail de qualité avec un véritable engagement professionnel. Je salue également le travail de la police militaire qui assure la sécurité de nos bâtiments.

Xavier BAESELEN
Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles

Une fête le 27 septembre

Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume Ier, aligne 14 000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

À l'Hôtel de Ville de Bruxelles

La Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été célébrée le samedi 27 septembre 2025 dans la prestigieuse Salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Accueillis par le bourgmestre de la Ville, M. Philippe Close, les invités ont ensuite assisté aux interventions officielles. Le président du Parlement, M. Benoît Dispa, a ouvert la cérémonie par un discours rappelant l'importance de préserver la vitalité du débat démocratique et la confiance des citoyens, tandis que la ministre-présidente Mme Elisabeth Degryse a insisté sur la nécessité de garantir les politiques essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et rappelé le rôle central de la culture comme rempart pour la démocratie. La cérémonie a également été rythmée par des interludes musicaux assurés par La Framboise Frivole, ajoutant une touche artistique et festive à l'événement. Le public a aussi découvert le talent oratoire de Mme Emmanuella N'Guessamblé, finaliste du concours d'éloquence « Réciproque », qui endossait le rôle de maîtresse de cérémonie.



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

Un emblème

Le « Coq hardi de gueules », peint par M. Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'Assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition, déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques de l'époque (PS, MR, cdH et Ecolo), avait été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la Constitution. Le logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son Parlement, son gouvernement et son ministère. Il symbolise trois lettres : le F pour Fédération et pour francophone, le W pour Wallonie et le B pour Bruxelles. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.



Des compétences

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014 : c'est à ce moment que les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement. Cette dernière règle, le financement des différentes entités fédérées du pays, permet aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie–Bruxelles concernent :

➠ L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation…

➠ LES ARTS ET LA CULTURE

les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre…

➠ LE CINÉMA, LES MÉDIAS ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse…

➠ L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les naissances et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

➠ L'AIDE AUX PERSONNES

les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces de rencontres

➠ LA SANTÉ

la promotion de la santé à l'école (PSE), les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine

➠ LE SPORT

les stages et les centres sportifs de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), la lutte contre le dopage, les fédérations sportives…

➠ LES RELATIONS INTERNATIONALES EN LIEN AVEC LESDITES COMPÉTENCES

Une capitale, Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles en vertu du décret du 10 mai 1984.

1

L'Assemblée, composition & organisation



- Les députés
- Le Bureau
- Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus
- La Conférence des présidents
- La séance plénière
- Les groupes politiques reconnus

Les **députés**

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus ayant prêté serment en allemand) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

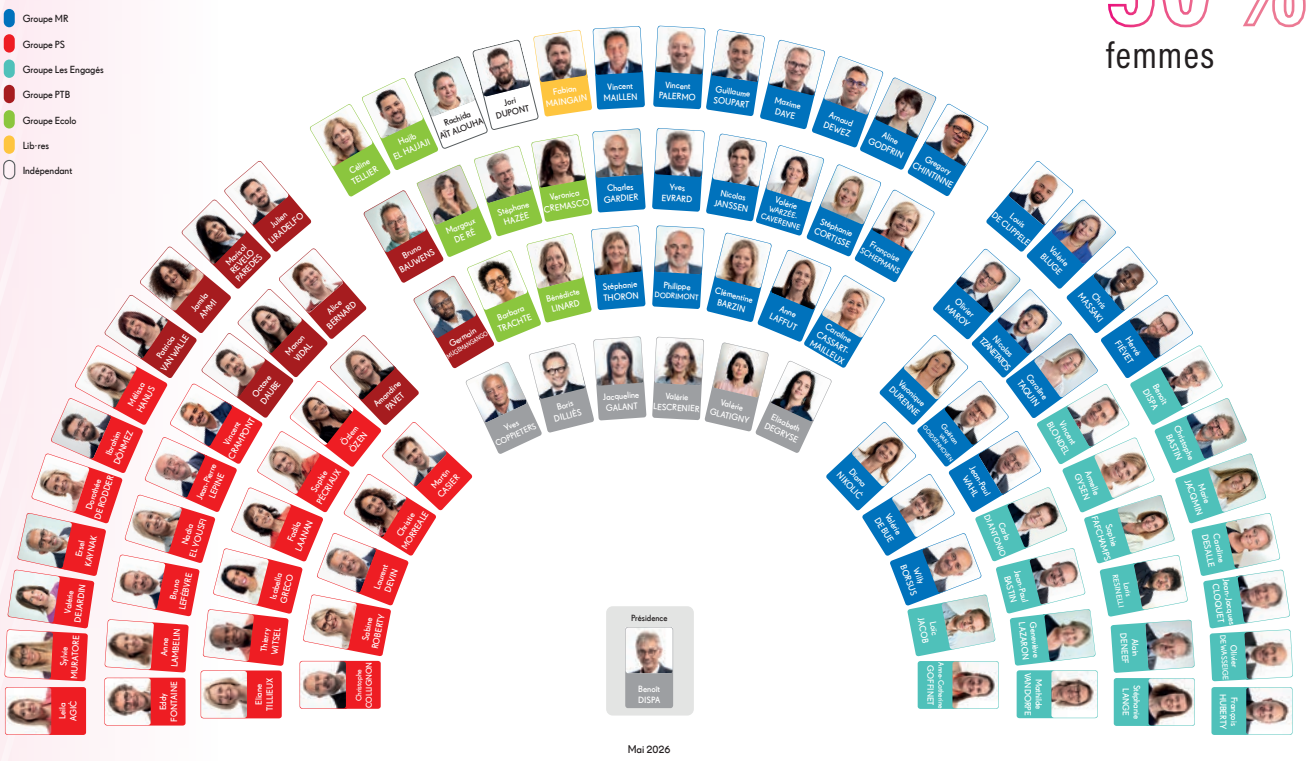
Ils sont élus pour cinq ans.

50 %
hommes

50 %
femmes

L'hémicycle

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Communauté Française
Composition politique **(Législature 2024-2029)**



Mai 2026

1. Nouveaux députés

▪ M. Carlo Di Antonio

Séance plénière du 15 octobre 2025
en remplacement de M. Pascal Baurain,
décédé en cours de mandat

▪ Mme Barbara Trachte

Séance plénière du 23 février 2026
en remplacement de M. Matteo Segers,
démissionnaire

▪ Mme Aline Godfrin

Séance plénière du 13 mai 2026
en remplacement de Mme Loubna Azghoud,
démissionnaire

2. Décès d'un membre en exercice

En sa séance plénière du 4 septembre 2025, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Pascal Baurain.

3. Décès d'anciens membres

En sa séance plénière du 17 septembre 2025, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jean-Marie Séverin.

En sa séance plénière du 28 janvier 2026, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Marceau Mairesse.

En sa séance plénière du 4 mars 2026, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Gérard Mathieu.

En sa séance plénière du 27 mai 2026, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jean-Claude Maene.

En sa séance plénière du 10 juin 2026, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Edouard Poullet.

En sa séance plénière du 16 juillet 2026, l'Assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Hervé Hasquin.



Le **Bureau**

1. Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'Assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Depuis le 21 mai 2025, le Bureau est composé comme suit :



Benoît Dispa
Président, **Les Engagés**



Caroline Cassart-Mailleux
1ère vice-présidente, **MR**



Özlem Özen
2e vice-présidente, **PS**



Anne Laffut
3e vice-présidente, **MR**



Sabine Roberty
1ère secrétaire, **PS**



Bruno Bauwens
2e secrétaire, **PTB**



Stéphanie Cortisse
3e secrétaire, **MR**



2. Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration. Il assiste aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission de la Comptabilité.

Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport rendu par cette même commission et relatif à la régularité des comptes. Il transmet ensuite ce rapport au Parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité, propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Quatre fois par an, deux membres délégués par le Bureau rencontrent le greffier et ses services pour contrôler l'exécution trimestrielle du budget.

3. En chiffres

Durant la session 2025-2026, le Bureau s'est réuni à 25 reprises, à huis clos.

25 réunions du Bureau

Le **Bureau élargi** aux chefs de groupes politiques reconnus

1. Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs des groupes politiques reconnus. Durant la session 2025-2026, le Bureau élargi ne s'est pas réuni.

2. Compétences

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière. Conformément à l'article 14, § 5, du règlement de l'Assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15 ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

La **Conférence** des présidents

1. Composition

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidentes et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les présidentes et présidents des groupes politiques reconnus.

Les présidentes et présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission.

Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par la ministre-présidente. Cette dernière peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet de la ministre-présidente assiste également aux réunions.

2. Compétences

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'Assemblée.

3. En chiffres

27 réunions de la Conférence des présidents

La Conférence des présidents s'est réunie à 27 reprises durant la session 2025-2026.



La **séance plénière**

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs. Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2024-2029, le gouvernement est composé de six ministres. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement, à l'exception de la ministre-présidente qui prête serment entre les mains du Roi. Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'Assemblée.

Le gouvernement est composé comme suit pendant la session 2025-2026 :

▪ Mme Élisabeth Degryse
ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones

▪ Mme Valérie Glatigny
première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale

▪ Mme Valérie Lescrenier
vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice

▪ Mme Jacqueline Galant
ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias

▪ M. Yves Coppieters
ministre de la Santé, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

▪ M. Boris Dilliès
ministre de la Recherche (depuis le 4 mars 2026, en remplacement de M. Adrien Dolimont)



Les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les **groupes politiques** reconnus

1. Introduction

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers. Les groupes politiques qui composent l'Assemblée sont au nombre de cinq.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2024-2029, les groupes politiques reconnus sont constitués comme suit :

- **le groupe MR :** 31 membres
- **le groupe PS :** 24 membres
- **le groupe Les Engagés :** 19 membres
- **le groupe PTB :** 10 membres (12 membres jusqu'au 2 mars 2026, 11 membres jusqu'au 20 avril 2026)
- **le groupe Ecolo :** 7 membres

M. Jori Dupont a quitté le groupe PTB et siège comme indépendant depuis le 2 mars 2026.

Mme Rachida Aït Alouha a quitté le groupe PTB et siège comme indépendante depuis le 20 avril 2026.



2. Les présidentes et présidents de groupe

Désignés parmi les membres de leur groupe politique, les présidentes et présidents de groupe (ou « chefs de groupe ») coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique.

Les présidentes et présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats, en particulier sur l'ordre du jour, et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session 2025-2026,
l'Assemblée comptait cinq présidentes et présidents de groupes politiques reconnus :



Diana Nikolić
cheffe du groupe **MR**



Martin Casier
chef du groupe **PS**



puis



Mathilde Vandorpe
cheffe du groupe
Les Engagés

Loïc Jacob
chef du groupe
Les Engagés
(depuis le 1er avril 2026)



Amandine Pavet
cheffe du groupe **PTB**



Bénédicte Linard
cheffe du groupe **Ecolo**



2

Le travail parlementaire au cours de la session



- En séance plénière
- En commission
- Les « grands rapports » et autres travaux

En **séance plénière**

1. Les chiffres de la séance plénière

251
Questions d'actualité

36
Projets de décret adoptés sur 36 (dont 4 budgétaires)

4
Propositions de décret adoptées sur 13 déposées

24
Séances publiques, dont 1 commission plénière

2
Propositions de résolution adoptées sur 37 déposées

1
Débat thématique sur « le tronc commun dans le secondaire »



2. Le contenu du travail en séance plénière

Les questions d'actualité

Les questions d'actualité sont posées lors des séances plénières à une heure décidée par le Parlement sur proposition de la Conférence des présidents, toujours avant les votes et au plus tard à 17 h. Les parlementaires doivent déposer leur question par écrit avant 11 h 30 pour une séance l'après-midi, ou avant 9 h 30 pour une séance le matin. Les questions sont réparties équitablement entre les groupes parlementaires et transmises aux ministres. Elles doivent être brèves, précises, sans nécessiter d'étude préalable, et porter sur des sujets récents n'ayant pas déjà fait l'objet d'un débat. L'auteur a deux minutes pour poser la question, le gouvernement deux minutes pour répondre et une minute est prévue pour la réplique du député. Aucun document n'est autorisé. Le président peut regrouper des réponses similaires et refuser une question non conforme, avec possibilité de recours auprès de la Conférence des présidents.

Les débats thématiques

L'article 84 du règlement de l'Assemblée prévoit que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits thématiques. Les thèmes prennent en compte soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

Au cours de la session 2025-2026, un débat thématique sur le tronc commun dans le secondaire a eu lieu lors de la séance du 15 octobre 2025.

Projets et propositions de décret adoptés en séance plénière

N°	Session	Type	Intitulé	Date d'adoption
151	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant des dispositions relatives aux inscriptions en première année de l'enseignement secondaire	01/10/2025
161	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée	05/11/2025
162	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	05/11/2025
164	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant dispositions diverses pour l'enseignement et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne	19/11/2025
178	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année 2024	03/12/2025
179	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'organisation d'une évaluation externe diagnostique « CLÉ »	03/12/2025
180	2025-2026	Proposition de décret	Proposition de décret visant à modifier le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Parlement de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française, tel que modifié par les décrets du 4 mai 2016 et du 11 juin 2020	04/03/2026
183	2025-2026	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026	17/12/2025
184	2025-2026	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026	17/12/2025

N°	Session	Type	Intitulé	Date d'adoption
185	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Infrastructures, aux Hôpitaux universitaires, à la Culture, à la Recherche scientifique, à l'Enfance, aux Maisons de Justice, à la Jeunesse et aux Fonds budgétaires	17/12/2025
206	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions en matière culturelle, concernant le secteur non marchand	11/02/2026
219	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant relèvement des seuils de réussite aux épreuves externes certificatives	18/03/2026
220	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures relatives à la mise en œuvre du tronc commun en sixième année de l'enseignement primaire et à l'enseignement obligatoire	18/03/2026
227	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret définissant le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) et ses conditions d'obtention	01/04/2026
228	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos	01/04/2026
230	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret relatif à la neutralité de l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire artistique à horaire réduit, dans les centres psycho médico sociaux et les internats	01/04/2026
232	2025-2026	Proposition de décret	Proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1er de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique	08/07/2026
236	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant les conditions d'obtention du diplôme de bachelier infirmier responsable de soins généraux, mettant fin progressivement à la formation du brevet d'infirmier hospitalier et créant la formation du brevet de l'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers	15/04/2026
244	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun	24/06/2026
248	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret organisant les études en kinésithérapie	27/05/2026
249	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique	04/06/2026
250	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret visant à garantir la prévention, l'accompagnement et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlements, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice	10/06/2026
260	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant et coordonnant diverses dispositions relatives au budget, à la comptabilité et au contrôle applicables aux services du gouvernement ainsi qu'aux entités relevant de son périmètre, et transposant partiellement la directive (UE) 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024 modifiant la directive 2011/85/UE sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres	10/06/2026
261	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret relatif aux exigences en matière d'accessibilité des livres numériques	10/06/2026
262	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions relatives aux chambres de recours des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française et de mise en conformité en application du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction du pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française	10/06/2026
263	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant le bien-être des élèves, l'amélioration du climat scolaire et la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires	10/06/2026
265	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire	27/05/2026

N°	Session	Type	Intitulé	Date d'adoption
267	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française	10/06/2026
270	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant sur la simplification administrative en matière d'enseignement	24/06/2026
272	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret instaurant un concours d'entrée d'accès aux études de premier cycle en sciences vétérinaires et abrogeant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires	08/07/2026
280	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023	08/07/2026
286	2025-2026	Proposition de décret	Proposition de décret portant harmonisation de dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur avec le nouveau Code pénal du 29 février 2024	16/07/2026
288	2025-2026	Proposition de décret	Proposition de décret portant une mesure transitoire dans le cadre de l'augmentation de la charge de certains enseignants	16/07/2026
289	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026	16/07/2026
290	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026	16/07/2026
291	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique	16/07/2026
296	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes	16/07/2026
297	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du décret du 31 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), et du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves	16/07/2026
298	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire tel que modifié par le décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive	16/07/2026
299	2025-2026	Projet de décret	Projet de décret visant à garantir la prévention, l'accompagnement et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlements, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice	16/07/2026

Propositions de résolution adoptées en séance plénière

203	2025-2026	Projet de décret	Proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités	11/02/2026
246	2025-2026	Projet de décret	Proposition de résolution relative au soutien à apporter au Liban et à sa population dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles	10/06/2026

Motions de méfiance et de confiance

Le 10 février 2026, plusieurs interpellations étaient adressées tant à la ministre-présidente qu'à la ministre Galant, respectivement en commission des Affaires générales et en commission des Sports. Ces interpellations faisaient suite à des propos polémiques que la ministre Galant a tenus dans le cadre d'une conférence du MR à Walhain et qui étaient largement diffusés dans la presse.

Estimant que les réponses de la ministre Galant à ces interpellations étaient insatisfaisantes et n'apportaient pas suffisamment de garanties pour la liberté de la presse, le pluralisme des médias et l'indépendance éditoriale de la *RTBF*, les partis de l'opposition ont déposé une motion de méfiance à l'encontre du gouvernement. Ce dernier a, quant à lui, déposé une motion dans laquelle il demande au Parlement de lui accorder la confiance.

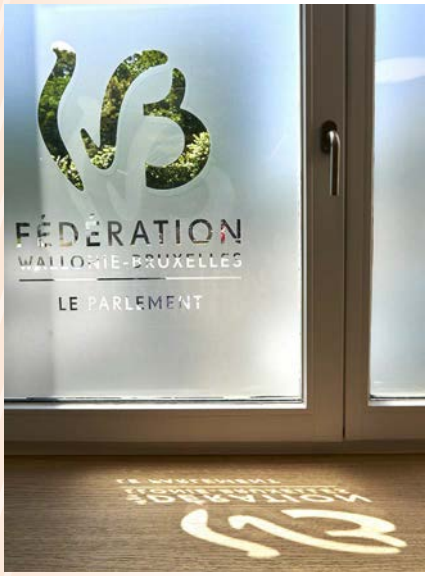
Le 23 février 2026, le Parlement a tenu une séance plénière pour examiner cette motion de confiance du gouvernement (doc. 222 (2025-2026) n° 1) et une motion de méfiance, déposée par le PS, le PTB, Ecolo et Lib.res (doc. 218 (2025-2026) n° 1). Le vote favorable de la motion de confiance par 48 voix contre 40 a rendu caduque la motion de méfiance.

Motion en conflit d'intérêts

Le 27 mai 2026, le Parlement a débattu en séance plénière d'une proposition de motion (doc. 266 (2025-2026) n° 1) relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant réforme des pensions (Chambre des représentants, documents 56 1405/001 et 56 1406/001). Les auteurs de cette proposition, issus du groupe PS, estimaient que ledit projet de loi a un impact significativement défavorable sur le régime des pensions des travailleurs des secteurs relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont notamment mis en avant l'effet néfaste qu'a ce projet de loi sur l'attractivité de ces métiers, en situation de pénurie. À la suite d'une discussion au cours de laquelle la majorité a souligné que la procédure en conflit d'intérêts est un mécanisme de protection de la sphère de compétences et des territoires et que cette procédure n'est dès lors pas applicable au projet de loi fédérale, le Parlement a rejeté la proposition de motion par 49 voix contre 39.



En **commission**



1. Introduction

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte **huit commissions, dont cinq dites permanentes et un comité d'avis**.

Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décret, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'Assemblée.



2. Les commissions permanentes et le comité d'avis

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

- **Présidente :** Mme Valérie Warzée-Caverenne
- **Vice-présidents :** MM. Ibrahim Dönmez et Ersel Kaynak

Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- **Président :** M. Eddy Fontaine
- **Vice-présidentes :** Mmes Valérie Bluge (depuis le 7 juillet 2026, en remplacement de Mme Stéphanie Thoron) et Sophie Fafchamps

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

- **Président :** M. Bruno Lefebvre
- **Vice-présidents :** MM. Guillaume Soupart et Gaëtan Van Goidsenhoven

Commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

- **Président :** M. Christophe Bastin
- **Vice-présidents :** Mme Özlem Özen et M. Chris Massaki Mbaki

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

- **Président :** M. Charles Gardier
- **Vice-présidents :** M. Loris Resinelli et Mme Valérie Dejardin

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

- **Présidente :** Mme Armelle Gysen
- **Vice-présidente :** Mme Leila Agić



3. En chiffres

Les commissions se sont réunies 125 fois au cours de la session 2025-2026. Voici la ventilation des commissions, de septembre 2025 à juillet 2026 :

- commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique : **26 réunions** ;
- commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances : **23 réunions** ;
- commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement : **22 réunions** ;
- commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement : **19 réunions** ;
- commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires : **27 réunions** ;
- commission plénière : **1 réunion** ;
- commission interparlementaire chargée d'examiner les propositions de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne : **1 réunion**.



Au cours de la session 2025-2026, les commissions ont enregistré :

1 541
questions écrites

2 482
questions orales

251
questions d'actualité

40
interpellations

Voici les réunions conjointes durant cette même période :

- Réunion conjointe du comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et de la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement : 2
- Réunion conjointe de la commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique et de la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires : 2
- Réunion conjointe de la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la commission du Tourisme et du Patrimoine du Parlement de Wallonie : 1

4. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

Tous les documents parlementaires sont **accessibles en ligne**. Il convient d'indiquer dans le champ de recherche le numéro de document suivant la mention « doc. » et de sélectionner la session « 2025-2026 » dans le filtre de la colonne de gauche.

En commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

- **Projet de décret modifiant le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant des dispositions relatives aux inscriptions en première année de l'enseignement secondaire (doc. 151 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 15/09/2025
Examen en séance plénière : 05/11/2025

Le projet de décret a pour objectif de simplifier administrativement le dispositif des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire. Il supprime les instances locales d'inscription (ILI), ce qui confère une autonomie aux écoles pour lesquelles le dispositif des inscriptions ne s'avère pas pertinent. Il corrige certains biais et discriminations induites par un changement de méthode de calcul adopté en 2022. Par ailleurs, il prévoit des sanctions pour les fraudes aux inscriptions, notamment en annulant les demandes d'inscription introduites frauduleusement.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 5 en commission et par 46 voix contre 34 et une abstention en séance plénière.

- **Projet de décret portant dispositions diverses pour l'enseignement et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne (doc. 164 (2025-2026) n° 1 à 4)**

Examen en commission : 03/11/2025
Examen en séance plénière : 19/11/2025

Le projet de décret a pour objectif d'adapter et de moderniser le statut du personnel de l'enseignement afin de mieux répondre aux évolutions législatives, sociales et organisationnelles du secteur. Il instaure une réévaluation quadriennale des traitements, conformément à la directive européenne de 2022/2041, limitée au secteur de l'enseignement.

Le projet de décret élargit le congé pour cas de force majeure aux situations concernant une personne sous tutelle légale ou en famille d'accueil. Il simplifie les procédures de contrôle médical : les examens au cabinet du médecin-contrôleur seront privilégiés. Il remplace la référence à l'âge fixe de 65 ans par l'âge légal de la retraite et autorise les pensionnés à postuler en cas de pénurie, sans distinction de gravité ou limite à 67 ans. Enfin, il contient diverses mesures visant à mettre à jour les textes portant sur la carrière des membres du personnel.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 3 et 2 abstentions en commission et par 49 voix et 41 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret relatif à l'organisation d'une évaluation externe diagnostique « CLÉ » (doc. 179 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 17/11/2025
Examen en séance plénière : 03/12/2025

Le projet de décret instaure, dès l'année scolaire 2026-2027, une évaluation externe (test « CLÉ ») en quatrième année de l'enseignement primaire ; cette évaluation est destinée à repérer précocement les difficultés d'apprentissage dans les savoirs essentiels, à savoir calculer, lire et écrire.

Les résultats permettent d'adapter les pratiques pédagogiques et de renforcer les remédiations grâce aux périodes d'accompagnement personnalisé. Ce dispositif, lié au dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), vise à mieux soutenir chaque élève et à améliorer le pilotage du système éducatif.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 8 membres présents en commission et par 47 voix contre 38 et 1 abstention en séance plénière.

- **Projet de décret portant relèvement des seuils de réussite aux épreuves externes certificatives (doc. 219 (2025-2026) n° 1 à 5)**

Examen en commission : 02/03/2026
Examen en séance plénière : 18/03/2026

Ce projet de décret vise à relever le niveau d'exigence des épreuves externes certificatives en portant leur seuil de réussite à 60 %, sans préjudice de l'autonomie des conseils de classe. Ce relèvement des seuils de réussite est considéré comme un levier visant à renforcer les valeurs d'effort, de travail, de mérite et de plaisir d'apprendre des élèves. Cette évolution n'entraîne aucune modification du degré d'exigence des épreuves, celles-ci devant rester conformes aux standards actuels définis par la commission des évaluations.

Concrètement, pour le certificat d'études de base (CEB), l'élève devra obtenir au minimum 50 % dans chacune des matières et atteindre une moyenne de 60 % à l'ensemble de l'épreuve certificative pour que le CEB soit délivré de plein droit. Pour le certificat d'études du premier degré (CE1D) et le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), l'obtention d'au moins 60 % à chaque épreuve externe est requise avant que le conseil de classe ne puisse prendre en compte la réussite de la discipline.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 5 en commission et par 47 voix contre 33 et 1 abstention en séance plénière.

- **Projet de décret portant diverses mesures relatives à la mise en œuvre du tronc commun en sixième année de l'enseignement primaire et à l'enseignement obligatoire (doc. 220 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 03/03/2026
Examen en séance plénière : 18/03/2026

Ce projet de décret s'inscrit dans le dispositif législatif existant, en ce qui concerne le déploiement du tronc commun en vertu du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ses mesures concernent spécifiquement la sixième année de l'enseignement primaire.

À la suite du déploiement du tronc commun en sixième année de l'enseignement primaire, le projet de décret précise la procédure d'octroi du certificat d'enseignement de base (CEB) et, en cas de non-octroi, son articulation avec la procédure de maintien exceptionnel dans une année du tronc commun ainsi que sa numérisation dans le dossier d'accompagnement de l'élève (DaccE). Il donne compétence à un jury créé au sein de chaque école pour statuer sur l'octroi du CEB aux élèves en échec, c'est-à-dire ceux n'ayant pas rencontré les conditions de réussite à l'épreuve externe. Elles visent également à intégrer, grâce au DaccE, l'approche évolutive des difficultés d'apprentissage dans l'examen mené par le jury de l'école.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 5 en commission et par 47 voix contre 34 en séance plénière.



- **Projet de décret relatif à la neutralité de l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire artistique à horaire réduit dans les centres psycho-médico-sociaux et les internats (doc. 230 (2025-2026) n° 1 à 6)**

Examen en commission : 16/03/2026
Examen en séance plénière : 01/04/2026

Le projet de décret établit un cadre unique de la neutralité pour les écoles, les centres psychomédico-sociaux (PMS) et les internats relevant de pouvoirs organisateurs tenus à ce principe ou ayant choisi d'y adhérer. Il s'applique dès lors à l'enseignement obligatoire officiel organisé par la Communauté française, à l'enseignement obligatoire officiel subventionné, à l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et à l'enseignement obligatoire libre non confessionnel subventionné qui a choisi d'adhérer à la neutralité telle que définie dans le Code de l'enseignement.

Il introduit une définition commune de la neutralité et précise les obligations qui en découlent.
Il instaure une neutralité d'apparence, qui interdit aux membres du personnel de porter tout signe convictionnel visible dans l'exercice de leurs fonctions, qu'il soit philosophique, idéologique, politique ou religieux. Une exception est toutefois prévue pour les enseignants de religion et de morale non confessionnelle.

Le texte clarifie également la manière dont la neutralité s'exerce dans les missions pédagogiques. Il garantit une transmission des savoirs, respectueuse du pluralisme, de la liberté d'expression des élèves et du développement de leur esprit critique, sans autocensure de la part des membres du personnel.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 1 et 4 abstentions en commission et par 48 voix contre 10 et 28 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret modifiant le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant le bien-être des élèves, l'amélioration du climat scolaire et la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires (doc. 263 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 26/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Ce projet de décret adapte le dispositif instauré en 2023 pour améliorer le climat scolaire et lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Il vise à corriger certaines incohérences juridiques et difficultés pratiques constatées lors de la mise en œuvre du programme-cadre. Il ajuste certaines temporalités afin de mieux coordonner les appels à candidatures des écoles et des opérateurs accompagnateurs. Il renforce l'implication des pouvoirs organisateurs, des directions et des équipes éducatives dans les projets menés. Il précise également ce que recouvre l'accompagnement assuré par les opérateurs agréés et assouplit certains critères d'agrément afin d'élargir le nombre d'opérateurs disponibles.

Il instaure une procédure de conciliation et de gestion des litiges entre écoles et opérateurs.
Il harmonise et adapte les formations liées au climat scolaire, notamment en ouvrant certaines formations aux centres psycho-médico-sociaux, aux services de promotion de la santé à l'école (PSE) et aux pôles territoriaux.

Enfin, il précise les missions et le fonctionnement de la commission d'agrément et de sélection, sans modifier l'esprit initial du dispositif.

Le projet de décret a été adopté par 9 voix et 4 abstentions en commission et par 54 voix et 35 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire (doc. 265 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 26/05/2026
Examen en séance plénière : 27/05/2026

Le projet de décret met en œuvre la réforme de la première année de l'enseignement secondaire inférieur à partir de la rentrée 2026-2027. Il organise la suppression progressive du premier degré différencié, avec la disparition de la première année différenciée dès 2026-2027, suivie de celle de la deuxième année dès 2027-2028. Dans ce nouveau cadre, tous les élèves, qu'ils soient titulaires ou non du certificat d'études de base (CEB), s'ils ont été orientés par le jury d'école ou le conseil de classe, sont accueillis en première année de l'enseignement secondaire. Le projet de décret prévoit dès lors un accompagnement renforcé pour les élèves qui ont échoué à l'ensemble ou à une partie de l'épreuve externe visant la délivrance du CEB.

Cet accompagnement, dans le but de soutenir la progression et la réussite de ces élèves, se traduit par l'instauration de périodes spécifiques de remédiation.

Le projet de décret implémente le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), déjà existant dans l'enseignement primaire, dans la première année de l'enseignement secondaire pour assurer un suivi coordonné des besoins et des actions de soutien visant à assurer la réussite des élèves en difficulté. Le texte prévoit aussi un accompagnement personnalisé pour l'ensemble des élèves, dans une logique de soutien à la différenciation pédagogique.





Le projet de décret adapte également la grille-horaire, notamment par un renforcement du volume horaire dédié à la formation numérique et à celui des mathématiques. Il instaure un carnet d'orientation et des périodes d'activités orientantes afin de matérialiser l'approche éducative de l'orientation.

Enfin, le projet de décret accompagne les effets de la réforme sur les personnels en prévoyant des mesures destinées à favoriser le maintien des membres du personnel en perte de charge, en facilitant leur réaffectation et leur maintien dans l'emploi.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 5 en commission et, après avoir fait l'objet d'un rapport oral, par 49 voix contre 38 en séance plénière.

- **Projet de décret portant diverses dispositions relatives aux chambres de recours des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française et de mise en conformité en application du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française (doc. 262 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 26/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Ce projet de décret est une conséquence de la création de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en tant qu'organisme public autonome chargé d'exercer la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française. Il procède aux adaptations nécessaires des textes décrétaux afin de les mettre en cohérence avec la distinction désormais opérée entre les missions de pouvoir organisateur et de pouvoir régulateur. Il réforme également le fonctionnement et la composition des chambres de recours, afin d'en simplifier l'organisation, d'en améliorer la cohérence et de tenir compte de la nouvelle place institutionnelle de WBE.

Ces modifications s'inscrivent dans une démarche de clarification institutionnelle, de simplification administrative et de sécurisation juridique.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 1 et 3 abstentions en commission et par 54 voix contre 10 et 25 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret portant sur la simplification administrative en matière d'enseignement (doc. 270 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 08/06/2026
Examen en séance plénière : 24/06/2026

Ce projet de décret matérialise le premier volet législatif du « choc de simplification » en faveur de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement pour adultes. Il allège la charge des écoles en simplifiant le canevas des plans de pilotage, recentré sur cinq dimensions clés, et en portant leur délai d'élaboration à 150 jours. Il généralise également la voie électronique, offrant une alternative gratuite à l'envoi postal traditionnel qu'il maintient toutefois afin de prévenir la fracture numérique. Enfin, il facilite l'accès aux jurys, modernise l'épreuve de français et sécurise le traitement des données personnelles.

Le projet de décret a été adopté en commission par 8 voix contre 3 et 2 abstentions et par 49 voix contre 22 et 18 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du décret du 31 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), et du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves (doc. 297 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 06/07/2026
Examen en séance plénière : 16/07/2026

Ce projet de décret vise à renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, en faisant évoluer les dispositifs instaurés par le décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves. Les objectifs sont, d'une part, la simplification administrative et, d'autre part, l'amélioration du suivi des élèves : il s'agit de renforcer les outils de contrôle de la fréquentation scolaire, de clarifier les esponsabilités des différents acteurs et de faciliter la coordination entre les services concernés.

Le projet de décret adapte plusieurs procédures afin de permettre une détection plus précoce des situations à risque et il améliore l'accompagnement des élèves. En même temps, il limite les doubles encodages dans le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE).

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 5 en commission et par 46 voix contre 39 et 1 abstention en séance plénière.

- **Projet de décret portant modification du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire tel que modifié par le décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive (doc. 298 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 06/07/2026
Examen en séance plénière : 16/07/2026

Ce projet de décret s'inscrit dans la continuité du décret du 16 mai 2024 relatif aux exclusions définitives et aux chambres inter-réseaux. Il vise à améliorer le dispositif en renforçant la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des procédures applicables aux exclusions définitives, aux refus de réinscription et au traitement des recours. Il poursuit un double objectif : l'amélioration du traitement des recours et la facilitation de la réinscription des élèves concernés. Il clarifie les responsabilités des différents acteurs, simplifie certaines procédures et réduit plusieurs délais afin de permettre un traitement plus rapide des recours et d'assurer une réinscription dans les meilleurs délais.

Il renforce également la cohérence entre les différentes étapes de la procédure et améliore les mécanismes de réinscription des élèves exclus, afin de favoriser la continuité de leur parcours scolaire.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 13 membres présents en commission et à l'unanimité des 86 membres présents en séance plénière.

- **Projet de décret modifiant certaines dispositions organisant l'enseignement spécialisé et portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement (doc. 299 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 06/07/2026
Examen en séance plénière : 16/07/2026

Ce projet de décret poursuit un double objectif de transparence et de simplification administrative, au service d'un renforcement de l'autonomie des équipes éducatives et d'une meilleure adéquation de l'offre éducative aux besoins réels du terrain, et ce, afin de répondre notamment à la problématique de la longueur des trajets scolaires pour les élèves de l'enseignement spécialisé. Il vise ainsi à mettre progressivement sur pied un réel pilotage de l'enseignement spécialisé.

Il permet par ailleurs une meilleure prise en compte de la spécificité de l'immersion au sein des établissements scolaires et répond à la lutte contre le décrochage scolaire. En outre, il insère des demandes urgentes de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) dans un souci de simplification administrative, d'efficience et d'amélioration des services et il intègre diverses demandes formulées par les acteurs de l'enseignement. Il apporte enfin des réponses ciblées à des enjeux structurels majeurs, notamment la transition numérique dans l'enseignement pour adultes.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 3 et 2 abstentions en commission et par 46 voix contre 23 et 17 abstentions en séance plénière.

En commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 3 octobre 2025 modifiant l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée (doc. 161 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 14/10/2025
Examen en séance plénière : 05/11/2025

Le projet de décret porte assentiment à un accord de coopération modificatif prolongeant jusqu'au 31 décembre 2027 la phase transitoire prévue par l'accord de 2018 relatif au financement des soins de santé entre entités fédérées. Cette prolongation vise à permettre la poursuite du monitoring et de l'analyse des dépenses afin de préparer un nouveau modèle de financement fondé sur le principe du lieu de résidence du patient. Le texte garantit ainsi la continuité juridique et financière de la prise en charge des patients bénéficiant de soins en dehors de leur entité de résidence, dans l'attente de la finalisation des négociations entre les différentes entités concernées.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité en commission. Il a été adopté à l'unanimité des 88 membres présents en séance plénière.

- **Projet de décret modifiant le décret du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (doc. 162 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 14/10/2025
Examen en séance plénière : 05/11/2025

Ce projet de décret prévoit de reporter au 1er janvier 2027 l'entrée en vigueur des dispositions relatives au Conseil consultatif de l'enfance et au Conseil de recours. Ce report vise à garantir une mise en œuvre progressive et juridiquement sécurisée de la réforme, en tenant compte de l'absence actuelle de mesures transitoires et d'arrêtés d'exécution.

Le texte prévoit le maintien provisoire du Conseil d'avis existant ainsi que la réintroduction des anciennes procédures de recours afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et de garantir la sécurité juridique des décisions. Il permet également de poursuivre les consultations avec les secteurs concernés et de préparer des structures plus lisibles, efficaces et adaptées aux besoins des enfants, des familles et des professionnels.

Il s'inscrit dans une volonté de concilier modernisation de la gouvernance, simplification administrative et protection effective des droits de l'enfant.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 3 et 2 abstentions en commission et par 48 voix et 41 abstentions en séance plénière.



En commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

- **Projet de décret portant diverses dispositions en matière culturelle, concernant le secteur non marchand (doc. 206 (2025-2026) n° 1 à 5)**

Examen en commission : 27/01/2026
Examen en séance plénière : 11/02/2026

Ce projet de décret vise à adapter plusieurs dispositifs du cadre législatif culturel afin de renforcer la gouvernance et le soutien aux opérateurs du secteur non marchand. Il prévoit notamment des ajustements relatifs au financement des secteurs socioculturels, au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, à la gouvernance culturelle ainsi qu'aux mécanismes d'aide dans les secteurs des langues, des lettres et du livre.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix et 5 abstentions en commission et par 50 voix et 41 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (doc. 244 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 09/06/2026
Examen en séance plénière : 24/06/2026

Ce projet de décret donne assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG ou CETA) entre le Canada et l'Union européenne, signé à Bruxelles le 30 octobre 2016, ainsi qu'à son instrument interprétatif commun. L'AECG/CETA vise à renforcer les relations commerciales et d'investissement entre l'Union européenne et le Canada par l'élimination des droits de douane sur la quasi-totalité des produits échangés, l'ouverture des marchés de services et des marchés publics, la protection des investissements et des droits de propriété intellectuelle, ainsi que la promotion du commerce durable. Il comprend un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États sous la forme d'un tribunal public international permanent.

Le projet de décret a été par 8 voix contre 5 adopté en commission et l'a été par 48 voix contre 40 et 1 abstention en séance plénière.

- **Projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (doc. 280 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 23/06/2026
Examen en séance plénière : 08/07/2026

Ce projet de décret donne assentiment à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023. Cet accord-cadre précise le cadre juridique dans lequel s'inscrit la coopération sanitaire transfrontalière belgo-luxembourgeoise dans la perspective d'assurer un meilleur accès à des soins de qualité pour les populations de la zone frontalière, d'assurer une continuité des soins à ces mêmes populations, d'optimiser l'organisation de l'offre de soins en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens humains et matériels et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances et de bonnes pratiques.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents en commission et à l'unanimité des 84 membres présents en séance plénière.

En commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

- **Projet de décret modifiant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (Doc. 228 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 17/03/2026
Examen en séance plénière : 01/04/2026

Le décret vise à mettre en œuvre les dispositions du règlement (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la directive 2010/13/UE (règlement sur la liberté des médias) qui nécessitent des mesures d'exécution en droit interne et donc une modification du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Le règlement sur la liberté des médias a pour objet d'établir des règles communes pour le bon fonctionnement du marché intérieur des services de médias audiovisuels, tout en préservant l'indépendance et le pluralisme des services de médias dans l'Union européenne. Plus spécifiquement, le règlement poursuit plusieurs objectifs : renforcer la liberté éditoriale et l'indépendance des fournisseurs de services de médias ; veiller à ce que les fournisseurs de services de médias puissent opérer plus facilement par-delà les frontières au sein du marché intérieur de l'Union européenne ; protéger les services de médias contre la suppression injustifiée des contenus en ligne par les très grandes plateformes ; instaurer des garanties pour les fournisseurs de services de médias et les journalistes contre l'ingérence ; renforcer la transparence dans le marché, notamment en ce qui concerne la propriété des médias ou l'attribution de la publicité d'État ; renforcer la transparence dans la mesure d'audience pour les fournisseurs de services médias et les annonceurs.

Adopté en commission par 8 voix et 5 abstentions, le projet de décret a été adopté en séance plénière par 47 voix et 39 abstentions.

En commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

- **Projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année 2024 (doc. 178 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 17/11/2025
Examen en séance plénière : 03/12/2025

En application de l'article 44 du décret « WBFin », le projet de décret portant approbation du compte général 2024 de la Communauté française a été déposé par le gouvernement au Parlement avant le 30 novembre. Il était accompagné des observations et de la certification de la Cour des comptes. Il a été examiné à l'issue du large échange de vues relatif au 37e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes.

Adopté en commission par 8 voix et 5 abstentions, il a été adopté en séance plénière par 47 voix et 39 abstentions.

- **Vérification des comptes du Parlement de la Communauté française pour l'année 2024 (doc. 173 (2025-2026) n° 1)**

- **Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année budgétaire 2025 (doc. 174 (2025-2026) n° 1)**

- **Projet de Budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 175 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 05/11/2025
Examen en séance plénière : 17/12/2025

La commission du Budget a procédé à l'approbation des comptes du Parlement pour l'année 2024. Par ailleurs, elle a examiné le projet d'ajustement du budget de fonctionnement 2025 du Parlement de la Communauté française, faisant suite à l'adoption du budget de fonctionnement initial 2025, ceci afin d'actualiser les prévisions de recettes et de dépenses de l'année en cours et de prendre en compte leur exécution.

En outre, la commission a examiné le budget initial 2026 reprenant le détail des recettes et des dépenses prévisionnelles pour l'année budgétaire concernée. Ces différents projets ont été présentés par le président du Parlement et le greffier aux membres de la commission, conformément à la version modifiée de l'article 98 du Règlement de l'Assemblée qui garantit notamment la publicité des débats relatifs à l'examen du budget et des comptes du Parlement.

Par 11 voix et 2 abstentions, la commission a remis un avis favorable au texte 173, par 11 voix contre 1 et 1 abstention au projet 174 et par 11 voix contre 2 au projet 175.

Les textes ont été adoptés en séance plénière le 17 décembre 2025 par assis et levé.

- **Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 183 (2025-2026) n° 1 + annexe)**

- **Projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 184 (2025-2026) n° 1 + annexes)**

Examen en commission : 01/12/2025 et 03/12/2025
Examen en séance plénière : 17/12/2025

Annuellement, la commission du Budget examine et adopte le budget des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées.

Présenté par le gouvernement, le budget initial de l'année 2026 a été examiné et adopté par la commission les 1er et 3 décembre, majorité contre opposition.

Les textes ont été adoptés en séance plénière le 17 décembre 2025 par 48 voix pour et 38 contre.

- **Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Infrastructures, aux Hôpitaux universitaires, à la Culture, à la Recherche scientifique, à l'Enfance, aux Maisons de Justice, à la Jeunesse et aux Fonds budgétaires (doc. 185 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 01/12/2025 et 03/12/2025
Examen en séance plénière : 17/12/2025

Le projet de décret-programme contient des dispositions diverses qui accompagnent le projet de budget 2026 soumis concomitamment au Parlement, et qui permettent la mise en œuvre

en 2026 des politiques prévues dans le projet de budget par le gouvernement. Adopté en commission par 8 voix contre 5, le texte a été adopté en séance plénière par 48 voix pour et 39 contre.

- **Projet de décret définissant le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) et ses conditions d'obtention (doc. 227 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 16/03/2026
Examen en séance plénière : 01/04/2026

Ce projet de décret porte sur l'actualisation du contenu et l'organisation de la formation menant à l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES). Le nouveau dispositif vise notamment à supprimer la commission externe chargée d'octroyer ce titre afin de supprimer la double évaluation des compétences, à élargir l'accès au CAPAES ou encore à harmoniser des dispositions statutaires.

Adopté en commission par 8 voix contre 1 et 3 abstentions, le texte a été adopté en séance plénière par 47 voix et 39 abstentions.

- **Projet de décret modifiant les conditions d'obtention du diplôme de bachelier infirmier responsable de soins généraux, mettant fin progressivement à la formation du brevet d'infirmier hospitalier et créant la formation du brevet de l'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers (doc. 236 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 13/04/2026
Examen en séance plénière : 15/04/2026

Ce projet de décret vise à adapter les formations relatives aux métiers de l'art infirmier afin de répondre aux exigences européennes et fédérales, tout en restructurant de manière cohérente l'offre de formation. Il repose sur la mise en conformité du bachelier infirmier responsable de soins généraux avec la directive européenne 2024/782, condition indispensable à la reconnaissance automatique des qualifications, la fin progressive du brevet d'infirmier hospitalier (BIH), devenu juridiquement et structurellement non soutenable et la création d'un brevet d'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers (BES AeSI), formation intermédiaire de niveau 5 organisée dans l'enseignement pour adultes.

Le texte a été adopté en réunion conjointe avec la commission de l'Éducation par 16 voix contre 8 et 1 abstention. Il a été adopté en séance plénière par 48 voix pour, 35 voix contre et 5 abstentions.



Projet de décret organisant les études en kinésithérapie (doc. 248 (2025-2026) n° 1)

Examen en commission : 11/05/2026
Examen en séance plénière : 27/05/2026

Le projet de décret, fruit d'une large concertation entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur et du secteur de la santé, réforme l'organisation des études de kinésithérapie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il prévoit la création d'un master unique en kinésithérapie et réadaptation, commun aux universités et aux hautes écoles. Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : garantir l'égalité entre les diplômés, renforcer la reconnaissance professionnelle du titre et offrir un cadre juridique plus clair et sécurisé. Elle vise également à consolider l'excellence académique et scientifique de la formation. D'ici l'année 2030-2031, le niveau de qualification des enseignants et des équipes pédagogiques sera progressivement renforcé grâce au développement de la formation continue, au soutien à la recherche, à la codiplomation et à la valorisation de l'expertise professionnelle, y compris doctorale.

Enfin, des mesures transitoires assureront la continuité des parcours étudiants et permettront une mise en œuvre progressive et encadrée de la réforme, accompagnée d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le projet de décret a été adopté par 11 voix pour et 2 abstentions en commission et par 72 voix pour et 15 abstentions en séance plénière.

Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) n° 1 à 9)

Examen en commission : 11/05/2026, 12/05/2026, 13/05/2026, 28/05/2026, 01/06/2026 et 03/06/2026
Examen en séance plénière : 04/06/2026

Ce projet de décret-programme porte les mesures décidées par le gouvernement dans le cadre du conclave budgétaire 2026, dont la première partie a été concrétisée par le décret-programme du 17 décembre 2025.

Il a fait l'objet de longues discussions, tant sur le fond que sur la procédure. Les principales mesures discutées concernent l'instauration de paliers pour le montant du minerval, l'augmentation de la charge horaire face à la classe de 20 à 22 heures pour les enseignants du degré supérieur de l'enseignement secondaire, les modifications du régime d'octroi de congé pour mission du personnel enseignant, la révision du mécanisme de gratuité scolaire, les modifications du régime des congés pour raison de maladie, l'accès au barème 401 et les aménagements pour les enseignants en début et en fin de carrière.

En ce qui concerne la procédure, le projet de décret-programme a fait l'objet de plusieurs amendements qui ont été envoyés pour avis au Conseil d'État.

Le projet de décret-programme a été adopté par 8 voix contre 5 en commission et par 49 voix contre 41 et 1 abstention en séance plénière.

De nombreux incidents de procédure ont surgi à l'occasion de ce texte, l'opposition pointant plus particulièrement le non-respect du délai de 84 heures devant s'écouler entre la mise à disposition des rapports de commission et le vote en séance plénière.

Projet de décret visant à garantir la prévention, l'accompagnement et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlements, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice (doc. 250 (2025-2026) n° 1 à 6)

Examen en commission : 28/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Ce projet de décret vise à renforcer la prévention, la prise en charge et la sanction des situations de harcèlement, des violences sexistes et sexuelles et des discriminations au sein des établissements d'enseignement supérieur de plein exercice. Il entend garantir aux étudiantes et étudiants un environnement d'apprentissage sûr et respectueux.

Pour ce faire, il instaure un cadre harmonisé reposant sur cinq axes : engagement institutionnel, prévention et formation, accompagnement des victimes, procédures claires et indépendantes, communication renforcée. Il prévoit notamment l'instauration de mécanismes accessibles de signalement, de dispositifs de soutien aux victimes et de sanctions adaptées pour les personnes mises en cause.

Le projet de décret a été adopté par 9 voix et 3 abstentions en commission et par 48 voix et 41 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret modifiant et coordonnant diverses dispositions relatives au budget, à la comptabilité et au contrôle applicables aux services du gouvernement ainsi qu'aux entités relevant de son périmètre, et transposant partiellement la directive (UE) 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024 modifiant la directive 2011/85/UE sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres (doc. 260 (2025-2026) n° 1 à 5)**

Examen en commission : 28/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Ce projet de décret modifie plusieurs dispositions des décrets portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française afin d'harmoniser les échéances relatives à l'établissement et à la transmission des comptes des entités du périmètre avec celles applicables aux services du gouvernement, d'assouplir le dispositif actuellement en vigueur en matière de désaffectation des biens, de renforcer l'efficience et la qualité des finances publiques et, enfin, d'assurer la transposition partielle de la directive (UE) 2024/1265 du 29 avril 2024 modifiant la directive 2011/85/UE sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

Le projet de décret a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions en commission et par 48 voix contre 41 en séance plénière.

- **Projet de décret transposant la directive (UE) 2023/2226 du Conseil du 17 octobre 2023 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et portant des dispositions diverses (doc. 261 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 28/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Ce projet de décret transpose la directive (UE) 2023/2226 du 17 octobre 2023, qui renforce la coopération entre les administrations fiscales des États membres de l'Union européenne en élargissant l'échange automatique d'informations à de nouveaux domaines, en particulier les crypto-actifs.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents en commission et par 79 voix et 10 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française (doc. 267 (2025-2026) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 28/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Ce projet de décret modifie le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française, en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel régi par le règlement général de protection des données (RGPD)

Le projet de décret a été adopté par 11 voix pour et 1 abstention en commission et par 79 voix pour et 10 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret instaurant un concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences vétérinaires et abrogeant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires (doc. 272 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 22/06/2026
Examen en séance plénière : 08/07/2026

Ce projet de décret vise à remplacer le concours organisé en fin de première année du cursus en sciences vétérinaires par un concours d'entrée et d'accès préalable, conformément aux engagements inscrits dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Il étend aux études en sciences vétérinaires le modèle déjà existant pour les études de médecine et de dentisterie. Il a été examiné conjointement avec la proposition de résolution visant à avancer la tenue du concours en sciences vétérinaires (doc. 67 (2024-2025)).

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 4 en commission et par 49 voix contre 34 et 1 abstention en séance plénière.

- **Projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes (doc. 296 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 06/07/2026
Examen en séance plénière : 16/07/2026

Ce projet de décret modifie les annexes du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret « Paysage ») afin de répondre aux demandes de nouvelles habilitations qu'ont déposées les établissements d'enseignement supérieur en 2024 et qu'ont analysées l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), l'administration et les acteurs socio-économiques selon le nouveau prescrit décrétal adopté durant la précédente législature. Le texte comporte aussi des mises à jour techniques : actualisation de dénomination de certains établissements d'enseignement pour adultes, nouveaux masters de spécialisation en chirurgie, délocalisation de certaines offres ou ajustements d'intitulés.

Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 4 en commission et par 78 voix pour et 8 abstentions en séance plénière.

- **Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 289 (2025-2026) n° 1 + annexe n° 1)**

- **Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 290 (2025-2026) n° 1 + annexes n° 1 à 4)**

- **Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement supérieur, à l'Enseignement obligatoire, à l'Enseignement pour Adultes, à l'Enfance et à la Recherche scientifique (doc. 291 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 06/07/2026 et 08/07/2026
Examen en séance plénière : 16/07/2026

La commission du Budget examine et adopte un ajustement du budget des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. Le décret-programme accompagne l'ajustement budgétaire de 2026. Contrairement aux précédents décrets-programmes, il ne vise pas à instaurer de nouvelles mesures d'économie. Il se limite à des mesures spécifiques liées au budget ajusté, portant notamment sur les bâtiments scolaires, l'enseignement supérieur, l'enseignement obligatoire, l'enfance et la recherche scientifique, afin d'assurer la continuité, l'adaptation ou la mise en œuvre opérationnelle de dispositifs existants.

Présentés par le gouvernement, le budget ajusté de l'année 2026 et le projet de décret-programme ont été examinés et adoptés par la commission les 6 et 8 juillet 2026, majorité contre opposition. Ils ont été adoptés par 46 voix contre 40 en séance plénière.



5. Les propositions de décret et/ou de résolution discutées en commission

En commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

- **Proposition de décret visant à geler temporairement les normes de maintien dans l'enseignement maternel (doc. 150 (2024-2025) n° 1 à 3)**

Examen en commission : 15/09/2025
Examen en séance plénière : 01/10/2025

Cette proposition du groupe PS vise à geler temporairement les fermetures d'écoles maternelles afin d'apporter une réponse à la baisse démographique. Face à cet enjeu, le texte instaure un moratoire d'une durée de 12 mois pour l'année scolaire 2025-2026, période durant laquelle le gouvernement doit mener une réflexion de long terme sur les normes de maintien en vigueur. Il prévoit qu'un rapport d'évaluation soit remis au Parlement pour le 31 mai 2026 au plus tard.

La proposition de décret a été rejetée par 8 voix contre 5 en commission et par 46 voix contre 36 en séance plénière.

- **Proposition de décret visant à maintenir les moyens des pôles territoriaux chargés de soutenir la mise en œuvre des aménagements raisonnables et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques (doc. 112 (2024-2025) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 29/09/2025
Examen en séance plénière : 15/10/2025

À travers cette proposition de décret, les auteurs du groupe PS entendent donner une suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 1er juin 2023 : cet arrêt a notamment annulé les dispositions relatives au financement complémentaire des pôles pour la prise en charge des élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important. Pour éviter toute perte de moyens, la proposition de décret prévoit d'allouer l'enveloppe à l'accompagnement individuel, par les pôles, des élèves en protocole d'aménagements raisonnables ; le but est de renforcer le soutien individuel à tous les élèves à besoins spécifiques, quel que soit leur trouble ou leur handicap.

La proposition de décret rétablit le mécanisme du financement complémentaire des pôles pour la prise en charge de tous les élèves en intégration permanente totale.

La proposition de décret a été rejetée par 8 voix contre 5 en commission et par 49 voix contre 41 en séance plénière.



- **Proposition de résolution visant à instaurer une période transitoire en vue d'éviter les dégâts collatéraux d'une réforme des formations en soins infirmiers précipitée (doc. 169 (2025-2026) n° 1 et 2)**

- **Proposition de résolution visant au maintien de la formation d'infirmier breveté/infirmière brevetée et à la suspension de la réforme instaurant la fonction d'assistant/assistante en soins infirmiers (AeSI) (doc. 182 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 15/12/2025
Examen en séance plénière : 14/01/2026

À travers ces propositions de résolution, émanant respectivement du groupe PS et du groupe PTB et examinées conjointement, les auteurs entendent relayer les vives inquiétudes dans les milieux professionnels, syndicaux et académiques par rapport à l'annonce faite par le gouvernement de supprimer l'une des deux filières permettant d'accéder à la profession d'infirmier en soins généraux. Craignant que cette suppression aggrave la pénurie d'infirmiers, les auteurs de ces propositions de résolution demandent au gouvernement de reporter la suppression du brevet d'infirmier et la création de la fonction d'assistant en soins infirmiers, tant qu'il n'a pas évalué les impacts de cette réforme.

Les propositions de résolution ont été rejetées par 8 voix contre 4 et 1 abstention en commission. En séance plénière, la proposition de résolution visant à instaurer une période transitoire en vue d'éviter les dégâts collatéraux d'une réforme des formations en soins infirmiers précipitée a été rejetée par 45 voix contre 40 et la proposition de résolution visant au maintien de la formation d'infirmier breveté/infirmière brevetée et à la suspension de la réforme instaurant la fonction d'assistant/assistante en soins infirmiers (AeSI) a été rejetée par 45 voix contre 33 et 7 abstentions.



- **Proposition de résolution visant à maintenir 20 périodes par semaine le temps de travail des enseignants du degré supérieur du secondaire (doc. 189 (2025-2026) n° 1 et 2)**

- **Proposition de résolution visant à objectiver la charge réelle des enseignantes et des enseignants en Communauté française (doc. 193 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 12/01/2026
Examen en séance plénière : 28/01/2026

Ces propositions de résolution, émanant respectivement des groupes PTB et Ecolo, ont été examinées conjointement.

À travers leur texte, les auteurs du groupe PTB demandent au gouvernement de ne pas augmenter le temps de travail des enseignants du degré supérieur du secondaire face à la classe de 20 à 22 périodes. Ils estiment que cette mesure doit faire l'objet d'une évaluation, pour mesurer son impact sur l'emploi, les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves.

Dans leur texte, les auteurs du groupe Ecolo estiment que la charge réelle de travail des enseignants, définie par le nombre de périodes face à la classe, n'est pas réellement objectivée. Ils contestent le choix du gouvernement de réviser le cadre réglementaire relatif à ces périodes, sans compensation barémique. Ils estiment qu'un travail d'objectivation de la charge réelle de travail des enseignants doit être un préalable à une telle révision du nombre de périodes face à la classe.

Les propositions de résolution ont été rejetées par 8 voix contre 5 en commission. La proposition de résolution visant à maintenir 20 périodes par semaine le temps de travail des enseignants du degré supérieur du secondaire a été rejetée par 46 voix contre 34 et 1 abstention. La proposition de résolution visant à objectiver la charge réelle des enseignantes et des enseignants en Communauté française a été rejetée par 46 voix contre 34.

- **Proposition de résolution visant à préserver les droits à la nomination des membres du personnel de l'enseignement (doc. 195 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 26/01/2026
Examen en séance plénière : 11/02/2026

À travers cette proposition de résolution, les auteurs du groupe PS dénoncent le flou autour de la création d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE), concomitant à la fin du régime des statuts pour ces enseignants, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Ils font également état du coût de cette réforme : 500 millions d'euros par an. Au vu de ce flou et ce coût, la proposition de résolution vise à préserver ce droit à la nomination des membres du personnel de l'enseignement.

La proposition de résolution a été rejetée par 8 voix contre 5 en commission et par 49 voix contre 42 en séance plénière.

- **Proposition de résolution visant à préserver les conditions d'organisation et l'accessibilité des cantines scolaires et de l'accueil temps libre (doc. 200 (2025-2026) n° 1 et 2)**

- **Proposition de résolution visant à obtenir un taux de TVA préférentiel pour les repas scolaires (doc. 202 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 26/01/2026
Examen en séance plénière : 11/02/2026

À travers ces propositions de résolution, respectivement du PS et du PTB, les auteurs appellent le gouvernement à saisir le Comité de concertation et à y plaider une exception pour les repas scolaires face à la hausse de la TVA pour les plats à emporter. Leur objectif est d'éviter un nouveau surcoût pour les familles et de préserver le droit à une alimentation saine pour tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale.

Dans la proposition du groupe PS, les auteurs appellent également le gouvernement à mesurer l'impact de la réforme fédérale du chômage sur l'organisation et les coûts de l'accueil temps libre (ATL), parallèlement au lancement d'un vaste chantier sur l'ATL, de son accessibilité financière, de la qualité de son encadrement et de ses conditions d'emploi.

Les propositions de résolution ont été rejetées par 8 voix contre 5 en commission et par 50 voix contre 41 (doc. 200) et 49 voix contre 42 (doc. 202) en séance plénière.

- **Proposition de décret visant à modifier le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Parlement de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française, tel que modifié par les décrets du 4 mai 2016 et du 11 juin 2020 (doc. 180 (2025-2026) n° 1 et 3)**

Examen en commission : 09/02/2026
Examen en séance plénière : 04/03/2026

Cette proposition vise à introduire plusieurs modifications dans le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Parlement de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française. Ces modifications tendent, d'une part, à proposer la remise d'un prix quinquennal et non plus biennal et, d'autre part, à actualiser et resserrer la composition du jury.

La proposition de décret a été adoptée à l'unanimité des 12 membres présents en commission et des 87 membres présents en séance plénière.



- **Proposition de résolution visant à garantir aux écoles des moyens suffisants pour organiser l'accompagnement renforcé en première année du degré secondaire inférieur (doc. 233 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 13/04/2026
Examen en séance plénière : 13/05/2026

À la suite de la suppression du premier degré différencié de l'enseignement secondaire dès l'année scolaire 2026-2027, les auteurs de cette proposition de résolution, du groupe PS, demandent au gouvernement de garantir des moyens d'encadrement suffisants pour organiser un soutien adéquat aux difficultés d'apprentissage des élèves, plus particulièrement pour les élèves ayant échoué à l'ensemble ou à une partie de l'épreuve certificative externe du certificat d'études de base (CEB). Ils demandent également au gouvernement de préserver temporairement l'emploi des écoles organisant le premier degré différencié, dans l'hypothèse où la suppression de ce premier degré différencié induirait une chute drastique des inscriptions en leur sein.

La proposition de résolution a été rejetée par 8 voix contre 4 en commission et par 48 voix contre 39 en séance plénière.



- **Proposition de décret visant à modifier le décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française (doc. 229 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 08/06/2026
Examen en séance plénière : 24/06/2026

Cette proposition de décret, émanant du groupe PS, vise à mobiliser, selon des modalités fixées par le gouvernement, l'intégralité des économies ou des non-dépenses ponctuelles ou récurrentes qui seraient réalisées par la Communauté française en raison de décisions prises sans son concours par un autre niveau de pouvoir et impactant les traitements ou les droits personnels de l'enseignement, au financement des mesures des accords sectoriels à conclure en vertu du décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française.

La proposition de décret a été rejetée par 8 voix contre 4 en commission et par 49 voix contre 40 en séance plénière.

- **Proposition de décret visant à supprimer l'augmentation de charge des enseignants du secondaire supérieur (doc. 273 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 22/06/2026
Examen en séance plénière : 08/07/2026

À travers cette proposition de décret, les auteurs des groupes PTB, PS et Ecolo cherchent à abroger l'augmentation de charge des enseignants de l'enseignement secondaire supérieur, adoptée précédemment le 4 juin 2026 à travers le décret-programme. Pour justifier cette abrogation, ils invoquent les énormes difficultés organisationnelles et juridiques liées à cette augmentation de charge. Ils qualifient cette dernière d'antisociale, en raison des suppressions d'emploi qu'elle engendre, et de contre-productive, dans le sens où elle ne permet pas de pallier la pénurie d'enseignants puisqu'elle ne s'accompagne d'aucune compensation salariale et n'accroît dès lors pas l'attractivité du métier d'enseignant.

La proposition de décret a été rejetée par 8 voix contre 5 en commission et par 49 voix contre 37 en séance plénière.

- **Proposition de décret portant harmonisation de dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur avec le nouveau Code pénal du 29 février 2024 (doc. 286 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 06/07/2026
Examen en séance plénière : 16/07/2026

Cette proposition de décret, déposée par le MR et Les Engagés, harmonise diverses dispositions relatives à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur avec le nouveau Code pénal dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er septembre 2026. Elle comprend notamment les adaptations des références légales aux nouvelles dispositions du Code pénal introduit par les lois du 24 février 2024.

La proposition de décret a été adoptée par 8 voix contre 3 et 2 abstentions en commission et par 46 voix contre 25 et 15 abstentions en séance plénière.

- **Proposition de décret portant une mesure transitoire dans le cadre de l'augmentation de la charge de certains enseignants (doc. 288 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 07/07/2026
Examen en séance plénière : 16/07/2026

Cette proposition de décret, déposée par le MR et Les Engagés, instaure une mesure transitoire destinée à accompagner les effets de la mesure contenue dans le décret-programme du 5 juin 2026 et portant une augmentation de la charge de certaines fonctions au degré supérieur de l'enseignement secondaire. Cette mesure transitoire vise à préparer et anticiper les effets de la mesure d'augmentation de la charge en prévoyant un dispositif temporaire permettant aux pouvoirs organisateurs d'absorber progressivement les conséquences organisationnelles.

La proposition de décret a été adoptée par 8 voix contre 1 et 4 abstentions en commission et par 46 voix contre 7 et 33 abstentions en séance plénière.

En commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- **Proposition de décret modifiant le décret-programme du 17 décembre 2025 en vue de garantir l'indexation des subventions aux milieux d'accueil (doc. 216 (2025-2026) n° 1 à 3)**

- **Proposition de résolution visant à suspendre la non-indexation des opérateurs agréés par l'ONE et à en évaluer les conséquences sur la qualité d'accueil, l'emploi et l'accessibilité des milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 191 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 03/03/2026
Examen en séance plénière : 18/03/2026

La proposition de décret, qui émane du groupe PS, vise à rétablir l'indexation des subventions accordées aux milieux d'accueil dès 2026, afin de corriger une mesure d'économie du décret-programme du 17 décembre 2025 que les auteurs du texte jugent préjudiciable pour le secteur de la petite enfance, notamment en matière de financement du personnel et de maintien des services et d'accessibilité pour les familles. Les auteurs du texte mettent en évidence les difficultés rencontrées par le secteur, confronté à une pénurie de personnel, à une fragilisation financière des opérateurs et à une pression croissante sur les conditions de travail. Selon eux, malgré l'octroi d'une aide forfaitaire exceptionnelle par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), il subsiste un manque réel de financement, susceptible d'entraîner une réduction des services, une augmentation des coûts pour les parents ou encore la disparition de places d'accueil.

La proposition de résolution, du groupe PTB, demande au gouvernement de suspendre la décision de non-indexation des subsides accordés aux opérateurs agréés par l'ONE, afin d'en évaluer les conséquences sur la qualité de l'accueil, l'emploi et l'accessibilité des milieux d'accueil. Les auteurs de la proposition estiment que cette mesure de non-indexation accentue les tensions déjà présentes dans le secteur et risque d'affecter directement la qualité de l'encadrement des enfants.

Le texte demande dès lors une analyse approfondie de l'impact de la mesure, en concertation avec les acteurs concernés, avant toute application définitive. À l'issue de cette phase d'évaluation et de consultation, les auteurs du texte invitent le gouvernement à envisager l'annulation de la non-indexation afin de garantir la pérennité du secteur et de préserver la qualité de l'accueil de la petite enfance.

Suite à une discussion conjointe, la proposition de décret, après avoir été rejetée par 7 voix contre 5 en commission, a été rejetée par 47 voix contre 34 en séance plénière. La proposition de résolution, rejetée en commission par 7 voix contre 2 et 3 abstentions, a été rejetée en séance plénière par 47 voix contre 34.

- **Proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre le papillomavirus humain (HPV) (doc. 117 (2025-2026) n° 1 à 4)**

Examen en commission : 10/02/2026 et 26/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Le papillomavirus humain (HPV) est une infection sexuellement transmissible très répandue, responsable de plusieurs cancers, notamment celui du col de l'utérus. La proposition de résolution, émanant du groupe PS, vise à combler le retard accusé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de couverture vaccinale contre le HPV en améliorant l'accès, l'information et la sensibilisation. Six amendements ont été déposés par la majorité permettant d'aboutir à l'adoption, à l'unanimité en séance plénière, d'une proposition de résolution amendée.

- **Proposition de de décret portant harmonisation du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse avec le nouveau Code pénal du 29 février 2024 (doc. 276 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Cette proposition de décret harmonise le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse avec le nouveau Code pénal dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er septembre 2026. Cette harmonisation passe notamment par l'adaptation des références légales aux nouvelles dispositions du Code pénal, par l'alignement des peines sur la nouvelle échelle des peines et par la modernisation de la terminologie utilisée.

La proposition de décret a fait l'objet d'une demande d'avis en urgence au Conseil d'État. Cette demande d'avis en urgence a été rejetée. Une nouvelle demande pour un avis dans un délai de 30 jours a été introduite. L'examen de cette proposition de décret se poursuivra dès réception de cet avis.



En commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du contrôle des communications des membres du gouvernement

- **Proposition de résolution visant à mettre en place des sanctions à l'égard de l'État d'Israël et de ses représentants et à soutenir la population palestinienne (doc. 145 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 16/09/2025
Examen en séance plénière : 01/10/2025

Cette proposition de résolution, émanant du groupe PTB, fait suite à l'aggravation de la situation pour les populations civiles de la bande de Gaza et à l'accumulation de preuves, selon les auteurs, qu'un génocide est en train d'y être commis. Elle tend à initier toute mesure permettant de faire pression et sanctionner Israël, par exemple grâce à l'exclusion d'Israël et de ses représentants des événements culturels, sportifs ou médiatiques majeurs, ainsi que par le biais de la rupture de toute relation académique.

Après un rejet en commission, le texte fut rejeté par 46 voix contre 34 et 1 abstention en séance plénière.

- **Proposition de résolution visant à établir une politique de diplomatie sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 138 (2024-2025))**

Examen en commission : 18/11/2025

Cette proposition de résolution, déposée par le groupe PS, vise à développer une diplomatie sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vise à mettre en avant le rôle du sport comme outil de rayonnement international.

Eu égard aux divergences, la discussion n'a pas été clôturée et la proposition a été réinscrite dans l'arriéré de la commission.

- **Proposition de résolution visant à supprimer l'indemnité de logement et de frais domestiques accordée aux membres du gouvernement de la Communauté française et à rendre publics leur rémunération et leurs avantages (doc. 143 (2024-2025) n° 1 et 2)**

- **Proposition de résolution relative à la transparence et à l'exemplarité des rémunérations et avantages en nature des membres du gouvernement de la Communauté française (doc. 163 (2025-2026))**

Examen en commission : 18/11/2025
Examen en séance plénière : 03/12/2025

Pour les auteurs de ces propositions de résolution, émanant respectivement du groupe PTB et du représentant de Lib.res, ces textes s'inscrivent dans une volonté de renforcer la confiance entre les citoyens et les responsables politiques. Ils demandent une plus grande lisibilité et un encadrement clair des avantages accordés aux membres du gouvernement. Ils réclament notamment la suppression des indemnités de logement et de domesticité, ainsi qu'une meilleure publicité des rémunérations et avantages.

Ces propositions ont fait l'objet d'une discussion conjointe en commission où elles ont été rejetées. Portée en séance plénière, la proposition de résolution visant à supprimer l'indemnité de logement et de frais domestiques accordée aux membres du gouvernement de la Communauté française et à rendre publics leur rémunération et leurs avantages a été rejetée par 47 voix contre 39.

- **Proposition de résolution relative à l'augmentation de la TVA sur les billets culturels et la révision de la fiscalité sur les droits d'auteurs (doc. 192 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 13/01/2026
Examen en séance plénière : 28/01/2026

Cette proposition de résolution du groupe PS vise à dénoncer l'impact négatif des mesures annoncées par le gouvernement fédéral d'augmenter la TVA sur les billets culturels de 6 à 12 % et de supprimer la valorisation des frais forfaitaires dans les déclarations fiscales des revenus liés aux droits d'auteur. Les auteurs du texte proposent que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se saisisse d'urgence du dossier et entreprenne toutes les actions nécessaires pour faire reculer le gouvernement fédéral sur ces mesures, au vu de leur impact sur l'offre culturelle, sur l'emploi ainsi que sur l'accessibilité de la culture et le pouvoir d'achat des familles.

Après avoir été rejetée en commission, la proposition fut rejetée par 46 voix contre 35 en séance plénière.

- **Proposition de résolution exprimant son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et condamnant la répression exercée par les autorités (doc. 203 (2025-2026))**

Examen en commission : 27/01/2026
Examen en séance plénière : 11/02/2026

Cette proposition de résolution, déposée par la majorité MR-Les Engagés, s'inscrit dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise économique, sociale, politique et environnementale en Iran ainsi que par la répression des mouvements de contestation. Elle vise à demander au gouvernement d'apporter son soutien au mouvement de protestation du peuple iranien et à condamner la répression exercée par les autorités.

À la suite de son adoption en commission, la proposition a été adoptée par 79 voix et 12 abstentions en séance plénière.

- **Proposition de résolution relative à la participation de la Belgique au concours de l'eurovision en raison de la décision de la *RTBF* d'y prendre part (doc. 194 (2025-2026))**

- **Proposition de résolution visant à demander au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre position en faveur du boycott d'Israël de l'eurovision 2026 (doc. 198 (2025-2026))**

- **Proposition de résolution relative à la participation du service public audiovisuel belge francophone à des événements culturels internationaux au regard du respect du droit international et des droits humains (doc. 199 (2025-2026))**

Examen en commission : 10/02/2026
Examen en séance plénière : 04/03/2026

Ces trois propositions de résolution ont fait l'objet d'un examen conjoint en commission. À travers sa proposition de résolution, le groupe PTB demande au gouvernement de prendre position en faveur de l'exclusion d'Israël de l'édition 2026 du Concours Eurovision de la chanson. Elle propose également au gouvernement d'encourager la *RTBF* à revoir son choix concernant la diffusion de ce concours et l'envoi d'un artiste à ce concours.

La proposition du PS fait suite à la confirmation, par la *RTBF*, de la participation de la Belgique à l'édition 2026 du Concours Eurovision de la chanson, alors même que plusieurs pays européens ont annoncé leur volonté de la boycotter afin de dénoncer le non-respect du droit international et le génocide en cours à Gaza par Israël. À travers ce texte, les auteurs demandent au gouvernement de prendre position en faveur d'une non-participation au concours et d'inviter la *RTBF* à revoir sa décision d'y envoyer un artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La proposition de résolution du groupe Ecolo fait également suite au maintien de la participation d'Israël à l'édition 2026 du Concours Eurovision de la chanson, ainsi qu'à la confirmation de la *RTBF* d'y participer. Cette proposition demande au Parlement de prendre une position ferme contre la participation de la *RTBF* et elle engage la *RTBF* à reconsidérer sa décision de participation tant que des violations graves et documentées du droit international dans le chef du gouvernement israélien persistent.

Rejetées en commission, ces trois propositions ont également été rejetées en séance plénière.

- **Proposition de résolution relative à l'anticipation et à la gestion d'une nouvelle crise énergétique suite aux tensions géopolitiques internationales (doc. 242 (2025-2026))**

Examen en commission : 12/05/2026
Examen en séance plénière : 27/05/2026

Déposée par le groupe PS, cette proposition de résolution s'inscrit dans le contexte des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et des risques qu'elles font peser sur les marchés énergétiques mondiaux. Les auteurs du texte estiment que les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont déjà fragilisés par les mesures de non-indexation appliquées depuis le début de la législature et qu'une nouvelle flambée des prix de l'énergie pourrait rapidement mettre en péril la continuité de leurs missions d'intérêt général.

Ils invitent dès lors le gouvernement à anticiper activement une éventuelle nouvelle crise énergétique, en se dotant des outils nécessaires pour évaluer et prévenir les risques, tout en préparant un cadre opérationnel permettant de déployer rapidement des mécanismes de soutien ciblés si la situation l'exige.

Rejetée en commission, la proposition a été rejetée par 49 voix contre 39 en séance plénière.



- **Proposition de résolution relative au soutien à apporter au Liban et à sa population dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 246 (2025-2026))**

Examen en commission : 26/05/2026
Examen en séance plénière : 10/06/2026

Cette proposition de résolution, émanant du groupe PS, s'inscrit dans le contexte de la dégradation de la situation sécuritaire au Liban, des violations de son intégrité territoriale et des menaces croissantes pesant sur sa population. Il entend exprimer le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au peuple libanais et réaffirmer l'attachement au respect du droit international humanitaire, à la souveraineté du Liban et à la protection des populations civiles. Il vise également à mobiliser, dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des moyens de coopération, d'accueil, de soutien académique, culturel et associatif au bénéfice de la société civile libanaise, des journalistes, des artistes, des chercheurs et des étudiants touchés par le conflit.

La proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité des 13 membres présents en commission et à l'unanimité des 89 membres présents en séance plénière.

- **Proposition de décret visant à garantir l'accès gratuit à l'eau potable dans les festivals de musique organisés en Communauté française (doc. 131 (2024-2025) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 09/06/2026
Examen en séance plénière : 24/06/2026

Cette proposition de décret du groupe PS vise à donner une assise décrétale à l'obligation, pour les organisateurs de festival, de garantir un point d'accès gratuit à l'eau pour leur public et à l'étendre aux festivals non subventionnés – obligation fixée à l'heure actuelle par les conventions et contrats-programmes liant les organisateurs à la Communauté française. Le but est de garantir que l'accès à la culture soit assorti du respect de cet impératif de santé publique.

La proposition de décret a été rejetée par 8 voix contre 5 en commission et par 49 voix contre 40 en séance plénière.

- **Proposition de résolution visant à la transparence et la publicité des voyages et missions à l'étranger du gouvernement (doc. 247 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 09/06/2026
Examen en séance plénière : 24/06/2026

À travers cette proposition de résolution, les auteurs issus du groupe PTB entendent accroître la transparence dans les missions et voyages ministériels à l'étranger, tant sur les objectifs des déplacements que sur les coûts financiers qui en découlent.

La proposition de décret a été rejetée par 8 voix contre 5 en commission et par 49 voix contre 40 et en séance plénière.



En commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

- **Proposition de résolution visant à renforcer le respect des principes de liberté de la presse et d'indépendance des médias (doc. 158 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 18/11/2025
Examen en séance plénière : 03/12/2025

Par cette proposition de résolution, les auteurs du groupe PS entendent renforcer les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de soutien à la liberté de la presse et à l'indépendance des médias en réaffirmant le rôle de la Commission de déontologie journalistique (CDJ) en tant qu'organe indépendant en charge du contrôle de la déontologie journalistique.

Ils appellent le gouvernement à prendre des actions nouvelles pour assurer la bonne application et le respect de ses principes.

Rejetée en commission par 8 voix contre 5, la proposition de résolution a été rejetée en séance plénière par 47 voix contre 41.

- **Proposition de résolution relative au renforcement du pluralisme des médias, de l'accès à l'information et de l'éducation aux médias à travers un soutien plus efficace aux médias de proximité (doc. 208 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 17/03/2026
Examen en séance plénière : 01/04/2026

Cette proposition de résolution, émanant du groupe PS, appelle le gouvernement à reprendre le chantier de réforme des médias de proximité en s'appuyant sur les principes de la Déclaration de politique communautaire (DPC), sur les avis remis par les acteurs du secteur et sur une cartographie objectivée du paysage des médias.

Les auteurs demandent également la mise en place d'une concertation approfondie avec le réseau des médias de proximité et sollicitent la restauration du cadre de financement des médias de proximité.

Rejetée en commission par 8 voix contre 5, la proposition de résolution a été rejetée en séance plénière par 47 voix contre 39.

En commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

- **Proposition de résolution relative aux bâtiments scolaires (doc. 144 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 17/11/2025
Examen en séance plénière : 03/12/2025

À travers leur proposition de résolution, les auteurs de la majorité soutiennent la prise en considération des mécanismes de financement alternatif dans la politique des bâtiments scolaires. Convaincus de l'importance de concilier le potentiel de croissance des modes de financement alternatifs à une gestion efficace et complémentaire des deniers de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils demandent au gouvernement de considérer cet enjeu dans la politique des bâtiments scolaires.

Adoptée en commission par 8 voix contre 1 et 4 abstentions, la proposition de résolution a été adoptée en séance plénière par 47 voix pour, 11 voix contre et 28 abstentions.

- **Proposition de décret visant à lutter contre la pénurie en maintenant le « gel du financement » des sections 1 à 3 de la formation initiale des enseignants donnée en Hautes Écoles (doc. 166 (2025-2026) n° 1)**

Examen en commission : 17/11/2025 et 26/01/2026

Cette proposition de décret émanant du groupe PS vise à maintenir le gel de financement deux années supplémentaires afin de permettre au gouvernement d'accompagner les établissements et de valoriser la fonction d'enseignant, notamment en adoptant une position claire par rapport au barème 401 comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC).

La proposition a fait l'objet d'une première discussion. À la demande des auteurs de la proposition, la commission a auditionné la Commission pédagogique de la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement pour adultes de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin de dresser un état des lieux de la fréquentation des établissements chargés de la formation initiale des enseignants et de formuler des pistes de réflexion et de solution.

- **Proposition de résolution visant à rendre l'enseignement supérieur plus inclusif (doc. 113 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 12/01/2026
Examen en séance plénière : 28/01/2026

Le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement inclusif a permis de voir émerger une véritable politique de l'inclusion dans l'ensemble des établissements. Cette politique a permis à de nombreux étudiants de suivre leur cursus dans de meilleures conditions.

En 2025, la commission a procédé à des auditions des acteurs de terrain afin de cibler les freins à l'inclusion. La proposition de décret, émanant du groupe PS, est le résultat de ces auditions et reprend les recommandations portées par les acteurs de terrain.

Rejetée en commission par 7 voix contre 5, la proposition de résolution a été rejetée en séance plénière par 46 voix contre 35.

Proposition de résolution visant à suspendre l'augmentation et l'indexation du minerval et à en évaluer les conséquences sur l'accessibilité aux études en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 188 (2025-2026) n° 1)

Examen en commission : 12/01/2026
Examen en séance plénière : 28/01/2026

Cette proposition de résolution du groupe PTB demande au gouvernement de suspendre l'indexation et l'augmentation du minerval, dont la hausse prévue menace l'accessibilité des études en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle dénonce un ensemble de réformes – hausse du minerval, modèle DIES, critères de finançabilité plus stricts – qui accentuent la précarité étudiante et risquent de limiter l'accès aux études à de nombreux jeunes, notamment ceux issus de milieux populaires. Dans leur texte, les auteurs insistent sur la nécessité d'une étude d'impact complète sur les conséquences financières d'une telle augmentation du minerval pour tous les étudiants.

Rejetée en commission par 8 voix contre 4 et 1 abstention, la proposition de résolution a été rejetée en séance plénière par 46 voix contre, 29 voix pour et 6 abstentions.



Proposition de décret relative à l'accessibilité de l'enseignement supérieur (doc. 215 (2025-2026) n° 1)

Examen en commission : 16/03/2026
Examen en séance plénière : 01/04/2026

Par cette proposition de décret, les auteurs du groupe PTB ont proposé de découpler le calcul du minerval de l'indice des prix à la consommation, gelant ainsi le montant du minerval et entérinant définitivement les avancées obtenues par les étudiants en 2010. Pour eux, les réformes annoncées par le gouvernement actuel – hausse du minerval, modèle DIES, critères de finançabilité plus stricts – aggraveront la précarité étudiante et limiter l'accessibilité de l'enseignement supérieur risquant ainsi de limiter l'accès aux études à de nombreux jeunes, notamment ceux issus de milieux populaires. Longuement débattue en commission, la proposition a été soutenue par les partis de l'opposition, mais a fait l'objet d'un rejet de la majorité, estimant que ce texte ne répond pas à l'enjeu de la finançabilité et de l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

Rejetée par 7 voix contre 4, la proposition de résolution a été rejetée en séance plénière par 47 voix contre, 38 voix pour et 1 abstention.

Proposition de résolution visant à prévoir un mécanisme spécifique de financement pour maintenir l'offre de formation initiale des enseignants organisée en Hautes Écoles (doc. 241 (2025-2026) n° 1 et 2)

Examen en commission : 08/06/2026
Examen en séance plénière : 24/06/2026

À travers cette proposition, les auteurs du groupe PS demandent au gouvernement d'instaurer un mécanisme de cliquet. Ils estiment que la fin de la période transitoire prévoyant le gel du financement pour les hautes écoles organisant les sections 1 à 3, conjuguée à la baisse importante du nombre d'inscrits, aura un impact sur l'emploi, le financement des hautes écoles, la qualité et l'offre des formations qui y sont données et, in fine, la pénurie d'enseignants. Le mécanisme de cliquet permettrait d'éviter la disparition de ces formations et d'assurer un financement plancher des formations déficitaires.

La proposition de résolution a été rejetée en commission par 8 voix contre 4 et en séance plénière par 49 voix contre 40.

- **Proposition de résolution visant à avancer la tenue du concours en sciences vétérinaires (doc. 67 (2024-2025) n° 1)**

Examen en commission : 22/06/2026
Examen en séance plénière : 07/07/2026

À travers cette proposition de résolution, les auteurs issus des groupes de la majorité se réfèrent à la Déclaration de politique communautaire (DPC) et demandent au gouvernement d'avancer le concours en sciences vétérinaires, actuellement organisé en fin de première année de bachelier, à l'entame des études, à l'instar de ce qui se fait pour les études en sciences médicales et dentisterie. Cette proposition de résolution a été examinée conjointement avec le projet de décret instaurant un concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences vétérinaires et abrogeant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires (doc. 272 (2025-2026)). Ce projet de décret ayant été adopté, la proposition de résolution est devenue sans objet.

- **Proposition de décret visant à supprimer la réforme du minerval dans l'enseignement supérieur (doc. 274 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 22/06/2026
Examen en séance plénière : 07/07/2026

Cette proposition de décret abroge la réforme du minerval contenue dans le décret-programme du 5 juin 2026, permettant ainsi d'éviter les fortes augmentations des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur pour une majorité des étudiants.

La proposition de résolution a été rejetée en commission par 8 voix contre 4 et en séance plénière par 49 voix contre 35.

En commission interparlementaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement de Wallonie

- **Proposition de décret conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française modifiant l'article 1er de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique (doc. 232 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Examen en commission : 18/06/2026
Examen en séance plénière : 08/07/2026

Cette proposition de décret conjoint vise à modifier l'article 1er, § 2, 4°, de l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique afin que l'organe de contrôle ne soit pas la commission de déontologie et d'éthique, mais un organe désigné soit par le gouvernement wallon et le gouvernement de la Communauté française chacun pour ce qui le concerne, soit conjointement. Elle vise également à procéder à une correction technique dans les définitions contenues dans ce même article 1er de l'accord de coopération du 20 mars 2014 précité.

Cette proposition de décret conjoint a été adoptée à l'unanimité des membres présents en commission interparlementaire et à l'unanimité des 86 membres présents en séance plénière.

6. Les auditions organisées par les commissions

En commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

▪ Présentation des rapports d'activité de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

Le 18 novembre 2025, la commission a entendu la présentation des rapports d'activités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour les années 2023 et 2024 (doc. 167 (2024-2025) n° 1 et 2 et doc. 168 (2024-2025) n° 1 et 2).

Ont ainsi été entendus plusieurs représentants de l'ONE : Mme Déborah Dewulf, administratrice générale, Mme Geneviève Bazier, directrice Recherches et développement, M. Eddy Gilson, directeur de l'Accueil de la petite enfance, M. Laurent Monniez, directeur général adjoint, Mme Marie Gérard, directrice de l'Accompagnement, et Mme Brigitte Marchand, directrice de la Coordination accueil.

▪ Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

La commission a tenu, le 18 novembre 2025, une réunion conjointe avec la commission du Tourisme et du Patrimoine du Parlement de Wallonie. Les deux commissions ont entendu la présentation du « rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la Naissance et de l'Enfance – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne » (doc. 118 (2024-2025), n° 1 et 2). Elles ont entendu plusieurs représentants de la Cour des comptes : M. Olivier Hubert, conseiller, Mme Bénédicte Froidure, première auditrice réviseuse, Mme Joelle Massart, première auditrice, ainsi que Mme Marie-Pierre Lezaack, première auditrice.

▪ Étude sur l'éducation aux droits de l'enfant

Le 16 décembre 2025, la commission a auditionné le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et la Coordination des ONG des droits de l'enfant (CODE) dans le cadre de l'étude rédigée en 2024 par la CODE portant sur l'éducation aux droits de l'enfant. Ont ainsi été entendus M. Solayman Laqdim, DGDE, et Mme Eden Glejser, Co-coordinatrice de la CODE.

Les intervenants ont plaidé pour une approche transversale et structurelle afin d'intégrer les droits de l'enfant dans l'ensemble des pratiques éducatives et des politiques publiques. Ils ont souligné les effets positifs d'une telle éducation sur le bien-être, la participation, le climat scolaire, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté.

▪ Rapport d'activités d'Unia, Centre interfédéral pour l'égalité des chances

Le 27 janvier 2026, la commission a invité M. Patrick Charlier, directeur d'Unia, à présenter le rapport d'activités 2024 du Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

En commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du contrôle des communications des membres du gouvernement

▪ Rapport d'activités de Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour l'année 2024 (doc. 146 (2024-2025))

Examen en commission : 04/11/2025

La commission a entendu la présentation de Mme Pascale Delcomminette, administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI) sur le rapport annuel de WBI. Elle a également entendu l'exposé de M. Jérôme Noël, délégué général Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, sur les missions de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne et sur l'actualité européenne.

Les députés ont mené un échange approfondi, abordant des thèmes variés, comme les politiques européennes, le traité Mercosur, le rôle des entités fédérées, la gestion interne et la situation financière de WBI. Les discussions ont également porté sur les synergies institutionnelles, la diplomatie culturelle, les relations internationales, le soutien à l'enseignement supérieur et à la mobilité étudiante.

En commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

▪ Auditions relatives au statut des « Newsinfluenceurs »

La commission a procédé à de vastes auditions autour de la thématique très prégnante des newinfluenceurs et de leur statut. Ces auditions ont permis aux membres de la commission non seulement de prendre le pouls du secteur face à un phénomène en pleine expansion, mais aussi d'aborder des questions aussi diverses que les différences et les similitudes entre les journalistes professionnels et les newsinfluenceurs, le cadre légal applicable à ces derniers en regard notamment de la liberté de la presse, ou encore leur responsabilité déontologique à la lumière des principes traditionnellement appliqués aux journalistes bénéficiant d'une carte de presse.

Ces auditions ont été déclinées en quatre volets : parmi les newsinfluenceurs, la commission a entendu MM. Jeremie Nzita Mambu et Edouardo Pinock de *Yurbise*, M. Noah Bundula de *Askipe* et M. Adrien Goffin de *En Bref*.

Pour le volet institutionnel, elle a entendu M. Karim Ibourki, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Mme Muriel Hanot, présidente du Conseil de déontologie journalistique (CDJ), Mme Martine Simonis, présidente de l'Association des journalistes professionnels (AJP), Mme Claire Berlage, présidente du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), et Mme Tatiana Debrabandere, chargée de projets au CSEM. Pour le volet de la presse écrite, elle a auditionné, M. Xavier Counasse, rédacteur en chef du *Soir*, et M. Dorian de Meeûs, rédacteur en chef de *La libre Belgique*. Pour le volet académique, elle a entendu Mme Amandine Degand et M. Jean-François Leconte de l'Institut des hautes études des communications sociales (IHECS), Mme Caroline Close du Social Media Lab de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Mme Judith Vermeulen, étudiante à l'ULB, et M. Olivier Standaert de l'Observatoire de recherche sur les médias et le journalisme.

En commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

▪ Auditions relatives à l'Enseignement supérieur inclusif (doc. 157 (2025-2026) n° 1)

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, il est apparu utile et nécessaire à la commission d'examiner plus amplement la thématique et de dresser un état des lieux. C'est ainsi que, pour y parvenir, elle a estimé indispensable de consulter préalablement les acteurs et les intervenants de terrain afin que ceux-ci fassent part de leur vécu, des facilités et des difficultés qu'ils rencontrent, ainsi que des aménagements qu'ils préconisent pour l'avenir.

En conséquence, les 24 mars, 7 et 23 avril 2025, la commission a entendu un grand nombre d'acteurs institutionnels, du monde associatif et des différents établissements d'enseignement supérieur.

Le rapport relatif à ces auditions a été approuvé par la commission le 13 octobre 2025 par 8 voix pour et 4 abstentions.



Les « grands rapports » et autres travaux

1. Les « grands rapports »

En commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

- **Rapport annuel 2024 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles/ Communauté française de Belgique (doc. 147 (2024-2025) n° 1)**

Le 29 septembre 2025, les membres de la commission ont eu l'occasion de rencontrer le directeur général du Budget et des Finances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le responsable de l'Agence de la Dette concernant le rapport annuel 2024 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au cours du débat, la stratégie de financement, le contrat caissier, l'aggravation de la dette et l'évolution du ratio dette/recettes, les investissements socialement responsables ou encore l'Agence de notation Moody's ont animé les débats.

- **37e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française (doc. 170 (2025-2026) n° 1 (+ annexe n° 1) et n° 2 (+ annexe n° 1))**

Le 17 novembre 2025, la commission a invité la Cour des comptes à venir présenter son 37e cahier d'observations qu'elle adresse chaque année au Parlement. Il s'agit de la cinquième année pour laquelle un compte général de la Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisé.

Au cours de la réunion, les représentants de la Cour des comptes ont expliqué rigoureusement les raisons qui les ont amenés à émettre une nouvelle opinion défavorable. Tant la ministre-présidente, en charge du Budget, que le représentant de la direction générale du Budget du ministère ont pu apporter des réponses aux observations de la Cour. Les groupes politiques ont de leur côté fait part de leurs points de vue et réflexions à propos des comptabilités générale et budgétaire, du contrôle interne, des comptes des organismes d'administration publique (OAP), des services administratifs à comptabilité autonome (SACA) et des services éducatifs à comptabilité autonome (SECA), des universités, du solde financement, de la dette ainsi qu'en lien avec des audits spécifiques.

- **Rapport annuel 2025 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles/ Communauté française de Belgique (doc. 269 (2025-2026) n° 1 et 2)**

Le 22 juin 2026, les membres de la commission ont eu l'occasion de rencontrer le directeur général du Budget et des Finances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le responsable de l'Agence de la dette à propos du rapport annuel 2025 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Les autres travaux

En commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- **Présentation de la Trajectoire Jeunesse 2026-2029**

Le 13 janvier 2026, la commission a entendu la présentation de la ministre Lescrenier quant à sa « Trajectoire Jeunesse 2026-2029 : une perspective positive façonnée pour et par les jeunes ». Cette trajectoire identifie quatre priorités : la valorisation de l'engagement des jeunes, le soutien à leur santé mentale, le développement des endroits de camp et le renforcement de l'éducation aux médias. Elle repose sur les principes de participation des jeunes, de transversalité des politiques publiques, de concertation avec le terrain et de simplification administrative.

La ministre, Mme Valérie Lescrenier, a annoncé trois chantiers structurels : la simplification administrative, la révision des rôles et missions des organisations et centres de jeunes, ainsi qu'une réflexion sur la territorialité des actions. Cette démarche se veut progressive, adaptable et construite avec les acteurs concernés afin de maintenir les jeunes au cœur de l'action publique.

Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

Le 27 janvier 2026, la commission a entendu la présentation de la ministre quant à la note d'intention du gouvernement relative à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Cette note s'articule autour de quatre objectifs majeurs : garantir des services accessibles, inclusifs et de qualité pour les enfants et les familles ; renforcer l'accompagnement des acteurs de terrain ; moderniser la gouvernance de l'ONE grâce à un pilotage fondé sur des données fiables ; simplifier les démarches administratives par une digitalisation accrue et des procédures harmonisées. Elle a ouvert le champ à de nombreuses auditions de terrain dans le cadre du futur contrat de gestion de l'ONE. En effet, conformément à l'article 26, § 6, du décret du 17 juillet 2002 relatif à l'ONE, le gouvernement doit solliciter l'avis du Parlement dix mois avant l'échéance du contrat de gestion sur les éléments constitutifs du prochain contrat ; dès lors le Parlement a procédé à une large consultation sur la mission de l'ONE et la concrétisation de celle-ci dans le cadre du prochain contrat de gestion.

Le 3 mars 2026, la commission a entendu les présentations de M. Alain Keepen, membre effectif de la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance (FeMAPE), Mme Marie Didriche, coordinatrice de la Coordination des services d'accueil d'enfants (COSEGE), Mme Natacha Verstraeten, présidente de la Fédération des initiatives locales pour l'enfance (FILE), ainsi que Mmes Amélie Deman et Sophie Gargouri, respectivement coordinatrice et administratrice de la Coordination des milieux d'accueil à accessibilité sociale (CHACOF).

Le 4 mars 2026, la commission a entendu les exposés de Mme Françoise Jans et M. Pierre Portier, respectivement directrice générale et président du conseil d'administration de Wal'Crèches Les P'tits Soleils, de M. Daniel Verougstraete, cofondateur de l'ASBL Impactoo, de Mme Oriane Denys, déléguée permanente CGSP Admi, et de Mme Nathalie Lionnet, secrétaire fédérale SETCa Non Marchand.

Le 17 mars 2026, la commission a reçu Mme Sylvie Gérard, collaboratrice scientifique au Conseil supérieur de la santé (CSC), le docteur Olivier Costa, membre de l'Association professionnelle des médecins scolaires (APMS), Mme Lise Maskens, présidente de la Commission PSE, Mme Isabelle Bellet, responsable du secteur Enfance et Santé à l'Union en soins de santé (UNESSA), M. Bernard Parmentier, président de la Fédération des équipes SOS Enfants, Mme Amélie Leleu, coordinatrice de l'équipe SOS Enfants Mons-Borinage, et Mme Isabelle Gilain, coordinatrice de l'équipe SOS Enfants Brabant wallon.

Le 18 mars 2026, la commission a auditionné M. Sébastien Dandoy de l'ASBL Grandir en Santé.

Le 31 mars 2026, la commission a entendu les exposés de Mme Stéphanie Demoulin, directrice de la Fédération francophone des écoles de devoirs (FFED), de Mme Carine Vandekerckhove et M. Ghislain Maron, respectivement directrice et administrateur de l'ASBL CAPE (Centre d'accueil pour l'enfant), de Mme Morgane Eeman et M. Matteo Detemmerman, respectivement directrice et administrateur de l'ASBL BADJE (Bruxelles Accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance), et de Mme Cécile Van Honsté, membre fondateur de la plateforme Extrascool.

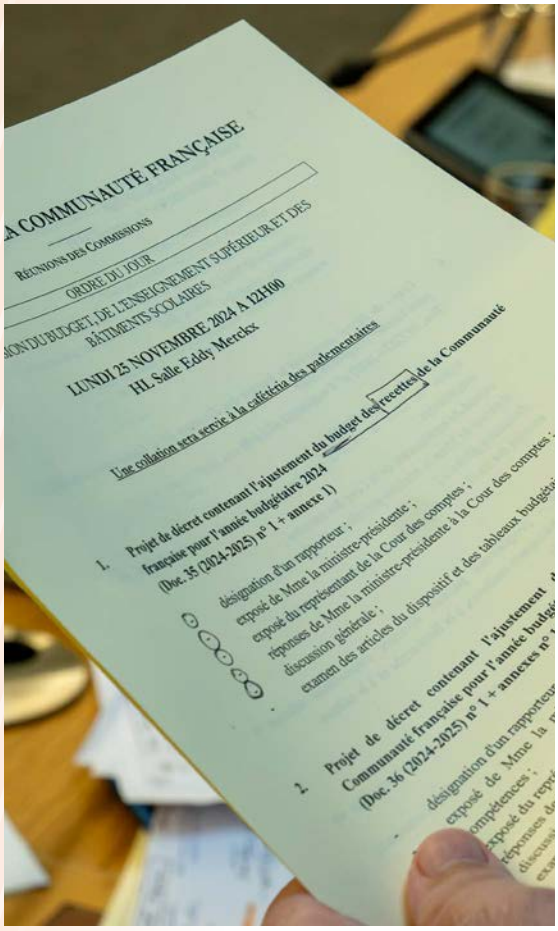
Le 1er avril 2026, la commission a entendu les présentations de Mme Julie De Wilde, chargée de recherche à l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), de Mme Sylvie Lefebvre, directrice de l'ASBL Promemploi, et de Mme Omérine Platiau, conseillère juridique à Brulocalis.

Le 14 avril 2026, la commission a auditionné Mme Madeleine Guyot, directrice générale de la Ligue des familles, Mme Marie D'Haese, co-coordinatrice de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), Mmes Laurence Paulet et Chantal Hissel, respectivement présidente et vice-présidente de la FRAJE (Formation et recherche - Accueil du jeune enfant), ainsi que Mmes Jessica Gallo et Véronique Driesen, respectivement coordinatrice de l'Administration subrégionale de Liège et présidente du Comité subrégional de Liège.
Enfin, le 15 avril 2026, la commission a entendu la présentation de Mme Déborah Dewulf, administratrice générale de l'ONE.

Le 9 juin 2026, la commission a adopté des recommandations qui ont ensuite été examinées lors de la séance plénière du 10 juin 2026.

▪ Présentation de la Stratégie « Genre et droits des femmes en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles 2026-2029 »

Le 26 mai 2026, la commission a entendu la présentation du ministre, M. Yves Coppieters, quant à sa Stratégie genre et droits des femmes en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2026-2029. Cette stratégie a été élaborée conjointement par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques. La stratégie s'articule autour d'un axe transversal de gouvernance et de six axes thématiques consacrés à la transformation des normes sociales et la déconstruction des stéréotypes, à la santé, à la participation égale dans les secteurs de l'économie, à la participation et représentation équilibrée dans les lieux de décision et à la vie politique, à l'espace public mixte et inclusif et à la lutte contre les violences faites aux femmes.



En commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du contrôle des communications des membres du gouvernement

▪ Échange de vues sur la situation à Gaza

Examen en commission : 04/09/2025

La commission a tenu un échange de vues consacré à la situation à Gaza. Ce débat a permis aux différents groupes politiques d'exprimer leurs analyses et positions face à la crise humanitaire et aux enjeux internationaux qu'elle soulève. Les débats ont également porté sur le rôle spécifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce contexte.

▪ Présentation de la Note de politique internationale (NPI)

Examen en commission : 16/09/2025

La commission a examiné la Note de politique internationale (NPI) présentée par la ministre-présidente. La NPI vise à définir une stratégie conjointe avec la Wallonie en matière de politique internationale et, à ce titre, elle repose sur quatre axes : économique, scientifique, culturel et européen. Elle accorde une priorité centrale à l'Europe, tout en définissant des zones stratégiques hors Union européenne. Elle met également l'accent sur la Francophonie, le multilatéralisme et la rationalisation des outils, notamment *via* des réformes institutionnelles. La présentation a été suivie d'un large échange de vues avec les députés.

En commission du Budget, de l'Enseignement et des Bâtiments scolaires

▪ Rapport d'avis du Comité d'experts chargé de soutenir le pilotage budgétaire et la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Examen en commission : 29/09/2025

M. Pierre Crevits, président du Comité d'experts mandaté par le gouvernement, est venu présenter les principaux enseignements du rapport préparé par des experts économistes. Au cours du large échange de vues, de très nombreuses réflexions ont animé la réunion sur des thématiques aussi centrales que l'importance du déficit et l'évolution de la dette, les recettes limitées et les pistes de

financement, l'enseignement (obligatoire et supérieur), les secteurs sous tension (petite enfance, aide à la jeunesse, culture, médias, sport...), la méthodologie, le mandat et la légitimité du comité d'experts, les impacts sociaux des réformes, la possibilité d'une trajectoire pluriannuelle et la nécessité d'arbitrages politiques.

▪ Présentation des résultats du conclave budgétaire (Cric n° 12-Budget3 (2025-2026))

Examen en commission : 13/10/2025

La ministre-présidente, également chargée du Budget, a présenté les résultats du conclave budgétaire du gouvernement relatif au budget initial 2026. Il s'agissait là du troisième exercice de ce type pour la majorité issue des élections du 9 juin 2024.

Dans les limites méthodologiques qui ont été rappelées, la présentation et les discussions qui ont fait suite ont permis à la commission de recevoir une série d'informations sur le contexte macro-économique et l'évolution des paramètres, mais aussi quant aux orientations politiques et budgétaires décidées par ce gouvernement.

L'évolution des déficits et de la dette ainsi que les efforts demandés aux différents secteurs ont été largement discutés. Cet exercice préalable au dépôt des documents budgétaires officiels, à leur discussion et au vote en commission, a été mis à profit par les députés qui ont ainsi pu faire part de leurs premières observations en lien avec le budget 2026.



▪ Présentation des résultats du conclave budgétaire (Cric n° 79-Budget16 (2025-2026))

Examen en commission : 11/05/2026

La ministre-présidente s'est à nouveau présentée devant la commission afin d'expliciter les résultats du conclave budgétaire du gouvernement relatif à l'ajustement 2026.

Elle a ainsi évoqué l'absence de nouvelles mesures d'économies et de politiques nouvelles dans un contexte d'inflation élevée et de maintien des perspectives de déficit pour 2029. La discussion s'est voulue à la fois animée et passionnée tout en permettant aux commissaires de faire valoir ses arguments sur les enjeux budgétaires et financiers qui caractérisent la Fédération Wallonie-Bruxelles.



3

Le Parlement, acteur sur **la scène internationale**



- La diplomatie parlementaire
- Les relations bilatérales
- Les relations multilatérales
- Les audiences d'ambassadeurs étrangers

La **diplomatie parlementaire**

Complémentairement à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus exercent un rôle international utile aux sociétés interdépendantes et en pleine mutation. Ce rôle s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou multilatéral.

La connaissance des enjeux internationaux et l'appartenance à des réseaux multilatéraux permettent aux députés de renforcer leur expertise et d'agir en acteurs de paix, de coopération et de développement durable. Cette mission confère également une dimension éthique aux relations internationales.

Les **relations bilatérales**

Les comités de coopération interparlementaire et les groupes d'amitié

- **Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec**

En novembre 2025, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli une délégation de l'Assemblée nationale du Québec, menée par sa présidente, Mme Nathalie Roy. Celle-ci était accompagnée de deux députés, Mme Stéphanie Lachance et M. Stéphane Sainte-Croix. Cette rencontre avait pour cadre l'Entente parlementaire unissant nos deux institutions depuis plus de quarante ans.

Ces liens permettent d'échanger sur des sujets d'intérêt commun. Il est de coutume, avant tout, que chaque partie présente un état des lieux de la situation politique et institutionnelle. Le président Dispa a évoqué la complexité de la situation budgétaire actuelle et les différentes mesures qui ont été prises et qui vont être proposées par le gouvernement fédéral, dont il a décrit la composition. Les enjeux budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les réformes auxquelles s'attelle son gouvernement ont également fait l'objet d'une analyse. Comme il est d'usage pour ce sujet, Mme Éliane Tillieux, membre de l'opposition, a été conviée à donner sa vision des choses.



Mme Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et M. Benoît Dispa, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Deux autres thèmes figuraient à l'ordre du jour. Le premier concernait la neutralité et le pluralisme dans l'enseignement officiel. Après la présentation de différents exposés et l'intervention de deux experts sur le sujet, un juriste spécialisé en droit constitutionnel et une historienne, les échanges ont été extrêmement variés et riches. Ils ont permis de mettre en exergue une définition différente des concepts de neutralité et de laïcité entre nos deux instances.

Le second thème visait l'impérialisme et les repères pour nos démocraties. À la suite des différents rapports, plusieurs experts ont apporté leur éclairage, d'abord sur les différents types d'impérialisme et leurs réseaux au 21e siècle, sur la question d'une révolution copernicienne ou d'un retour aux sources concernant la politique étrangère outre-Atlantique et sur la question du réarmement actuel et l'éventualité de voies alternatives face à d'autres défis contemporains.

Le Parlement a également organisé des rencontres en lien avec les sujets développés. Ainsi, la délégation québécoise a pu rencontrer des représentants de l'Institut Egmont et du Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA). Elle a également eu l'occasion de participer à la cérémonie d'hommage à M. Geoffrey Dieudonné, agent du Parlement qui, il y a 10 ans, fut assassiné à Bamako alors qu'il était en mission dans le cadre d'un séminaire de formation organisé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

80 ans du Conseil régional de la Vallée d'Aoste

À l'invitation de M. Stefano Aggravi, président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, M. Benoît Dispa s'est rendu à Aoste, Italie, le 10 janvier 2026 pour assister à la cérémonie marquant le 80e anniversaire du Conseil régional.

Le vice-président du Parlement de la République et Canton du Jura, M. Patrick Chapuis, était également présent. Les trois Assemblées cultivent en effet d'étroits liens d'amitié depuis les années septante. Cette relation d'amitié a été formalisée en 2000 par la signature d'une Entente.



Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Chambre des représentants du Royaume du Maroc

Du 8 au 12 avril 2026, une délégation conduite par le président du Parlement, M. Benoît Dispa, et composée de Mmes Özlem Özen, deuxième vice-présidente, et Françoise Schepmans, députée, s'est rendue à Rabat pour participer à la 5e session du Comité mixte interparlementaire entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Chambre des représentants du Royaume du Maroc.

Cette session, la première depuis 2019, revêtait une importance particulière en tant qu'acte refondateur de la coopération interparlementaire entre les deux Assemblées. Les travaux ont porté sur deux thématiques : l'intégration de l'intelligence artificielle dans les parlements et la protection des droits de l'enfant. Les échanges ont mis en évidence la convergence des préoccupations des deux Assemblées face à ces enjeux, dans le respect de leurs contextes respectifs.

En marge des séances de travail, la délégation a effectué plusieurs visites institutionnelles, notamment auprès du Conseil national des droits de l'homme, de la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle et de l'École belge de Rabat, illustrant la vitalité et la diversité de la coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Maroc.





M. Benoît Dispa (au centre), président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors d'une rencontre avec des élèves de l'Ecole belge de Rabat. Les députées Mmes Özlem Özen (à droite) et Françoise Schepmans (à gauche du président) participaient également à la mission

Les **relations multilatérales**

1. Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Forum de discussions composé de parlementaires belges, allemands, luxembourgeois et français, le Conseil parlementaire interrégional (CPI) contribue à renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines de compétences des régions membres. Le CPI est composé des présidents et de représentants des parlements des entités partenaires. Les séances plénières ont lieu deux fois par an.

Durant la présente législature, le Parlement est représenté au CPI par trois membres effectifs : le président Benoît Dispa ainsi que MM. Charles Gardier et Ersel Kaynak. Les membres suppléants sont Mmes Anne Laffut et Dorothée De Rodder. La participation au CPI prend un relief particulier en 2025-2026 puisque la présidence en est assurée collégialement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone.

Les travaux du CPI se répartissent entre les différentes commissions thématiques, les comités permanents et les séances plénières.



I. Session d'automne

Dans le cadre de la présidence belge du CPI, le Parlement a accueilli, sous la présidence de M. Benoît Dispa, les travaux du comité permanent le 14 novembre 2025 et ceux de la séance plénière le 21 novembre, réunissant les délégations des sept parlements de la Grande Région.

Réuni le 14 novembre, le comité permanent a entendu Mme Karen Haegemans, cheffe adjointe de l'unité Stratégie et Investissement de la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (DG EAC) de la Commission européenne. Cette intervention, consacrée aux initiatives européennes en matière d'éducation à la citoyenneté, de développement de l'esprit critique et de lutte contre la désinformation, a illustré la volonté de la présidence belge de renforcer le dialogue entre le CPI et les institutions européennes.

La séance plénière du 21 novembre a permis d'aborder plusieurs priorités de la présidence belge, notamment l'économie, l'emploi, la formation et la citoyenneté. Les membres ont entendu des présentations consacrées à la coopération universitaire transfrontalière, à la mobilité étudiante ainsi qu'au projet « ECHO'GR », dédié à la coordination et au partage de bonnes pratiques entre les territoires de la Grande Région. Les présidents des six commissions thématiques ont ensuite présenté leurs rapports d'activités avant que l'assemblée adopte une recommandation sur la création d'une interface intelligente optimisée avec l'intelligence artificielle (IA) d'accès aux guichets d'entreprises de la Grande Région.
La plénière a également validé les comptes du CPI et arrêté le calendrier des réunions pour 2026.

II. Session de printemps

Les députés MM. Benoît Dispa, Charles Gardier et Ersel Kaynak ont représenté le Parlement lors de la 75e séance plénière du CPI, organisée au Parlement de la Communauté germanophone sous la présidence de Mme Patricia Creutz-Vilvoye.

Les travaux ont été marqués par la présentation du rapport de M. Oliver Paasch, ministre-président de la Communauté germanophone, sur les réalisations de la présidence belge de la Grande Région. M. Paasch a mis en évidence les avancées de la coopération transfrontalière dans des domaines tels que la santé, l'enseignement, la mobilité, la recherche et la transition énergétique, tout en soulignant les enjeux liés au futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

Les membres ont également entendu une intervention de M. Pascal Arimont, député européen, consacrée aux perspectives de la politique régionale européenne et à l'avenir des programmes « FEDER » et « Interreg ».

Après la présentation des rapports des six commissions thématiques, la séance s'est conclue par l'adoption à l'unanimité de trois recommandations portant respectivement sur le développement d'un marché du travail transfrontalier intégré, le rôle des espaces urbains, ruraux et forestiers dans la transition énergétique, ainsi que le développement de la conduite automatisée et autonome dans la Grande Région.



M. Benoît Dispa, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec ses homologues (de gauche à droite) M. Willy Borsus, président du Parlement de Wallonie, Mme Patricia Creutz-Vilvoye, présidente du Parlement de la Communauté germanophone, M. Matthias Lammert, président du Landtag de Rhénanie-Palatinat, Mme Brigitte Torloting, vice-présidente du Conseil régional Grand Est, M. Claude Wiseler, président de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et Mme Heike Winzent, présidente du Landtag de la Sarre

III. Commissions et colloque

Les députés du Parlement ont poursuivi leur participation active aux travaux des commissions du CPI tout au long de l'exercice.

Le 28 octobre 2025, M. Ersel Kaynak a participé aux travaux de la commission 5 « Enseignement, formation, recherche et culture » organisés à l'Université de Liège (ULiège). Cette réunion a permis aux parlementaires de découvrir plusieurs initiatives de recherche en économie circulaire, notamment les activités du centre interdisciplinaire CIRKLA, des laboratoires GeMMe et de la société innovante Matvision, spécialisée dans le tri des déchets métalliques.

Le 27 mars 2026, M. Kaynak a également pris part au colloque « Défis transfrontaliers du marché du travail dans la Grande Région », organisé à Eupen dans le cadre de la présidence belge du CPI. Les échanges ont porté sur les conditions nécessaires à l'émergence d'un marché du travail transfrontalier intégré, les difficultés de recrutement rencontrées dans la Grande Région ainsi que les stratégies communes destinées à répondre à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Enfin, le 19 mai 2026, il a participé aux travaux de la commission « Affaires sociales » à l'Institut de formation en soins infirmiers de Sarreguemines. Cette réunion a été consacrée aux enjeux de la formation des professionnels de la santé dans un contexte transfrontalier et à la présentation de plusieurs projets « Interreg » visant à renforcer la coopération sanitaire, à lutter contre les pénuries de personnel qualifié et à améliorer la connaissance des besoins de santé au sein de la Grande Région.







2. La Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE)

La Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE) réunit les présidents des Assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. Elle est composée de 74 parlements régionaux issus de sept États membres : Espagne, Italie, Belgique, Autriche, Allemagne, Finlande et Portugal et se réunit en séance plénière une fois par an. Le président de la CALRE est élu à la majorité présente réunie en Assemblée plénière.

Son mandat court sur une année civile et peut être reconduit à sa demande et avec l'approbation de l'Assemblée plénière. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre de cinq groupes de travail.

Mme Özlem Özen, deuxième vice-présidente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentait le président, M. Benoît Dispa, au comité permanent et à l'Assemblée plénière de la Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe en janvier 2026.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles était par ailleurs mandaté pour représenter les autres parlements belges des entités fédérées au Comité permanent. Au lendemain de cette réunion, la mission revient au Parlement flamand.

Le comité permanent, sous la présidence de Mme Astrid Pérez, a permis à celle-ci de présenter son programme de travail pour l'année 2026, visant à renforcer la participation démocratique de toutes les Assemblées régionales d'Europe, à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales entre les régions membres, à consolider les liens entre Assemblées à travers les groupes de travail et à mieux faire connaître les activités de la CALRE.

L'Assemblée plénière fut l'occasion pour les présidents des groupes de travail d'informer les délégations sur l'état d'avancement de ceux-ci et en particulier le travail consacré à l'avenir de la CALRE en vue de rendre l'institution plus efficiente et d'accroître sa visibilité. Les différentes contributions ont mis en évidence un constat partagé. Au vu du contexte jugé préoccupant pour la démocratie régionale et la représentation de l'électorat, il est apparu indispensable de renforcer la présence de la CALRE auprès du Comité des Régions, notamment sur la base du mémorandum existant entre les deux instances, et de recréer un lien plus direct avec les citoyens. Les échanges ont également dégagé un consensus sur plusieurs pistes de réformes structurelles. Ainsi, l'instauration d'un mandat présidentiel de deux ans pour garantir la continuité de la fonction a été évoquée, de même que la nécessité de se réunir en présentiel, ou encore l'élaboration d'un nouveau cadre de travail, associé à un recentrage des travaux sur un nombre plus restreint de priorités afin d'éviter la dispersion.

3. L'Assemblée interparlementaire Benelux/Parlement Benelux

L'Assemblée interparlementaire Benelux (ou Parlement Benelux) est composée de 49 parlementaires, dont 21 Belges. Depuis la réforme du Sénat en 2014, les 21 parlementaires belges sont issus de la Chambre fédérale ainsi que des Assemblées régionales et communautaires.

À la suite des élections législatives de 2024, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y est représenté par M. Yves Evrard, président de la commission des Finances et de la Mobilité, et Mme Anne-Catherine Goffinet.

I. Séance plénière de l'Assemblée interparlementaire Benelux à Luxembourg – 2025

Mme Anne-Catherine Goffinet et M. Yves Evrard ont participé les 28 et 29 novembre 2025 à la séance plénière de l'Assemblée interparlementaire Benelux qui s'est tenue à la Chambre des députés du Luxembourg.

Lors de la première journée, les thématiques abordées visaient les nouveaux droits de douane de l'Union européenne et le renforcement de l'approche commune aux trois pays de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent dans les régions frontalières.

Le lendemain, les parlementaires ont pris connaissance de divers rapports de commission et débattu sur plusieurs thèmes, notamment sur l'espace Schengen et l'avenir de celui-ci, mais également sur l'intelligence artificielle et son utilisation au sein du Benelux.

II. Séance plénière de l'Assemblée interparlementaire Benelux à Luxembourg – 2026

Lors de la séance plénière du Parlement Benelux du 20 mars à Luxembourg, la présidente Mme Francine Closener a insisté sur l'urgence d'améliorer la rapidité du suivi des recommandations du Parlement Benelux. Elle a souligné la nécessité de démontrer que l'institution n'appartient pas au passé, mais qu'elle constitue un moteur d'intégration et d'innovation pour l'avenir européen.

Les débats thématiques se sont concentrés sur la mise en œuvre des rapports Draghi et Letta relatifs à la compétitivité de l'Union européenne. Dans un contexte international de plus en plus dur et concurrentiel, les intervenants ont rappelé que l'Europe devait transformer ses atouts en actions concrètes et saisir les opportunités liées à l'intelligence artificielle. Le rôle du Benelux a été présenté comme un levier complémentaire à l'Union européenne, capable d'expérimenter des solutions transfrontalières et d'alimenter la réflexion européenne.

Les exposés d'experts belges, néerlandais et luxembourgeois ont mis en avant plusieurs priorités : augmenter l'investissement européen, améliorer la collaboration transfrontalière et simplifier les procédures économiques. Tous ont insisté sur la nécessité de passer désormais de l'analyse à la concrétisation.

Le débat sur l'avenir du Benelux a rappelé plusieurs défis persistants : lenteurs administratives, complexité législative et manque de visibilité de l'institution auprès du grand public. Il a été demandé que le Benelux joue un rôle moteur dans l'intégration européenne en expérimentant des pratiques et réglementations susceptibles d'être reprises par l'UE.

4. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Assemblée parlementaire de la Francophonie

Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est l'Assemblée consultative de la Francophonie institutionnelle.

Elle se compose actuellement de 99 sections issues des parlements de cinq continents et regroupées en quatre instances : la région Afrique, la région Asie-Pacifique, la région Amérique et la région Europe. La Belgique francophone y est représentée par la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles qui assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Depuis 1984, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles abrite le siège de cette section et lui apporte son soutien pour lui permettre d'être active au sein des instances de la Francophonie parlementaire où elle exerce des postes à responsabilité et des mandats.

La composition actuelle de la section est renseignée sur la page du site du Parlement qui lui est consacrée.

Les communications préalables et les rapports de mission de la section sont disponibles sur sa page internet.



5. Le prix « Geoffrey Dieudonné »

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a décidé, lors de sa 42e session tenue à Antananarivo (Madagascar) en juillet 2016, d'instituer un Prix « Geoffrey Dieudonné » en hommage à un collègue de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fut assassiné dans l'exercice de ses fonctions à Bamako (Mali) le 20 novembre 2015. Il y participait à une action de coopération au renforcement des capacités de fonctionnaires parlementaires organisée par l'APF et l'Université Senghor.

Ce prix, attribué annuellement, est destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans l'exercice de ses fonctions et dans la promotion de la Francophonie parlementaire.

Il consiste en un stage sur mesure d'une semaine dans une Assemblée de la Francophonie. Ainsi, en 2025, le prix a été attribué à Mme Valérie Checketts, fonctionnaire à l'Assemblée nationale française.

6. L'activité en lien avec les délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger

Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Paris

Comme il est de tradition, le Parlement et la Délégation Wallonie-Bruxelles organisent conjointement la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Paris. Ce fut le cas à nouveau le 26 septembre 2025 : l'occasion pour le président du Parlement de s'adresser à l'ensemble du corps diplomatique francophone, réuni à cette occasion dans les locaux de la délégation, sur les enjeux de notre institution et sur les défis francophones à relever en interne et à l'international.

Les **audiences d'ambassadeurs étrangers**



Ambassadeur de Turquie

Le 5 décembre 2025, M. Benoît Dispa a reçu en audience Son Excellence M. Görkem Barış Tantekin, ambassadeur de Turquie auprès du Royaume de Belgique. L'entretien a permis d'aborder plusieurs sujets d'intérêt commun, notamment la mission économique menée par Sa Majesté la Reine, qui s'est tenue à Istanbul du 10 au 14 mai 2026.

4

Un Parlement tourné vers l'extérieur



- Le Parlement consacre
- Le Parlement accueille
- Le Parlement soutient
- Le Parlement communique

Le Parlement **consacre**

1. Des prix

Le Prix littéraire

Le 15 octobre 2025, M. Jacques Vandenbroucke a reçu le Prix littéraire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son essai intitulé *Olivier Degée dit Jean Tousseul (1890-1944), le campagnard mélancolique* publié en autoédition. En 2025, le prix était consacré au genre des essais et biographies et plus de soixante-neuf ouvrages ont été présentés. Après quatre tours de lecture, le jury a retenu, outre le lauréat, les finalistes suivants : M. Jean-Michel Bruffaerts pour son ouvrage *Jean Capart. Le Chroniqueur de l'Égypte* publié aux éditions Racine, M. Laurent Béghin pour son *Marcel Thiry. Essai de biographie* publié par l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique.



MM. Bruno Lefebvre, député et président du jury, Jacques Vandenbroucke, et Benoît Dispa, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Prix « Jeunes artistes »

Chaque année, le Prix « Jeunes artistes » récompense un jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques.

Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : design, sculpture et installation, peinture et dessin, photographie, image imprimée et art numérique.

L'édition 2025 a vu récompenser Mme Charlotte Lavandier dans le domaine de la sculpture et de l'installation. Le président du jury, M. Benoît Dispa, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lui a remis son prix le 9 octobre 2025. Outre la lauréate, le travail de quatre autres artistes – Mme Léonie Chauchat et MM. Alexis Deconinck, Harold Lechien et Mikail Koçak – était de nature à justifier l'organisation d'une exposition. Le Bureau du Parlement a décidé d'organiser cette exposition à la New Space de Liège. Cette exposition, qui a eu lieu du 10 octobre au 15 novembre 2025, a attiré de nombreux visiteurs qui ont pu découvrir ces talents de notre Fédération retenus par le jury du prix.

L'édition 2026 du prix sera, quant à elle, consacrée à la peinture et au dessin.



Les Prix du journalisme

Les Prix du journalisme 2025, organisés en deux catégories, presse écrite et presse numérique et interactive, ont suscité un vif intérêt avec 56 candidatures au total.

Pour la catégorie « presse écrite »

Le prix a été décerné à Mme Lorraine Kihl *(Le Soir)* pour son enquête sur la banalisation de la consommation d'alcool dans le sport amateur. Le jury a salué une approche à la fois rigoureuse et humaine, ouvrant une réflexion sur un phénomène largement répandu.

Pour la catégorie « presse numérique et interactive »

Le prix a été attribué à M. Ambroise Carton et Mme Johanna Bouquet *(RTBF)* pour leur enquête sur l'usage du réseau social X dans la montée de l'extrême droite en Europe. Le jury a souligné la qualité de l'analyse et la pertinence du format interactif pour éclairer des enjeux démocratiques complexes.

À travers ces prix, le Parlement réaffirme son soutien à un journalisme d'enquête indépendant et essentiel à la démocratie.



Le Prix de la démocratie et des droits de l'homme - Prix Roger Dehaybe

Institué par le décret du 30 avril 2015, le Prix de la démocratie et des droits de l'homme récompense une organisation, une institution ou une personnalité dont l'action et l'engagement s'inscrivent dans la volonté de promouvoir pleinement la démocratie et les droits de l'homme.

Le prix est décerné officiellement lors d'une séance plénière à l'issue d'une sélection opérée par un jury composé du président du Parlement, des membres du Bureau et des présidentes et présidents des groupes politiques reconnus.

Par décision du 26 octobre 2023, l'intitulé du prix se voit adjoindre le nom du regretté Roger Dehaybe, ancien administrateur général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et défenseur engagé des droits humains et de la diversité culturelle.

Rescapé de la déportation à l'âge de 11 ans, M. Simon Gronowski a consacré sa vie à transmettre la mémoire de la Shoah et à défendre les droits humains. Un engagement salué le 18 mars 2026 par le Parlement qui lui a décerné le Prix pour la démocratie et les droits humains – Prix Roger Dehaybe.

Devant les jeunes générations, dans les écoles, lors de rencontres publiques, M. Simon Gronowski partage son histoire pour faire vivre la mémoire de la Shoah et rappeler les conséquences de la haine, du racisme et de l'exclusion. Son message est profondément humain : un appel à la paix, au pardon et à la responsabilité de chacun dans la défense des droits humains et des valeurs démocratiques. Docteur en droit, avocat au barreau de Bruxelles, pianiste de jazz et président de l'Union des déportés juifs en Belgique, M. Simon Gronowski incarne un engagement de toute une vie.

À travers cette distinction, le Parlement réaffirme son attachement à la mémoire, aux droits fondamentaux et à la démocratie.







Le Prix pour la promotion du sport féminin

Le mercredi 15 avril 2026, en séance plénière, le Parlement a remis le Prix pour la promotion du sport féminin. La lauréate 2026 est la *Belgian Bright Football League*, une ligue de football féminin active à Bruxelles, en province de Liège et en Brabant wallon. Avec plus de 80 équipes et près de 1 700 joueuses, la ligue s'impose comme un acteur incontournable du développement du football féminin. Cette distinction récompense son engagement : faciliter la pratique du sport en semaine, renforcer la visibilité des filles sur les terrains et déconstruire les stéréotypes liés au football. Son action dépasse également nos frontières, à travers la campagne « Playbeyond », qui contribue à la lutte contre le mariage forcé dans le nord-est de l'Inde.

2. Des événements majeurs

La Journée internationale de la démocratie

Le 15 septembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le Parlement en collaboration avec le Bureau International Jeunesse (BIJ) a eu le plaisir d'accueillir trois classes de première et deuxième secondaires venues de Wallonie et de Bruxelles. Les élèves ont pris part à trois ateliers spécialement conçus pour leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie, ses valeurs fondamentales et le rôle que chacun peut y jouer. Ces activités interactives leur ont donné l'opportunité de découvrir, à travers des mises en situation et des échanges, les mécanismes qui font vivre nos institutions.







La Semaine européenne de la mobilité

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2025, le Parlement a organisé différentes actions de sensibilisation à l'attention des agents.

L'objectif de cette semaine était de démontrer les avantages des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle comme la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun.

Le Parlement, soucieux d'encourager la mobilité douce, participe chaque année à la semaine de la mobilité et met en place de nombreuses actions afin d'initier un maximum de ses agents aux modes de déplacement alternatifs.

Dans ce cadre, le Parlement a notamment organisé son traditionnel concours de selfies tout au long de la semaine afin d'initier les agents à la multimodalité pour se rendre au Parlement ou à la gare.

Cette année, le Parlement a organisé deux balades à vélo thématiques intitulées « Architecture et espaces verts » et « Vallée de la Woluwe ». Ces activités ont permis d'initier une trentaine d'agents à l'utilisation du vélo électrique en milieu urbain.

Les agents ont également pu participer au défi du nombre de pas lancé par le Parlement. L'objectif était d'effectuer, par équipe, le plus grand nombre de pas possible durant cette semaine de la mobilité.



Le séminaire de formation à l'attention des agents des parlements de la Francophonie

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg ont organisé, du 15 au 19 septembre 2025, la cinquième édition du séminaire de formation à destination des fonctionnaires parlementaires francophones.

Organisée avec le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en collaboration avec plusieurs universités partenaires, cette formation visait à renforcer les compétences des administrations parlementaires et à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre institutions francophones.

Structuré autour de quatre grands axes, l'intelligence artificielle, la coopération interparlementaire, les ressources humaines et la sécurité tant numérique que physique des institutions, le séminaire a permis d'aborder des défis importants auxquels les parlements sont aujourd'hui confrontés.

À travers des conférences, des ateliers et des retours d'expériences, ce séminaire a favorisé la création de réseaux professionnels durables entre administrations parlementaires francophones.



Think Pink - Action de sensibilisation au cancer du sein

Le 1er octobre 2025, à l'occasion du lancement d'« Octobre rose », campagne annuelle mondiale de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, le Parlement a organisé en partenariat avec l'ASBL *Think Pink* une action de sensibilisation à l'attention des parlementaires.

En marge de la séance plénière, deux représentantes de l'association ont présenté le travail de *Think Pink* et remis aux parlementaires un pin's du ruban rose – décliné en quatre nuances –, symbole international de solidarité avec toutes les personnes concernées par le cancer du sein et rappel de l'importance du dépistage. Des dépliants informatifs étaient également mis à disposition à la sortie de l'hémicycle.

Think Pink est l'organisation nationale engagée dans la lutte contre le cancer du sein : elle mène des actions d'information et de sensibilisation, finance la recherche scientifique, soutient les projets d'aide aux personnes touchées et défend les droits des patientes.



Réf-Lex : quand réflexion et loi font cause commune

Depuis 2023, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Collège Belgique de l'Académie royale de Belgique coorganisent le cycle Réf-Lex, qui explore les grands enjeux contemporains de la démocratie, du droit et de la citoyenneté. Réf-Lex, pour « réflexion » et « loi », croise les regards d'intellectuels et d'acteurs du débat public dans un format accessible et exigeant.

Ces rendez-vous du mardi midi, en hémicycle, sont ouverts au public et ont donné lieu à des échanges riches entre les intervenants et l'auditoire. Toutes les conférences sont retransmises en direct sur les réseaux sociaux et restent disponibles sur la chaîne YouTube du Parlement.



M. Bernard Lahire donnant une conférence intitulée : « Le savoir comme condition de survie des sociétés » le 3 mars 2026

Les grandes lignes de l'édition 2025–2026 :

- **#15 – Mme Caroline Close et M. David Talukder : Regards sur la démocratie locale électorale** (14/10/2025)

Mme Caroline Close, professeure à l'ULB, et M. David Talukder, chercheur post doctorant au sein du projet « ERC POLSTYLE » à l'Université de Namur, ont analysé l'évolution de la représentation politique des femmes dans les communes de Wallonie et de Bruxelles à l'issue des élections du 13 octobre 2024, en soulignant les progrès réalisés dans les conseils communaux grâce aux réformes législatives successives. Ils ont toutefois mis en lumière les freins structurels qui ont continué de limiter l'accès des femmes aux postes exécutifs locaux.

- **#16 – M. Bernard Cools : Sources d'information, réseaux sociaux et politique** (02/12/2025)

M. Bernard Cools, chargé de cours à l'UCLouvain, a montré comment les réseaux sociaux sont devenus la première source d'information des jeunes, transformant en profondeur la communication politique à travers la multiplication des contenus courts, des stratégies algorithmiques et des échanges privés. Il a souligné les enjeux démocratiques que soulève cette mutation rapide, appelant à renforcer l'esprit critique, le pluralisme et le soutien aux médias francophones, tout en recommandant d'intégrer l'éducation aux médias dans le Pacte d'excellence.

- **#17 – M. Bernard Lahire : Le savoir comme condition de survie des sociétés** (03/03/2026)

M. Bernard Lahire, directeur de recherche CNRS et membre senior honoraire de l'Institut Universitaire de France, a dressé un constat sévère sur les dérives de l'enseignement et de la recherche, rongés par la surcharge des programmes, l'obsession de l'évaluation et la logique de compétition, au détriment du désir d'apprendre.

Il a appelé à rompre avec ces dynamiques pour mettre en œuvre une politique nouvelle, à l'heure où les sciences sont attaquées et où la capacité des sociétés à créer des connaissances, condition de leur adaptation, est menacée.

- **#18 – Mme Chloé Santoro : La démocratie comme autogouvernement ?** (14/04/2026)

Mme Chloé Santoro, qui a récemment reçu le Prix 2025 du Collège de France pour ses recherches sur la démocratie et notamment ses pratiques collectives, a interrogé le sens même de la démocratie, en opposant ses usages contemporains souvent dilués à son sens originel athénien d'autogouvernement populaire.

Elle a proposé des pistes de réponse sur les institutions et pratiques permettant à un peuple de réellement se gouverner, en croisant les apports récents de l'historiographie sur l'Athènes classique et les expérimentations actuelles de la démocratie délibérative.

- **#19 – M. Benjamin Biard : L'extrême droite à l'assaut de la démocratie** (12/05/2026)

M. Benjamin Biard, docteur en sciences politiques, a examiné la montée de l'extrême droite en Europe, en soulignant que ce phénomène n'est ni uniforme ni inévitable, et en prenant la Belgique comme terrain d'observation privilégié. Il a mis en lumière le contraste frappant entre la Flandre, où le Vlaams Belang s'est imposé durablement, et le reste du pays, où l'extrême droite est demeurée fragmentée et marginale.



La cérémonie d'inauguration des portraits de MM. Demotte et Wahl, anciens présidents

Le Parlement a organisé, le 15 octobre 2025, une cérémonie officielle de dévoilement des portraits de ses anciens présidents, MM. Rudy Demotte et Jean-Paul Wahl, venant enrichir la galerie des présidents du Parlement. À travers cette tradition institutionnelle, le Parlement a souhaité rendre hommage aux personnes qui ont incarné, au fil des législatures, la continuité démocratique et l'histoire de l'institution.

Cette cérémonie, empreinte à la fois de solennité et de convivialité, a constitué un moment de reconnaissance envers deux personnalités ayant marqué la vie du Parlement. Au-delà de l'hommage rendu aux anciens présidents, elle a également rappelé l'importance de la mémoire institutionnelle et de la transmission des valeurs démocratiques qui fondent l'action parlementaire.



La Journée internationale des droits de l'enfant

Le 18 novembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le Parlement a consacré sa matinée à la parole des jeunes et à la protection de leurs droits. Le Délégué général aux droits de l'enfant, M. Solayman Laqdim, a présenté les conclusions de son rapport annuel, qu'il a remis symboliquement au président.

La suite de la matinée a donné lieu à une série d'interventions particulièrement fortes, où la santé mentale a occupé une place centrale. Les jeunes du réseau Réalism ont témoigné de leurs expériences, rappelant l'urgence d'agir face à la détresse psychologique qui touche une part croissante de la jeunesse. Dans le même esprit, l'ASBL Un pass dans l'impasse a présenté le projet « Écho de vie », axé sur la prévention du suicide.

Ces prises de parole ont été complétées par des slams, un extrait de documentaire et la présentation du Conseil consultatif du délégué général, avant un échange direct entre les jeunes et les parlementaires.



La cérémonie d'hommage à M. Geoffrey Dieudonné

Le Parlement a organisé, le 20 novembre 2025, une cérémonie d'hommage à l'occasion des dix ans du décès tragique de M. Geoffrey Dieudonné survenu à Bamako, au Mali, alors qu'il participait à une mission de coopération interparlementaire. Cet hommage a permis de saluer l'engagement professionnel et humain de ce collègue regretté.

La cérémonie, organisée dans l'hémicycle du Parlement, a réuni sa famille, des parlementaires, des agents de l'institution ainsi que plusieurs représentants de la Francophonie parlementaire et diplomatique.

Ponctuée d'interludes musicaux, de témoignages et d'un moment de recueillement, elle a également mis à l'honneur le Prix « Geoffrey Dieudonné », créé en 2016, afin de permettre chaque année à un fonctionnaire parlementaire francophone de bénéficier d'un stage de perfectionnement dans une autre institution parlementaire.

À travers cette commémoration empreinte d'émotion et de dignité, le Parlement a souhaité perpétuer la mémoire de M. Geoffrey Dieudonné, collègue très apprécié, et de rappeler l'importance de la solidarité francophone.



L'action de sensibilisation au VIH/SIDA en marge de la séance plénière

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA, le Parlement a organisé, en collaboration avec la Plateforme Prévention Sida, une action de sensibilisation en marge de la séance plénière du 3 décembre 2025.

Cette initiative visait à informer les parlementaires sur les moyens de prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST), tout en contribuant à déconstruire certaines idées reçues encore largement répandues.

À travers un quiz interactif et des échanges avec un représentant de l'association, les participants ont pu actualiser leurs connaissances sur les modes de transmission, les outils de prévention et les avancées en matière de dépistage et de traitement.

Cette activité a permis de rappeler l'importance de l'information et de la sensibilisation dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST.



La cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux de Nouvel An s'est tenue dans l'atrium le 14 janvier 2026, réunissant les parlementaires et les membres du personnel dans un moment de convivialité et de reconnaissance.

À cette occasion, le président du Parlement et le secrétaire général ont adressé leurs vœux à l'ensemble des agents avant de mettre à l'honneur les membres du personnel comptant entre 20 et 35 années d'ancienneté. Les agents ayant accédé à la pension au cours de l'année écoulée ont également été chaleureusement remerciés pour leur engagement au service de l'institution.

Cette cérémonie fut aussi l'occasion de rappeler que l'institution parlementaire peut compter sur une administration engagée, fière de soutenir au quotidien le travail parlementaire et de relever, avec professionnalisme et innovation, les défis auxquels elle est confrontée.



Le Parlement Jeunesse

Du 16 au 20 février 2026, durant les congés de détente, la XXIX[e] session du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles s'est tenue comme de coutume au Parlement. Les débats, contextualisés dans l'environnement fictif de la *Péjigonie*, ont permis à plus d'une centaine de jeunes de 17 à 26 ans d'endosser le rôle de parlementaires, de journalistes ou de ministres. Les jeunes parlementaires ont pu débattre, amender et voter des projets de décret touchant des thématiques comme la démocratie participative, l'inclusivité au sein des écoles, la fin de vie digne et épanouissante pour les personnes âgées et le renforcement de la sécurité intérieure.

Cette expérience a pour objectif d'apporter aux jeunes francophones de Belgique, mais aussi du Québec et de la Région autonome Vallée d'Aoste une meilleure compréhension du système parlementaire *via* une immersion complète dans un esprit non partisan.



La conférence « Apartheid fondé sur le sexe ou le genre : nommer, qualifier, combattre »

Le 4 mars 2026, le Parlement a organisé en collaboration avec la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) une conférence intitulée « Apartheid fondé sur le sexe ou le genre : nommer, qualifier, combattre ».

Les différents intervenants, Mmes Viviane Teitelbaum, Isabelle Rome, Michèle Vianès, Céline Bardet, Firouzeh Nahavandi, Karima Bennoune, Caroline Azad, Lailuma Sadid et M. Mortaza Behboudi ont pris la parole pour éclairer la réalité de l'apartheid sexuel ou de genre à travers le monde.

Les débats se sont concentrés sur la ségrégation exacerbée que subissent les femmes dans certains régimes, avec un éclairage particulier sur les situations en Afghanistan et en Iran. Les intervenantes ont retracé l'histoire de l'Iran sous l'angle de la ségrégation des femmes, depuis les périodes de guerre jusqu'aux manifestations contemporaines, notamment à travers le prisme du sport. Concernant l'Afghanistan, des témoignages et analyses ont permis de mesurer l'ampleur des souffrances endurées par les femmes sous le régime taliban.

L'ensemble des exposés a convergé vers une réflexion fondamentale : la nécessité d'inscrire la notion d'apartheid fondé sur le sexe ou le genre dans le droit international. Les intervenantes ont insisté sur le fait que qualifier ces pratiques d'apartheid n'est pas seulement un acte de dénonciation symbolique, mais un levier juridique indispensable pour offrir une protection effective aux femmes victimes, dans certains régimes, d'oppression systématique.



Le salon de la citoyenneté

Dans un monde traversé par les crises, les discours polarisants et la désinformation, apprendre à construire et à transmettre la paix est devenu un enjeu essentiel pour l'école et la société.

C'est pour ces motifs que le Parlement a organisé le mercredi 11 mars, à l'attention d'un public d'enseignants, un salon de la citoyenneté sur le thème « La paix, ça s'apprend, comme les mathématiques ou le football ».

À travers ce salon, le Parlement souhaitait offrir aux enseignants un espace de réflexion et d'échange autour des enjeux liés à la paix, au vivre-ensemble et à l'esprit critique. La journée a débuté par une conférence de M. Thomas d'Ansembourg, spécialiste reconnu de la communication non violente. Par la suite, cinq ateliers étaient ouverts aux enseignants : l'interculturalité, déconstruire les discours intégristes et extrémistes ; migration, au-delà des préjugés ; paix à l'école, prévenir et combattre la violence scolaire ; info ou intox, analyser les fausses informations et renforcer l'esprit critique ; le monde en ébullition, comprendre et apaiser les peurs face à l'instabilité globale.

L'après-midi fut l'occasion pour les participants de rencontrer des associations actives dans les domaines de la paix, de l'interculturalité et de l'éducation citoyenne pour échanger et construire des projets pédagogiques concrets.





La 15e édition du concours des écoles

Comme chaque année, le Parlement organise un concours à destination des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci s'adresse alternativement aux trois cycles de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus. À travers une thématique renouvelée chaque année, ce concours invite les élèves à développer leur esprit critique, leurs capacités de recherche et de communication, tout en favorisant le travail d'équipe et la coopération autour d'un projet collectif.

Pour cette édition, consacrée au thème « Connecte-toi… ou pas », les classes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire étaient invitées à réaliser un dossier thématique écrit et illustré.

Ce travail devait témoigner d'une véritable démarche de recherche et d'analyse sur l'utilisation des outils numériques, en mettant en lumière leurs avantages, leurs limites ainsi que les alternatives possibles. Les productions étaient conçues selon les codes d'un dossier de magazine d'actualité.

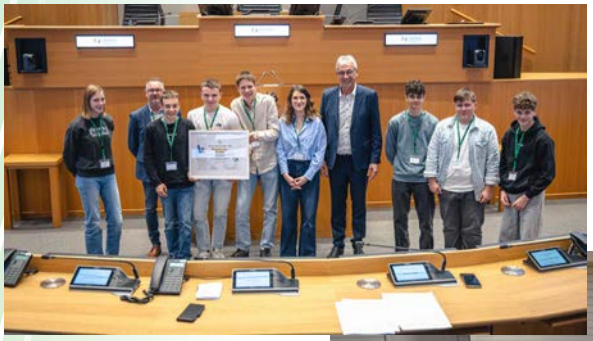
Le premier prix a été attribué à la classe 3/4 TTR de l'École technique de Bertrix, qui a remporté un séjour de quatre jours à Houffalize et Fauvillers. Cette expérience originale a permis aux élèves de découvrir des techniques de survie en milieu naturel dans le cadre d'une immersion favorisant la déconnexion numérique et la réflexion sur notre rapport aux technologies.

Le Parlement des enfants

La dixième édition du Parlement des enfants s'est clôturée le 3 juin 2026 par une cérémonie organisée dans l'hémicycle, en présence des classes participantes (à l'exception des classes de Namur et du Brabant Wallon, empêchées), de leurs enseignants ainsi que des parlementaires parrains et marraines qui les ont accompagnées tout au long du projet. Une classe lauréate a été désignée dans chaque province francophone : l'école Boubier de Châtelet (Hainaut), l'école communale des Frontières à Couvin (Namur), l'école communale d'Ochamps (Luxembourg), l'école communale de Saint-Jean-Sart à Aubel (Liège) et l'Institut de la Providence à Jodoigne (Brabant wallon).

Cette année, les élèves étaient invités à se pencher sur la thématique de l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux. Répartis en équipes, ils ont mené une réflexion collective sur les opportunités, les risques et les bonnes pratiques liés aux usages numériques avant de réaliser un « guide pour une bonne utilisation des écrans et des réseaux sociaux », présenté sous la forme d'une vidéo. Les productions lauréates ont été projetées en séance, mettant en lumière la créativité, l'esprit critique et l'engagement citoyen des jeunes participants.

La cérémonie s'est poursuivie par une séance d'échanges entre les élèves et le président du Parlement. Cette rencontre a permis aux élèves de vivre une expérience concrète de citoyenneté et de mieux comprendre le rôle du Parlement dans la vie démocratique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.





Les 35 ans de l'institution du DGDE

À l'occasion du 35e anniversaire de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), le Parlement a accueilli, le 10 juillet 2026, une manifestation commémorative organisée à la date symbolique de l'adoption du texte fondateur de cette institution. Destiné aux jeunes, aux partenaires du DGDE ainsi qu'aux représentants du monde politique, l'événement proposait un programme mêlant expositions d'œuvres réalisées par des enfants sur le thème de leurs droits et de photographies de jeunes placés en institution publique de protection de la jeunesse, prestations artistiques, projection d'un reportage retraçant l'évolution des missions du Délégué général au cours de ses 35 années d'existence et interventions officielles. Mme Caroline Cassart-Mailleux, vice-présidente du Parlement, a ouvert la cérémonie en prononçant le mot de bienvenue au nom de l'Assemblée, réaffirmant l'attachement du Parlement à la promotion et à la défense des droits de l'enfant.



La participation aux « 20 km de Bruxelles »

Le 31 mai 2026, le Parlement était représenté aux « 20 km de Bruxelles » par une équipe de dix agents et de quatre membres de la police militaire.

Une présence qui s'inscrit dans la vie collective de l'institution, au-delà du cadre strictement professionnel et qui témoigne de l'attention portée au bien-être et à la santé des membres du personnel.

Les visites et les jeux d'énigmes

Au cours de la session 2025-2026, particulièrement riche en visites, plus de 2 700 visiteurs ont eu l'opportunité de découvrir l'institution, parmi lesquels notamment :

- 1 854 enfants issus de l'enseignement primaire ;
- 491 enfants issus de l'enseignement secondaire ;
- 364 adultes venant de groupes divers tels que l'enseignement pour adultes, les universités, des ASBL, des groupes d'anciens étudiants, etc.

Ces visiteurs ont pu découvrir l'institution à travers un parcours immersif et interactif, enrichi par différents dispositifs numériques permettant de mieux comprendre le rôle du Parlement, le travail des députés et le processus démocratique.

La découverte de l'institution ne se limite toutefois pas aux visites guidées traditionnelles. Le Parlement propose également aux groupes une activité originale sous la forme d'un jeu d'énigmes grandeur nature. En parcourant les différents espaces du bâtiment, les participants sont amenés à résoudre une série de défis qui leur permettent de comprendre de manière ludique le fonctionnement parlementaire, le cheminement d'un décret ou encore les règles qui encadrent les débats et les votes en séance plénière. Cette approche participative rencontre un succès croissant et contribue à rendre les institutions démocratiques plus accessibles et concrètes pour tous les publics.







Le Parlement **accueille**

Le Parlement met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupes, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels. Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

L'exposition Altéo

Le 1er octobre 2025, le Parlement a accueilli au sein de son atrium le vernissage de l'exposition « Ce que vous ne voyez pas », organisée par l'association Altéo dans le cadre de sa campagne de sensibilisation consacrée au handicap et aux maladies invisibles.

À travers douze portraits photographiques, l'exposition mettait en lumière des réalités quotidiennes souvent méconnues du grand public, telles que les douleurs chroniques, la fatigue extrême, les maladies auto-immunes ou encore les troubles cognitifs et anxio-dépressifs. Ces handicaps, invisibles au premier regard, sont pourtant source d'isolement, d'incompréhension et de discrimination pour de nombreuses personnes.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions menées au sein du Parlement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et témoigne de la volonté de l'institution de mettre ses espaces au service de causes d'intérêt général portées par la société civile.



La remise du Prix « François Delor »

Proposé par l'association Prisme, le Prix « François Delor » récompense un travail de fin d'études apportant une contribution novatrice à la compréhension des questions et des cultures LGBTQIA+.

La remise de la 15e édition du Prix « François Delor », consacrée aux travaux de l'année académique 2023-2024, s'est tenue au Parlement le 5 novembre 2025. Le prix a été attribué à Gloria Begue pour son mémoire intitulé *Non-monogamies consensuelles queer à Bruxelles : reproductions et transformations des normes de l'amour et du couple*, qui analyse la manière dont les personnes queer vivant à Bruxelles expérimentent et réinventent les relations non monogames.

La remise de la 16e édition du prix « François Delor », consacrée aux travaux de l'année académique 2024-2025, a eu lieu le 24 juin 2026. Le jury a distingué ex aequo Mathilde Quéré pour son mémoire *Quand la violence devient force* et Mohamed Youjil Chaouki pour son mémoire intitulé *Construire un chez-soi en mouvement : parcours photoethnographiques de réfugiés queer cartographiant leurs espaces de vie à Bruxelles et au-delà.*

Les titres des mémoires sont présentés en traduction française pour les besoins du présent rapport. Les intitulés originaux demeurent les références académiques officielles.



La journée de rencontre à l'occasion du 20e anniversaire de la collaboration autour de l'alphabétisation des adultes

À l'occasion du 20e anniversaire de la collaboration entre les acteurs de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles, une journée de rencontres et de réflexions a réuni associations, établissements scolaires, partenaires, administrations et représentants politiques au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La matinée a alterné interventions et présentations d'actions de terrain, offrant un panorama de la diversité des dispositifs « alpha » et mettant en lumière le rôle du Comité de pilotage comme espace de coordination des politiques publiques. L'après-midi a été consacré à cinq ateliers thématiques portant sur la formation professionnelle, l'impact social et démocratique de l'alphabétisation, l'analphabétisme des jeunes adultes, les démarches culturelles et artistiques, ainsi que l'accès aux droits.

Rythmée par une facilitation visuelle et la projection d'archives retraçant six décennies de lutte contre l'analphabétisme, cette journée a constitué un espace de dialogue et d'inspiration collective, visant à renforcer les synergies entre acteurs et à nourrir la réflexion sur les défis actuels et futurs du secteur.

Le colloque sur les droits des femmes

Le 20 mars 2026, le Parlement a accueilli en son sein une journée d'activités centrée sur les droits des femmes intitulée « Héritages roses et rouges », organisée par le Mouvement des jeunes socialistes et Soralia.

Cette journée fut l'occasion de mettre en avant des personnalités ayant œuvré pour les droits des femmes, mais également de mettre en lumière des personnes et institutions qui contribuent quotidiennement à faire avancer la cause à travers des actions de terrain.

En ouvrant son hémicycle lors de cette journée, le Parlement réaffirme sa volonté d'œuvrer pour une société plus égalitaire.

L'exposition du Créahm-Bruxelles

Le Parlement a accueilli une exposition du Créahm-Bruxelles, une ASBL reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui gère un centre d'expression et de créativité proposant des ateliers artistiques pour personnes en situation de handicap mental. Accessible à tous, elle a débuté le 1er avril 2026 et s'est étendue sur trois semaines.

L'inauguration a permis aux membres du Parlement et au public de rencontrer les artistes ainsi que les permanents de l'association lors d'un moment de convivialité. Par cette manifestation, le Parlement a affirmé son engagement en faveur de l'inclusion et de la reconnaissance des personnes en situation de handicap mental, en mettant à disposition ses espaces pour promouvoir la diversité des expressions artistiques.



La coaching Academy - Conférence sur la paix

Le 16 avril 2026, le Parlement a accueilli une conférence organisée par l'ASBL *Coaching Academy*, réunissant une soixantaine d'élèves de l'enseignement secondaire supérieur autour de la thématique de la paix et de l'engagement citoyen. Cette activité a associé des intervenants issus du monde associatif et académique dans une perspective de sensibilisation aux valeurs démocratiques et au dialogue.

Le concours de l'association AMOPA

Le Parlement a accueilli, le 5 juin 2026, la remise des prix du concours de l'association qui regroupe des personnalités belges qui ont été décorées dans l'Ordre des palmes académiques par la France au titre de services rendus à la culture française et francophone.

Cette association organise, en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Enseignement, deux concours à destination d'un public scolaire. L'un est destiné aux élèves du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) et, l'autre, aux élèves de cinquième et sixième année de l'enseignement qualifiant éprouvant des difficultés avec la langue d'enseignement.

Cette activité, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté soutenue par le Parlement, a permis à des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de découvrir l'institution lors de cette remise des prix.



Le séminaire « Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) – L'évolution vers le secondaire : enjeux, pratiques et perspectives »

À l'initiative du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement a accueilli, le vendredi 5 décembre 2025, le séminaire « Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) – L'évolution vers le secondaire : enjeux, pratiques et perspectives ».

Ce séminaire avait pour objectif d'accompagner les opérateurs culturels dans la transition du PECA vers le secondaire, en leur offrant l'opportunité d'identifier les leviers et les freins à la mise en œuvre du PECA dans le secondaire.

Il s'inscrivait dans une dynamique de réflexion, de co-construction et de mutualisation des pratiques, en lien avec les trois piliers du PECA :

1. connaître : développer une culture générale et une compréhension du monde artistique ;

2. pratiquer : expérimenter des formes artistiques et culturelles ;

3. rencontrer : entrer en contact avec des œuvres, des artistes, des lieux culturels.

Le public visé comprenait des référents scolaires et culturels, des agents du ministère, des opérateurs de formations ainsi que 53 opérateurs thématiques territoriaux.



La journée de co-construction du deuxième Plan transversal de transition écologique (PTTE) de la Fédération Wallonie-Bruxelles

À la demande du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement a accueilli le lundi 8 décembre 2025 une journée de co-construction ayant comme objectif l'élaboration du deuxième Plan transversal de transition écologique (PTTE) de la Fédération (2026-2030).

La Fédération Wallonie-Bruxelles intègre la nécessité d'une transition écologique dans chacune de ses compétences, la concrétise dans la gestion quotidienne de ses administrations et organismes publics et l'encourage dans les institutions qu'elle subventionne. À cette fin, la Fédération adopte à chaque législature un Plan transversal de transition écologique visant à coordonner et renforcer ses actions en faveur de la transition écologique, comme prévu dans le décret du 1er juillet 2021.

Cette journée de co-construction visait à échanger avec les différents acteurs sur les propositions d'actions reçues lors de la phase de consultation, à les prioriser et à les préciser (périmètre et premières modalités d'opérationnalisation). Elle visait également à identifier des actions communes et des synergies entre entités/secteurs de la Fédération, afin de construire la transversalité du futur PTTE.

L'organisation de l'Assemblée générale de la commission de Droit public du Barreau de Bruxelles

L'Assemblée générale de la commission de Droit public du Barreau de Bruxelles s'est tenue au Parlement le vendredi 12 décembre 2025. Cette commission est très active dans l'étude et la réflexion des différents thèmes qui traversent le droit administratif. Chaque année, elle organise une Assemblée générale durant laquelle, pendant un après-midi, une question particulière est examinée de manière approfondie. L'Assemblée qui s'est tenue au Parlement avait pour thème : « Le nouveau Code civil, quel impact sur le droit administratif ? »

La réunion de concertation des gouverneurs wallons

Le mercredi 4 mars 2026, le Parlement a accueilli la réunion de concertation des gouverneurs wallons. Ces réunions rassemblent les cinq gouverneurs des provinces wallonnes pour coordonner la gestion de crise, la sécurité civile et la tutelle administrative.

Les séances de cours dans le cadre du master en communication donné à l'ULB

À la demande de Mme Nadège Broustau, professeure en charge du cours « Compétences oratoires et débats publics » donné à l'Université libre de Bruxelles (ULB) dans le cadre du master en communication, le Parlement a accueilli deux séances de cours les vendredi 10 et 17 avril 2026. Ces cours sont axés notamment sur la communication publique dont l'objectif est de familiariser les étudiants avec l'utilisation de discours argumentatifs en situation concrète. S'agissant d'étudiants en communication « politique et lobbying » et en communication « corporate marketing », futurs acteurs de la scène journalistique belge, ces cours permettent d'aborder et rappeler le contexte politique du pays.

Le comité de pilotage Interreg

À la sollicitation du cabinet de la ministre-présidente, Mme Élisabeth Degryse, le Parlement a accueilli, le jeudi 28 mai 2026, le comité de pilotage Interreg consacré aux microprojets.

Il s'agit de la réunion de deux des organes de gouvernance du programme Interreg transfrontalier France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027 pour lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles est une des autorités partenaires.

Le colloque « Islam et islamisme : quelles différences ? quelles convergences ? »

Dans le cadre des activités de prévention contre le radicalisme violent menées par la Direction Citoyenneté, Mémoire, Démocratie du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement a accueilli, le mardi 2 juin 2026, un colloque sur le thème « Islam et islamisme : quelles différences ? quelles convergences ? »

La cérémonie de clôture – « Solidarcité »

Cette année encore, comme lors des deux éditions précédentes, le Parlement a accueilli, le mardi 23 juin 2026, la cérémonie de clôture de l'« Année citoyenne » Solidarcité. Le Réseau Solidarcité rassemble huit ASBL qui portent, dans le cadre de leurs activités, ce programme de volontariat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, issus de tous horizons. Il s'articule autour de trois axes :

1. des actions de volontariat au service de diverses associations ;
2. des formations et modules de sensibilisation aux enjeux sociétaux, culturels et environnementaux ;
3. des modules de développement personnel visant à accompagner les jeunes à construire leur orientation.

À cette occasion, un diplôme a été remis à l'ensemble des participants.



Le Parlement **soutient**

1. Des événements importants

Le Festival international du film francophone de Namur (FIFF)

Depuis 40 ans, le FIFF de Namur présente chaque année une sélection de près de 120 films mixant des réalisations d'art et d'essais à des films grand public. Une séance pédagogique, dans le cadre du FIFF campus, est dédiée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur un thème en adéquation avec les sujets et les valeurs portées par le Parlement. Un débat avec les députés (un par groupe politique reconnu) a été organisé avec les jeunes qui ont assisté à la projection du film *Pour se revoir* de M. Thomas Damas.

Le FIFF s'est déroulé du 3 au 8 octobre 2025. Le Parlement a soutenu l'édition 2025 de ce festival pour un montant de 9 000 euros.

Le Love International Film Festival de Mons

Le Love International Film Festival de Mons se positionne comme un espace de rencontres entre les générations et les univers artistiques à travers l'exploration d'un cinéma international audacieux. Il a pour objectif de rendre le cinéma accessible à tous. Le Love International Film Festival de Mons s'est tenu du 6 au 14 mars 2026.

Le Parlement a soutenu l'édition 2026 de ce festival pour un montant de 9 000 euros.

La Belgian Pride

En soutien à la Belgian Pride 2026 qui vise à défendre les droits des personnes LGBTQIA+, le Parlement a été pavoisé du drapeau arc-en-ciel et éclairé du 6 au 14 mai 2026.



La Dictée du Balfroid

Le dimanche 31 mai 2026, la jeune Annabelle Gutwillinger, de l'École communale de Stockem (Arlon), a remporté la « Plume d'Or » en finale de la Dictée du Balfroid, du nom de sa fondatrice.

Comme chaque année, le Parlement s'est associé à cet événement incontournable du calendrier scolaire. Le Parlement a accordé à la Dictée du Balfroid une subvention d'un montant de 4 500 euros.



L'ASBL Générations solidaires

Il s'agit d'un projet lancé par les Éditions de l'Avenir en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. L'objectif du projet est d'accompagner et de soutenir des initiatives citoyennes portées par des personnes qui s'engagent en faveur de plus de solidarité. Les lauréats obtiennent un soutien financier, un coaching et de la visibilité médiatique.

Pour cette 10e édition, 170 initiatives ont été soumises au jury. À l'occasion de la cérémonie de clôture, le 25 juin 2026, les dix associations et les trois écoles lauréates ont reçu leur prix à Namur.

Le Parlement leur a accordé une subvention d'un montant de 4 500 euros.

Les Festivals de Wallonie

Les Festivals de Wallonie organisent chaque année de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire de la Wallonie et à Bruxelles. *Musiq3* a rejoint cette fédération en 2011 et en constitue la branche bruxelloise.

Le Parlement a décidé de leur accorder une subvention d'un montant de 9 000 euros.

Les Francofolies de Spa

Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne du Parlement, ce festival reflétant deux des princpes fondamentaux de l'institution : la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre culture et de notre langue. L'édition 2026 s'est déroulée du 20 au 26 juillet.

Le Parlement a décidé d'accorder au festival un montant de 67 500 euros.

Le concours « Journalistes en herbe »

La 17e cérémonie de remise des prix du concours « Journalistes en herbe » s'est tenue le 27 mai 2026 au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette initiative, qui vise à développer l'esprit critique, les compétences rédactionnelles et l'éducation aux médias des jeunes, a une nouvelle fois mobilisé de nombreuses classes de l'enseignement obligatoire.

Tout au long de la journée, les classes lauréates, de la 4e année primaire à la 6e année secondaire, ont été mises à l'honneur pour la qualité du travail journalistique réalisé au cours de l'année scolaire. Les élèves ont ainsi été récompensés pour leurs enquêtes, reportages et articles, témoignant de leur curiosité, de leur créativité et de leur rigueur dans le traitement de l'information.

Partenaire de l'opération, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décerné un prix spécial dans chaque catégorie d'âge aux classes ayant traité de la manière la plus pertinente le thème de l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux. Par cette distinction, le Parlement a souhaité encourager la réflexion des jeunes sur les enjeux liés aux usages numériques, à l'information et à l'exercice de la citoyenneté à l'ère digitale.





2. D'autres initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient des initiatives visant à promouvoir la citoyenneté active et la démocratie participative et délibérative, en particulier auprès des jeunes. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement de subvention en 2026, les aides accordées sont exclusivement destinées à des projets qui encouragent la compréhension des mécanismes démocratiques, le débat public, la participation citoyenne et l'engagement dans la vie collective.

Voici la liste complètes des organismes ou associations ayant bénéficié de subsides au cours de la période de septembre 2025 à juillet 2026 (8 subventions accordées) :

Forum des jeunes :	4 000 euros
Scan-R :	4 000 euros
Réciproques :	4 000 euros
Centre d'action laïque de Namur :	2 000 euros
Agence Alter :	2 000 euros
Fondation pour les générations futures :	3 400 euros
ULB Engagée :	2 000 euros
Le monde des possibles :	4 000 euros

Nous vous invitons à consulter le règlement et le formulaire d'inscription
sur la page du site du Parlement dédiée aux subventions.



Le Parlement **communique**

1. Les réseaux sociaux

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles renforce sa présence numérique afin de toucher un public toujours plus large et diversifié.

La page **Facebook**, active depuis juin 2015, reste un canal essentiel de communication vers le grand public. Elle poursuit une croissance soutenue et franchit désormais le cap des 16 000 abonnés, soit une progression significative par rapport à l'exercice précédent. Elle permet de relayer les actualités, les événements institutionnels ainsi que les initiatives citoyennes.

Sur **X** (anciennement Twitter), la communauté se stabilise autour de 8 450 abonnés, enregistrant une légère diminution. Ce canal conserve néanmoins son rôle de relais rapide et direct de l'information parlementaire.

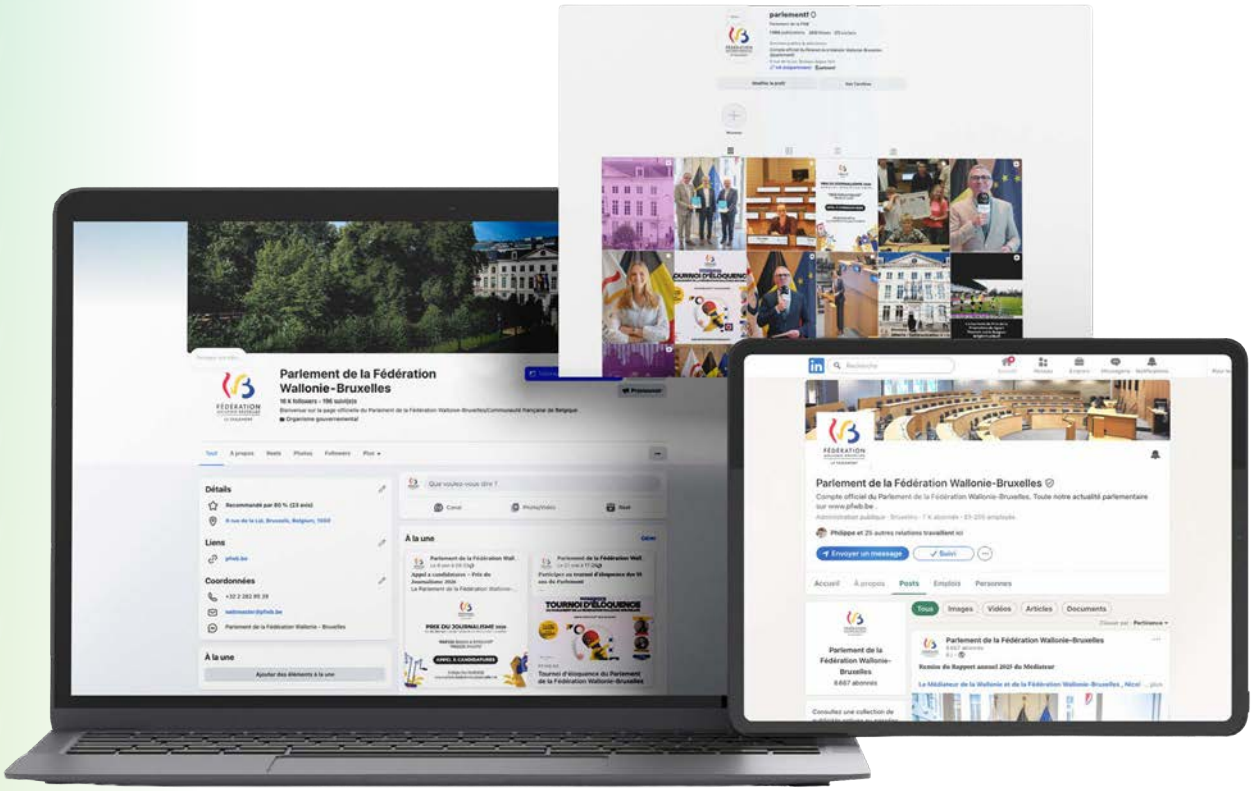
Le Parlement est également actif sur **Instagram**, où il rassemble désormais 3 600 abonnés, confirmant une évolution positive. Cette plateforme permet de valoriser les coulisses du travail parlementaire à travers un contenu plus visuel et engageant.

Depuis octobre 2022, le Parlement est présent sur **LinkedIn**, avec une très forte progression qui porte aujourd'hui la communauté à 6 500 abonnés. Ce réseau professionnel s'impose comme un levier de croissance majeur, permettant de valoriser l'institution, ses missions, ses publications et ses opportunités d'emplois.

Plus récemment, le Parlement a étendu sa présence à **Threads** et **Bluesky** poursuivant ainsi sa stratégie d'ouverture vers de nouveaux publics et de veille sur les formats émergents. Ces plateformes, encore en phase de développement, constituent des espaces d'expérimentation.

Enfin, la chaîne **YouTube** du Parlement rassemble 3 795 abonnés, poursuivant sa progression et renforçant l'accessibilité des contenus vidéo. Elle rassemble notamment tous les « JT du Parlement ».

Par ailleurs, les ordres du jour des travaux parlementaires sont régulièrement relayés sur nos réseaux, et les vidéos des commissions et des séances plénières sont accessibles *via* notre page Facebook et notre chaîne YouTube. Ce dispositif participe pleinement à la publicité des débats et témoigne de la volonté du Parlement de garantir la transparence des travaux démocratiques.





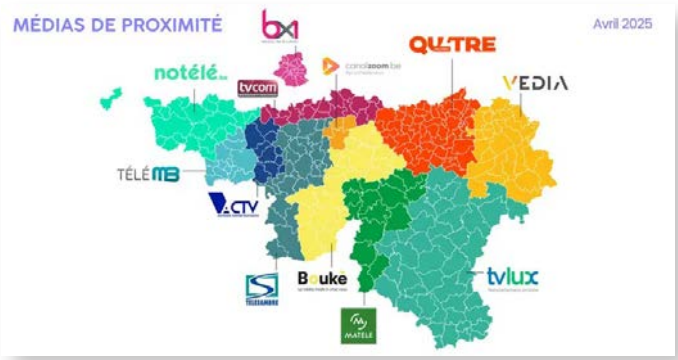
2. Les JT du Parlement

Au cours de la session 2025-2026, les services du Parlement ont poursuivi la production d'un **journal télévisé** consacré à l'actualité parlementaire, diffusé à un rythme bimensuel.

Ces formats courts et dynamiques offrent un aperçu synthétique des travaux en cours : ils mettent en lumière les activités législatives, donnent la parole aux parlementaires sur les thématiques débattues et reviennent sur les moments marquants de la période écoulée.

Au-delà des séances en hémicycle, ces JT valorisent également les nombreux colloques et événements organisés au sein du Parlement, reflétant la diversité des actions menées par l'institution. Des séquences tournées hors les murs viennent par ailleurs enrichir les contenus, en renforçant l'ancrage du Parlement dans les réalités de terrain.

Cette production s'inscrit dans la continuité du plan stratégique de l'administration, qui vise à rendre le travail parlementaire plus lisible, accessible et compréhensible pour l'ensemble des citoyens.



Credit photo : csa.be

3. La diffusion en direct sur les télévisions locales

Au cours de la session 2025-2026, les questions d'actualité aux ministres, débattues en séance plénière, ont continué à être diffusées en direct sur l'ensemble des douze télévisions locales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif confirme la volonté du Parlement d'élargir l'accès aux débats démocratiques et de renforcer sa proximité avec les citoyens.

Chaque diffusion bénéficie d'un accompagnement éditorial en direct, assuré depuis l'hémicycle par un journaliste des médias de proximité. Ce commentaire permet de contextualiser les échanges et d'en faciliter la compréhension pour le public.

Par ailleurs, plusieurs événements et débats à caractère exceptionnel ont également fait l'objet d'une retransmission en direct. Ce fut notamment le cas de la cérémonie officielle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 septembre 2025, ainsi que de la conférence consacrée à l'Apartheid fondé sur le sexe ou le genre, qui a suscité un intérêt particulier ou encore de plusieurs conférences organisées dans le cadre du cycle « Réf-Lex : quand réflexion et loi font cause commune ».

Enfin, dans un souci constant d'inclusion, les séances de questions et les débats d'actualité diffusés sur les médias de proximité ont continué à bénéficier d'une interprétation en langue des signes, garantissant ainsi une accessibilité élargie aux contenus parlementaires.

4. Le site www.pfwb.be

Le site du parlement constitue un outil essentiel pour l'accès à l'ensemble des informations relatives au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Centralisant les travaux parlementaires, les documents officiels et les actualités institutionnelles, il permet de consulter facilement les documents législatifs, les ordres du jour et les comptes rendus des débats. C'est également le lieu où l'on peut retrouver des informations sur des thématiques variées telles que les prix, les relations internationales, les subsides, le règlement parlementaire, ainsi que des renseignements pratiques concernant les visites du Parlement et les contacts institutionnels.

En tant que plateforme de référence, il est devenu indispensable pour une recherche documentaire rapide et précise, garantissant ainsi une transparence accrue des travaux du Parlement. Le site est régulièrement actualisé pour améliorer sa navigation et répondre aux besoins d'une expérience utilisateur toujours plus fluide et efficace.

5. Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport contribue à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Il met en lumière les différents axes de travail de l'institution et offre un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Dans la continuité de la transition numérique et dans un souci d'économie de ressources, le rapport d'activités est désormais proposé sous un format entièrement numérique et interactif. Ce dispositif permet une navigation plus fluide, une accessibilité renforcée et une consultation plus dynamique des contenus.

Le rapport est **en ligne** sur le site internet du Parlement et bénéficie d'une diffusion élargie *via* ses réseaux sociaux, permettant ainsi de toucher un public toujours plus large et de faciliter son appropriation par les citoyens.





6. La brochure « Découvre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Cette brochure pédagogique, illustrée par le dessinateur Yuio et la graphiste Clémence Cassells, s'adresse au public scolaire. Elle est diffusée chaque année en début d'année scolaire dans toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette brochure est également distribuée à tous les groupes scolaires en visite au Parlement ou lors d'événements subventionnés par le Parlement.

Durant la session 2025-2026, 9 329 brochures ont été distribuées, notamment aux directions des établissements scolaires (1 865), lors du Love International Film Festival de Mons (1 200) et durant la finale de la Dictée du Balfroid (400).

La brochure peut également être **commandée gratuitement** ou bien **téléchargée**.



5

La gestion du Parlement



- Les marchés publics
- Les bâtiments
- Le budget et la bonne gouvernance
- L'informatique
- Les ressources humaines
- Les comptes rendus des travaux
- Les études et la documentation

Les **marchés publics**

Le Bureau et les services du Parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics tant au stade de la passation qu'au stade de l'exécution de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures passés par le Parlement.

La mise en œuvre des procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles ainsi que des travaux, services et fournitures de qualité.

1. Le développement durable

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans les marchés de travaux, de fournitures et de services du Parlement.

Concernant les marchés publics de travaux, il est prévu que :

- les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens ;
- les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation ;
- lors du remplacement de luminaires, l'administration veille à prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence ; ces deux mesures diminuent significativement la consommation électrique du Parlement.

Concernant les marchés publics de fourniture de nourriture et de boissons, une attention est également portée aux clauses « environnementales ». Les produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique sont valorisés. Il en va de même des denrées issues du commerce équitable (thé, café, jus de fruits, cacao, etc.).

Dans les marchés de fourniture de vêtements, des labels écoresponsables sont demandés aux soumissionnaires.

Concernant les marchés publics de service, le cahier spécial des charges du marché public de services de nettoyage des locaux du Parlement prévoit que l'adjudicataire s'engage à n'utiliser que des produits de nettoyage qui satisfont à l'ensemble des critères écologiques énoncés dans l'annexe à la décision de la Commission européenne 2005/344/CE.

De manière générale, l'aspect social du développement durable est respecté *via*, notamment :

- la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants et du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
- le rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

2. Achats groupés

Lorsque cela est possible et opportun, le Bureau veille à s'associer à d'autres pouvoirs adjudicateurs, *via* des centrales d'achats ou des marchés conjoints, afin de bénéficier de tarifs avantageux liés aux économies d'échelle.

3. Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.



Les **bâtiments**

Propriétaire de l'Hôtel de Ligne depuis août 2019, le Parlement s'est vu transférer l'entièreté des droits et obligations liés à la pleine propriété de l'Hôtel du Greffe au 1er janvier 2020. Bien que récemment propriétaire, le Parlement occupe ces deux bâtiments – situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc Royal » – depuis de nombreuses années déjà. Le premier est situé au 72, rue Royale et héberge principalement l'hémicycle, les salles de commission, les bureaux des députés et des collaborateurs de groupes. Le second, l'Hôtel Torrington, situé aux 4-6, rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe et accueille les bureaux de la présidence, du secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.



Travaux d'amélioration des installations techniques et performances énergétiques et environnementales des deux bâtiments

En tant que propriétaire de ces deux bâtiments, le Parlement a décidé d'effectuer des travaux d'amélioration des installations techniques et des performances énergétiques et environnementales de l'Hôtel de Ligne et de l'Hôtel du Greffe et de se conformer à ses obligations légales. Accompagné d'un bureau d'études et d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage, le Bureau du Parlement a adopté un plan d'action portant sur :

- l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments et la réduction des apports thermiques, notamment par une intervention sur les châssis et l'isolation des toitures ;
- l'amélioration des techniques de chaud, de froid, de la ventilation, des sanitaires, du système incendie, de la régulation et la gestion ;
- les bâtiments « intelligents », notamment *via* une gestion technique centralisée.

Dès 2022, les services accompagnés de ces deux experts ont donc entamé les phases d'étude portant sur les deux bâtiments.

Celles-ci ont notamment abouti au lancement d'un premier marché de travaux ayant pour objet « la désignation d'une entreprise pour la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques ainsi que la rénovation des installations techniques du bâtiment "Hôtel de Ligne" du Parlement de la Communauté française ».

À la suite de la non-attribution de ce marché de travaux et afin de rencontrer les contraintes budgétaires actuelles, le Bureau a souhaité revoir le périmètre et la planification globale de l'ensemble des travaux initialement prévus à l'Hôtel de Ligne et à l'Hôtel du Greffe en tenant compte des priorités, des urgences et obligations légales.

Depuis 2025, les services travaillent par conséquent à une nouvelle planification des travaux tant pour les travaux suivis en interne que pour ceux dont l'accompagnement du bureau d'étude et l'assistant à la maîtrise d'ouvrage sont nécessaires.

A la fin de l'année 2025, le Bureau a donné son accord sur la nouvelle planification proposée ainsi que sur le lancement de plusieurs marchés de travaux, à savoir :

- la rénovation de l'étanchéité des châssis de l'Hôtel de Ligne ;
- le remplacement des châssis des locaux de la permanence militaire de l'Hôtel de Ligne ;
- le remplacement des installations de détection d'incendie des deux bâtiments du Parlement.

Les travaux de rénovation de l'étanchéité des châssis commenceront en juin 2026 et devront être terminés fin septembre 2026.

Le remplacement des châssis des locaux de la permanence militaire est également prévu en septembre 2026. Des travaux de rénovation globale des locaux de la permanence devraient également être réalisés par la suite, ceux-ci sont en cours d'étude par les services.

Le Bureau a également validé le lancement d'un marché portant sur le remplacement des installations de détection d'incendie des deux bâtiments du Parlement. Celui-ci n'a pu être attribué et fera l'objet d'une relance *via* une nouvelle procédure de marché public courant fin de l'année 2026.

D'autres marchés d'entretien ont été lancés par le Bureau au cours de la session 2025-2026, notamment celui relatif à la réfection des joints des atriums A et B ainsi que ceux portant sur la modernisation des ascenseurs de l'Hôtel de Ligne. Ces derniers sont en cours de procédure et les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année 2026.

À côté de ces travaux portés par les services accompagnés, pour les plus importants, de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, l'étude des travaux de rénovation de l'installation de chauffage, ventilation et climatisation de l'Hôtel de Ligne a été confiée au bureau d'étude externe. Ces travaux portent principalement sur le remplacement de l'installation de production de chaud/froid ainsi que du système de ventilation sanitaire du bâtiment. Ils visent également à améliorer le système de régulation de ces installations.

Un avant projet, correspondant à la phase d'étude préalable à la rédaction des documents de marchés nécessaires au lancement d'une procédure de marché public, est en cours de rédaction. Il a été présenté au Bureau en juin 2026. L'objectif est de permettre la réalisation des travaux au cours du premier semestre de l'année 2027.

Les études relatives à la rénovation de l'Hôtel du Greffe seront, quant à elles, relancées à la fin de l'année 2026.

Il est également à noter que plusieurs études et analyses ont été commandées en matière de qualité de l'air, de qualité de l'eau, d'amiante ou d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces analyses visent à garantir aux occupants du bâtiment des conditions optimales d'utilisation des locaux et dans une démarche d'amélioration continue, d'identifier les améliorations qui peuvent être mises en place telles que l'installation de purificateurs d'air. Ces demandes d'analyse émanent généralement des rapports d'état des lieux réalisés par la médecine du travail et par nos conseillers en prévention dont les remarques et améliorations font l'objet d'un suivi régulier.

Enfin, le service technique contribue également à l'aménagement de différents espaces, tels que la salle de lecture (atrium B), les bureaux ou encore les salles de réunion. Ces aménagements sont réalisés, en collaboration avec l'économat, par l'acquisition de mobilier adapté ou par l'adaptation de l'existant.



Le **budget** et la **bonne gouvernance**

1. Le contrôle budgétaire et comptable du Parlement : un dispositif renforcé pour une gestion rigoureuse et transparente

Conformément à son autonomie institutionnelle, le Parlement dispose d'une pleine capacité d'organisation en matière financière. Cette autonomie se traduit notamment par la mise en place de procédures internes propres en matière d'élaboration du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire ainsi que d'apurement des comptes. Dans une dynamique d'amélioration continue de ses mécanismes de gouvernance, le Parlement a intégré dans son règlement des dispositions renforçant l'efficacité de ses contrôles internes et externes. C'est dans ce contexte que l'article 98 du règlement du Parlement, relatif au budget et aux comptes, consacre une volonté claire de garantir une gestion exemplaire des deniers publics, en consolidant les processus de surveillance, d'audit et de reddition de comptes.

I. Le contrôle interne : une vigilance permanente exercée par les organes du Parlement

Le contrôle interne constitue le premier niveau de surveillance de l'exécution budgétaire. Il s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues à l'article 31 du règlement relatif à la comptabilité et au contrôle administratif et budgétaire adopté le 26 avril 2023 et modifié le 23 octobre 2025 suite aux recommandations de la Cour des comptes émises dans son rapport relatif aux comptes de 2023.

Ce dispositif prévoit la production d'un rapport trimestriel d'exécution budgétaire, élaboré par le secrétaire général du Parlement et destiné à deux membres du Bureau dûment mandatés pour cette mission de contrôle : l'un issu de la majorité parlementaire, l'autre de l'opposition.

Afin d'assurer l'efficacité et la transparence de cette mission, ces membres du Bureau bénéficient d'un accès complet à l'ensemble des pièces justificatives et documents nécessaires à l'analyse de l'exécution budgétaire. Dorénavant, ils se voient présentées les dépenses propres de l'ordonnateur secondaire, le secrétaire général. Le rôle de ces représentants est de veiller, de manière indépendante et équilibrée, à ce que les crédits votés soient utilisés conformément aux objectifs et aux règles budgétaires établies.

Par ailleurs, chaque trimestre, le Bureau du Parlement transmet à la commission parlementaire compétente en matière budgétaire et comptable un état détaillé des engagements budgétaires ainsi qu'un état des dépenses d'investissement. Cette communication régulière permet à la commission d'exercer un suivi rapproché des dépenses publiques et d'identifier d'éventuels écarts ou besoins d'ajustement.

II. Le contrôle externe : une expertise renforcée par l'intervention de la Cour des comptes

Si le contrôle interne repose sur les organes du Parlement, le contrôle externe vient en complément pour garantir une évaluation indépendante et impartiale de la gestion financière de l'institution.

Traditionnellement, l'apurement des comptes du Parlement relevait de la compétence exclusive de la commission parlementaire chargée du budget et de la comptabilité. Toutefois, dans un souci d'ouverture et de renforcement de la transparence, le Parlement a signé, le 6 décembre 2023, un protocole de collaboration avec la Cour des comptes.

Ce protocole institue un cadre formel de coopération dans lequel la Cour est habilitée à exercer un contrôle externe des comptes du Parlement, en se concentrant notamment sur la régularité et la légalité des opérations comptables. L'intervention de la Cour constitue un gage de crédibilité supplémentaire pour les citoyens et les partenaires institutionnels, en apportant une expertise financière indépendante conforme aux standards les plus élevés de la gestion publique.

La deuxième mission de contrôle de la Cour des comptes, menée dans ce cadre en 2025, a porté à la fois sur l'exercice budgétaire 2024 ainsi que sur un audit spécifique des marchés publics qui a constitué un volet important de cette mission. Cette démarche marque une étape décisive dans la modernisation des pratiques de gouvernance financière du Parlement.

III. Vers une gouvernance financière moderne et responsable

L'ensemble de ces dispositifs, internes et externes, contribue à faire du contrôle budgétaire et comptable du Parlement un pilier de sa gouvernance démocratique. En renforçant la traçabilité des dépenses, la responsabilité des gestionnaires publics et en assurant une transparence accrue à l'égard des citoyens, le Parlement affirme sa volonté de s'inscrire dans les meilleures pratiques de la gestion publique moderne.

L'article 98 du règlement du Parlement qui encadre ce dispositif n'est pas uniquement une disposition technique : il incarne une volonté politique forte de garantir que l'usage des ressources publiques obéit aux principes de rigueur, d'intégrité et de redevabilité. Dans un contexte où les exigences en matière de transparence et d'efficience ne cessent de croître, ces mécanismes contribuent activement à renforcer la confiance dans les institutions parlementaires.

2. Le budget 2026

Les dépenses totales prévisionnelles en crédits d'engagement et en crédits de liquidation s'élèvent respectivement à 49 391 500 euros et 47 181 500 euros, soit une augmentation de 2 005 000 euros en crédits d'engagement (+ 3,70 %) et 615 000 euros en crédits de liquidation (+ 0,44 %) par rapport au budget initial 2025.

L'augmentation des crédits d'engagement s'explique principalement par le projet de rénovation du système de chauffage, climatisation et ventilation de l'Hôtel de Ligne dont l'attribution du marché est prévue pour la fin de l'année 2026.



3. Les comptes 2025

En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont nos députés, *via* la commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, qui sont chargés de la vérification des comptes du Parlement. Indépendamment, la Cour des comptes réalise, pour la troisième fois, une mission de contrôle qui porte sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes.

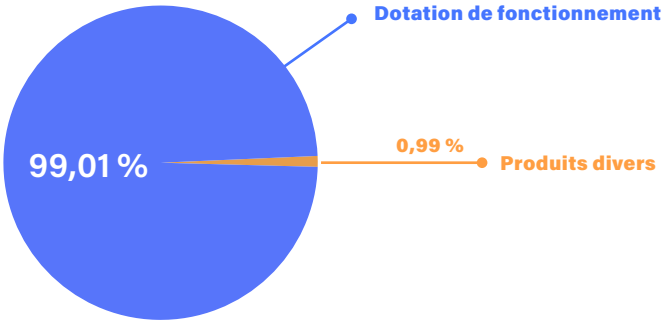
Les comptes de l'exercice 2025 seront apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions, au cours du dernier trimestre 2026 et seront votés en séance plénière.

I. Les recettes

Au 31 décembre 2025, les recettes totales imputées au cours de l'année s'élèvent donc à 37 881 977,98 euros, soit un taux de réalisation de 100,30 %.

Il convient de souligner que, dans le cadre de la contribution à l'effort budgétaire sollicité par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la dotation de fonctionnement du Parlement a été réduite de 2 000 000 euros, hors indexation, par rapport à 2024.

Le détail des principales recettes est présenté dans le graphique ci-après :

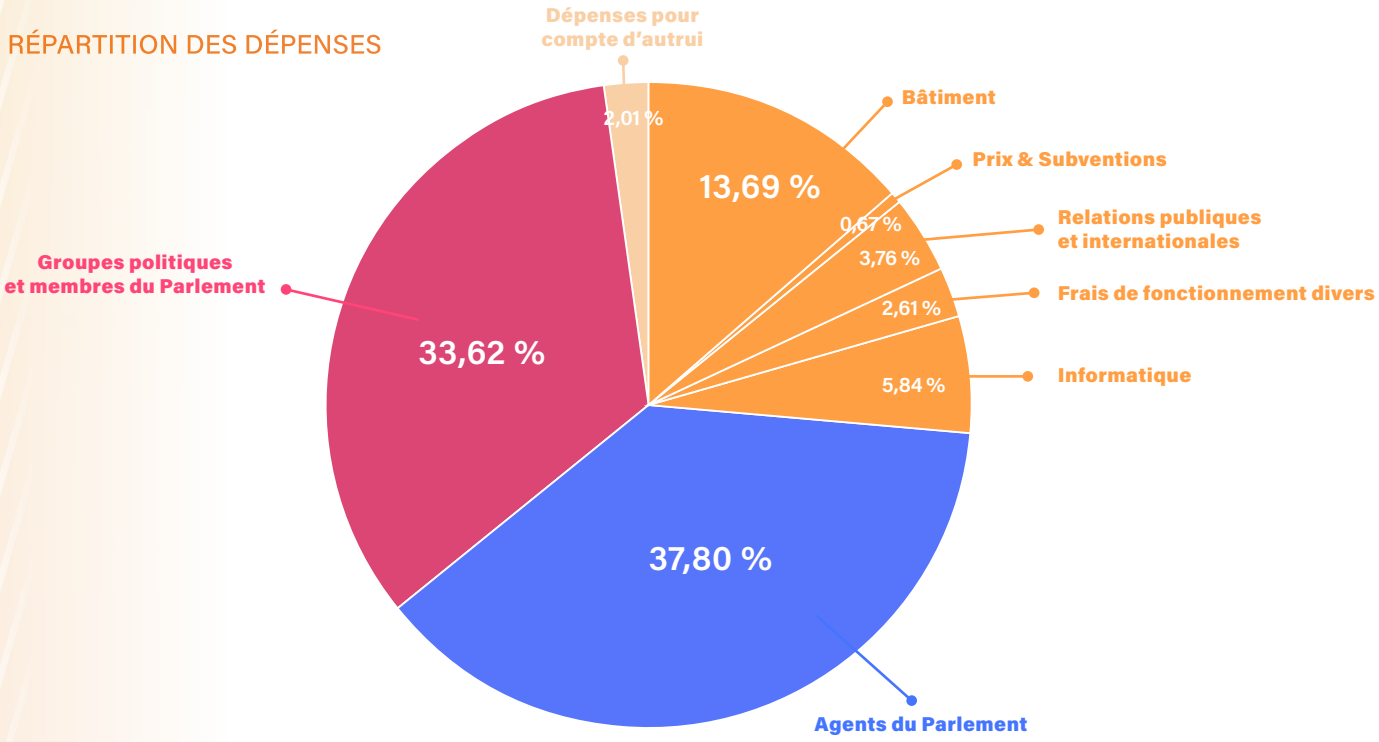


II. Les dépenses

Les crédits inscrits au budget ajusté 2025 s'élevaient à 45 020 000 euros en engagement et à 44 320 000 euros en liquidation.

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 39 236 494,01 euros soit 87,15 % des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 38 297 862,54 euros soit 86,41 % des crédits autorisés.

RÉPARTITION DES DÉPENSES



III. Le solde budgétaire

L'exécution du budget de l'année 2025 se solde par un déficit budgétaire brut de 416 484,56 euros. Ce résultat correspond à la différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées au cours de l'année.

Il convient toutefois de préciser que la correction SEC opérée en fin d'exercice 2025 correspond au remboursement de capital de l'emprunt contracté en 2019. Cette dépense d'un montant de 2 478 500 euros, codifiée dans la catégorie 9 en comptabilité SEC, n'a pas d'impact sur le solde de financement de l'entité. Seules les dépenses de paiement des intérêts détériorent le solde SEC.

Le solde de financement SEC du Parlement atteint donc un surplus de 2 062 015,44 euros pour l'année 2025.

IV. Le travail parlementaire

La commission du Budget a procédé à l'approbation des comptes du Parlement pour l'année 2024. Par ailleurs, elle a examiné le projet d'ajustement du budget de fonctionnement de 2025 du Parlement, faisant suite à l'adoption du budget de fonctionnement initial de 2025, et ce, afin d'actualiser les prévisions de recettes et de dépenses de l'année en cours et de prendre en compte leur exécution. En outre, elle a examiné le budget initial de 2026 reprenant le détail des recettes et des dépenses prévisionnelles pour l'année budgétaire concernée.

Ces différents projets ont été présentés par le président et le greffier du Parlement aux membres de la commission, conformément à la version modifiée de l'article 98 du règlement du Parlement qui garantit désormais la publicité des débats relatifs à l'examen du budget et des comptes du Parlement.

Par 11 voix pour et 2 abstentions, la commission a remis un avis favorable aux textes 173 (2025-2026) n° 1 et 175 (2025-2026) n° 1 et par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, la commission a remis un avis favorable au texte 174 (2025-2026) n° 1.

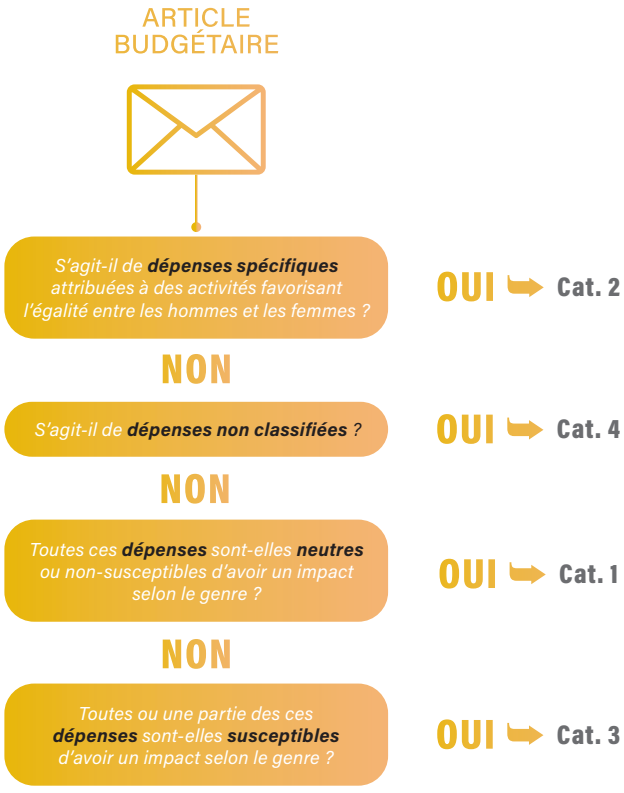
Les textes ont été adoptés en séance plénière le 17 décembre 2025 par assis et levé.

V. Un budget genré

Depuis l'exercice budgétaire 2017, le Parlement s'est inscrit dans le *gender budgeting*, soit l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.

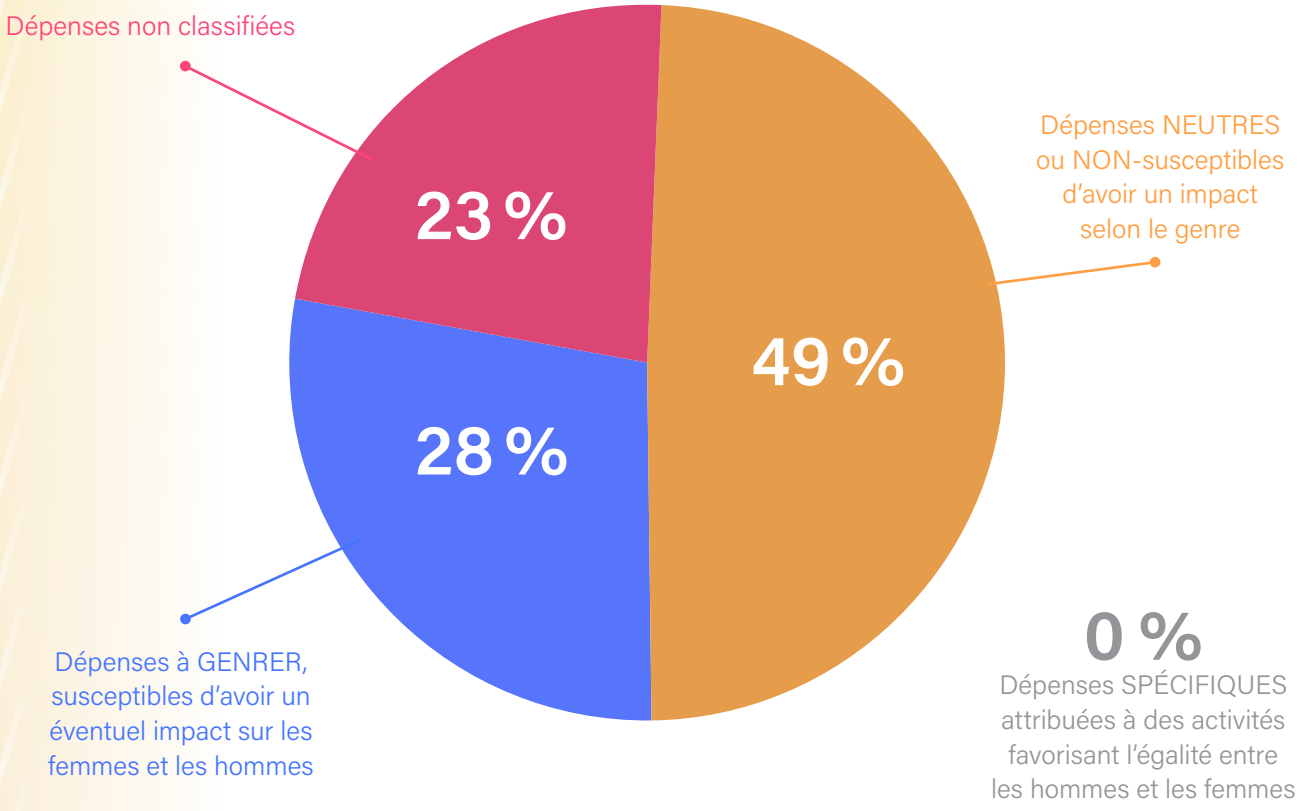
En application de l'article 7 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française et conformément à l'article 5 § 3 du règlement relatif à la comptabilité et au contrôle administratif et budgétaire, le Parlement intègre la codification de genre dans son cycle budgétaire afin de promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses activités.

MÉTHODE D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LE BUDGET DU PARLEMENT



CATÉGORISATION DES CRÉDITS AU SEIN DU BUDGET 2026

Répartition des dépenses du budget 2026 du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Le graphique ci-dessus démontre que plus d'un quart du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet aux décideurs, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, si cela s'avérait nécessaire.

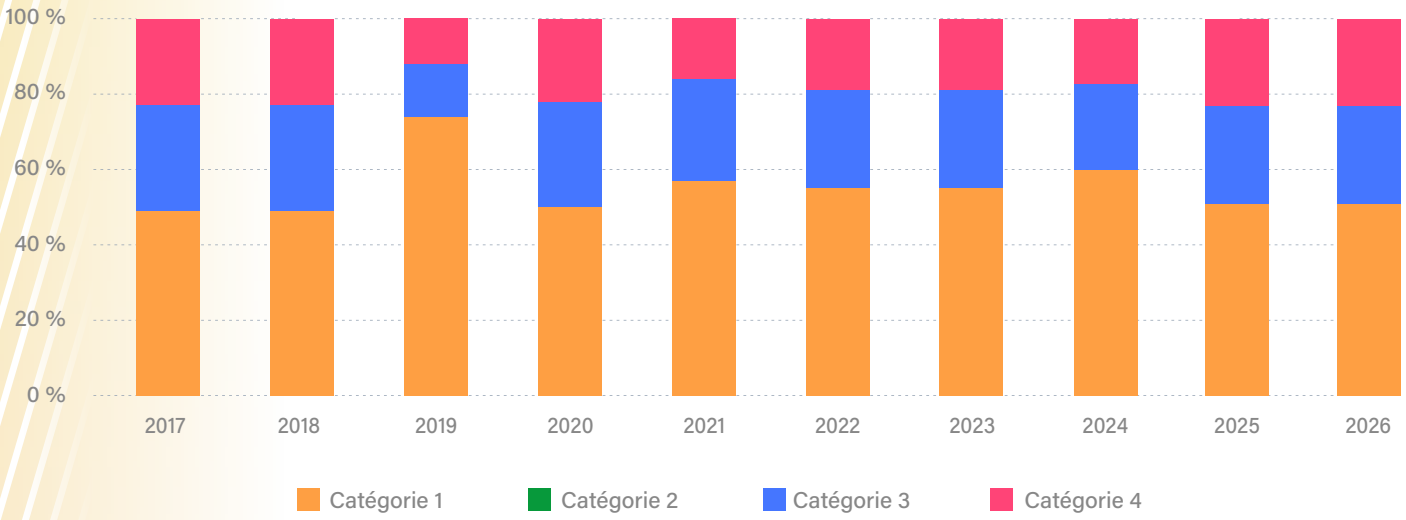
Il est à noter que, lorsqu'un crédit comprend plusieurs catégories, il est recommandé de prendre en compte uniquement la catégorie la plus représentative au sein du crédit budgétaire.

Par conséquent, toutes les dépenses liées aux actions menées dans le but de favoriser l'égalité hommes-femmes (catégorie 2) n'apparaissent pas dans les statistiques, car elles sont réparties sur plusieurs articles budgétaires au sein de notre budget.

Ainsi, si on compare la répartition des dépenses selon l'analyse « genre », on remarque une certaine stabilité depuis 2017 avec une disparité en 2019, année d'acquisition immobilière qui impacte considérablement les dépenses.

On constate toutefois que la répartition des dépenses entre les budgets 2025 et 2026 demeure similaire. Cette situation s'explique par le report de travaux d'investissement pluriannuels dans les bâtiments. La répartition des dépenses devrait significativement être impactée en 2027 à la suite de la réalisation de la 1ère phase des travaux de rénovation à l'Hôtel de Ligne.

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES 2017-2026



Catégories de dépenses :

1. Dépenses neutres ou non-susceptibles d'avoir un impact selon le genre
2. Dépenses spécifiques attribuées à des activités favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes
3. Dépenses à genrer, susceptibles d'avoir un éventuel impact sur les femmes et les hommes
4. Dépenses non classifiées



L'informatique

1. Les technologies de l'information et de la communication

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente.

S'agissant du matériel :

- plus de 120 ordinateurs portables en ce compris des tablettes ;
- plus de 60 stations de travail partagées ;
- plus de 70 serveurs virtuels et conteneurs ;
- plus de 30 copieurs, scanneurs et imprimantes multifonctions.

S'agissant des logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques modernes (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) et des outils de communication et de collaboration (messagerie instantanée, partage dans *le cloud*, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres, en cours de remplacement (voir plus bas) ;
- un portail des parlementaires rassemblant les applications à destination des députés et ministres :
  - un agenda permettant d'accéder à tous les documents utiles pour une réunion, de suivre en direct l'état d'avancement des ordres du jour et d'écouter les débats en ligne ;
  - une plateforme sécurisée d'échanges de documents officiels ;
  - une série de démarches administratives en ligne ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant le volume de papier consommé par le Parlement ;
- des applications spécifiques en support des différents services du Parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc. ;
- une application qui met à jour à distance les applications vulnérables et réduit ainsi les risques de sécurité, tout en s'intégrant avec l'outil de gestion des mises à jour ;
- une solution de gestion des marchés publics permettant la centralisation et le suivi des procédures de passation et d'exécution des marchés, contribuant à une meilleure efficacité administrative, à la traçabilité des opérations et au respect des obligations réglementaires.

2. Le plan de transition digitale 2022-2026

En 2022, le Bureau du Parlement a adopté un plan de transition numérique couvrant la période 2022-2025, reconduit le 25 janvier 2024 pour la période 2024-2026, constituant ainsi la phase finale de modernisation numérique de l'institution.

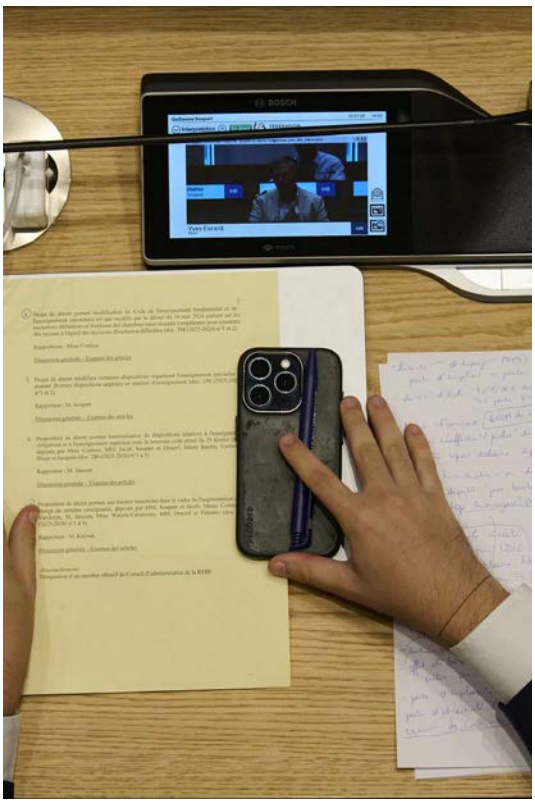
Déployé en étroite collaboration entre l'équipe informatique interne et un prestataire externe, ce plan a mobilisé des investissements significatifs dans les infrastructures et les technologies de l'information, tout en intégrant un volet dédié à la gestion des risques (cybersécurité et résilience), à la refonte de la gouvernance et à l'optimisation des processus informatiques.

À l'approche de l'échéance de 2026, une phase d'accompagnement par le prestataire externe est prévue avant la fin de l'année. Celle-ci visera à assurer un transfert de connaissances complet et structuré afin que l'équipe interne soit en mesure de piloter de manière autonome l'ensemble des systèmes et pratiques mises en place dans le cadre du plan.

3. La sécurité et la continuité métier

Dans le cadre du plan de transition digitale 2022-2026, la sécurité informatique a fait l'objet d'une attention particulière durant l'année écoulée :

- Le Bureau du Parlement a validé une nouvelle Charte et une stratégie de sécurité du Parlement élaborées par l'équipe informatique en collaboration avec des experts externes.
- Conformément aux directives du Centre de la cybersécurité de la Belgique (CCB), l'authentification à plusieurs facteurs a été déployée pour assurer une meilleure sécurisation des outils informatiques du Parlement accessibles en ligne.
- Dans le contexte d'une réflexion globale visant la continuité des services métiers, une refonte du système de sauvegarde a été effectuée avec une politique validée au comité directeur de la sécurité (CDS).
- Une collaboration a été développée avec le centre de crise pour s'aligner sur les bonnes pratiques de mise en place d'un plan de continuité en collaboration avec les autres entités publiques fédérales et régionales.
- Notre réseau informatique a été organisé en compartiments étanches, séparés par des barrières de sécurité automatiques qui contrôlent les échanges entre les différentes zones (pare-feu interne).
- Plusieurs politiques de sécurité ont été mises en place au sein du Parlement afin d'améliorer la posture de sécurité et de renforcer la conformité aux exigences réglementaires, notamment celles découlant de la directive NIS2 et des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- Des tableaux de bord de sécurité ont été établis, permettant de mesurer et d'orienter les progrès du Parlement dans le domaine.
- Un processus structuré de gestion de risques a été mis en place pour assurer la maîtrise et la réduction des risques.
- Un processus de gestion de vulnérabilités (failles de sécurité) a été institué dans le but de détecter et corriger les différentes vulnérabilités plus rapidement et plus efficacement.
- Une politique de classification des données a été approuvée afin de différencier les documents selon leur niveau de confidentialité.



4. Mise en place des outils collaboratifs (M365)

À la suite de l'acquisition des licences Microsoft 365, le Parlement a engagé une démarche structurée de modernisation de ses outils de collaboration et de partage en ligne.

Le déploiement de ces solutions a permis d'améliorer significativement les pratiques de communication et de collaboration au sein des équipes.

Un travail approfondi a été entrepris sur la gouvernance des données et l'utilisation de SharePoint. Cette démarche, menée de manière progressive, vise à optimiser l'architecture de l'information, la gestion des droits d'accès, la classification des contenus ainsi que le cycle de vie des documents. Elle s'inscrit dans une volonté d'alignement avec les bonnes pratiques du secteur et a pour objectif de garantir un environnement collaboratif cohérent, sécurisé et maintenable à long terme par l'équipe interne.

5. Remplacement de l'outil de gestion des travaux parlementaires

Le marché relatif à la nouvelle solution de gestion des travaux parlementaires a été attribué.

Les services métiers et l'équipe informatique collaborent désormais sur le projet « eParlement », qui a effectivement démarré en février 2026. La phase d'analyse métier s'est poursuivie jusqu'au mois de juin afin de garantir que l'ensemble des besoins des parties prenantes soit bien pris en compte par la nouvelle solution.

L'objectif est de mettre en place la version finale en production à l'ouverture de la session parlementaire 2027-2028, marquant ainsi une avancée technologique et fonctionnelle majeure pour la gestion des travaux parlementaires.



6. Veille technologique concernant l'intelligence artificielle

Deux questionnaires ont été diffusés auprès des agents et des parlementaires pour évaluer leur niveau de connaissances, leurs usages et leurs attentes vis-à-vis de l'intelligence artificielle (IA). Les résultats ont été présentés lors de la conférence « Les Parlements et l'intelligence artificielle » organisée au Parlement le 5 février 2025.

Ce fut l'occasion pour le Parlement de présenter la Charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle qui fixe les principes de transparence, d'éthique, de responsabilité et de sécurité pour l'usage de l'IA par les agents.

Le Parlement a en outre engagé des échanges avec l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Canada visant à partager les bonnes pratiques.

Un « labo IA » composé d'une vingtaine d'agents a été constitué. Bénéficiant d'abonnements ChatGPT Business, ceux-ci ont pu mener des tests en parfaite autonomie, le tout coordonné par un référent en IA désigné par le conseil de direction. Des réunions bimensuelles ont permis de partager les retours d'expérience et d'avancer sur des projets menés en interne.

Une formation de sensibilisation à ces questions a également été proposée à l'ensemble des agents du Parlement.

Des outils de transcription utilisant l'IA générative ont également été testés en vue d'une éventuelle aide à la rédaction et à la révision des comptes rendus des réunions.



© Adobe Stock

Les ressources **humaines**

1. Le personnel

Au 1er juin 2026, le Parlement comptait 116 agents statutaires et 16 agents contractuels, soit 74 hommes et 58 femmes.

Le statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a réformé l'ensemble du statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

Depuis lors, l'Assemblée a amendé le statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement à plusieurs reprises.

L'organigramme des services

(au 1er juillet 2026)

En vertu de l'article 47 de la loi spéciale du 8 août 1980, le greffier a autorité sur tous les services et sur le personnel du Parlement.

En application des articles 23 et 24 du statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

- **Le Secrétariat général** chargé de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la Francophonie, des relations internationales, des relations publiques, de la communication, du protocole, des événements, de la sécurité, des huissiers et des chauffeurs

  Secrétaire général : M. Xavier Baeselen
  Effectif : 52 agents

- **La Direction générale des travaux législatifs** chargée des travaux de l'Assemblée (séances, commissions et comptes rendus), des études et de la documentation

  Directrice générale : Mme Virginie Watrin
  Effectif : 26 agents

- **La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales** chargée du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition

  Directeur général : M. Philippe Di Nunzio
  Effectif : 44 agents



Les agents du parlement, une administration au service des élus

2. Les mouvements du personnel

Les recrutements statutaires et contractuels

Au cours de la session, trois agents ont été nommés à l'essai et trois agents ont été nommés à titre définitif. De plus, six agents ont été recrutés sous contrat.

Les recrutements sous contrat occasionnel (CRI)

Le Parlement est doté d'un service interne des comptes rendus. Ce service est chargé d'établir les comptes rendus des réunions de commission et de la séance.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service, le Parlement fait appel, en fonction des nécessités, à des rédacteurs temporaires ou occasionnels ayant pour mission de participer à la rédaction des comptes rendus, dans le respect des directives émanant des chefs de service et des délais impartis.

Les départs

Sur la période comprise dans ce rapport, six agents ont quitté les services du Parlement, dont deux agents qui ont été admis à la pension.



3. Les évaluations

Conformément au statut, l'évaluation de chaque agent nommé définitivement a lieu bisannuellement.

Pour en assurer la cohérence et l'efficience, les collèges d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Le cycle d'évaluation est réalisé sur base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017.

Le service des ressources humaines assure le suivi administratif du système d'évaluation.

4. Le plan de formation

Le plan de formation 2025

Le plan de formation relatif à l'année civile 2025 a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 16 janvier 2025.

Ce plan de formation en quelques éléments clés :

- Nombre de formations données : 34
- Durée moyenne d'une formation : 1,25 jour
- Nombre d'agents ayant reçu au moins une formation : 119

Il s'ensuit que 90 % des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2025.

A. Compétences techniques « métier » domaine d'expertise de la fonction

A.1 Développement des compétences managériales formations obligatoires

- **A.1.1.** Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques
- **A.1.2.** La gestion des ressources humaines
- **A.1.3.** Les outils favorisant la gestion de projets
- **A.1.4.** L'évaluation et son accompagnement

A.2 Accompagnement des « coachs » dans la gestion de leurs équipes – formations obligatoires

- **A.2.1.** La gestion d'équipes
- **A.2.2.** L'évaluation et son accompagnement

A.3 Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction

- **A.3.1.** Métiers des travaux de l'Assemblée
- **A.3.2.** Métiers de l'étude et de la documentation
- **A.3.3.** Métiers des relations extérieures
- **A.3.4.** Métiers des nouvelles technologies
- **A.3.5.** Métiers des finances et de la comptabilité
- **A.3.6.** Métiers juridiques
- **A.3.7.** Métiers des ressources humaines
- **A.3.8.** Métiers du bâtiment
- **A.3.9.** Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
- **A.3.10.** Métiers d'huissiers (messagers)
- **A.3.11.** Métiers d'huissiers (chauffeurs)
- **A.3.12.** Autres métiers

B. Compétences techniques « support »

B.1 Formations relatives aux technologies de l'informatique

- **B.1.1.** Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE Word, Excel et PowerPoint
- **B.1.2.** Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution

B.2 Formations relatives aux autres compétences techniques « support »

- **B.2.1.** Développer les techniques d'expression écrite
- **B.2.2.** Développer les techniques d'expression orale

C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

C.1 Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail

- **C.1.1.** Personnes de confiance
- **C.1.2.** Équipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)
- **C.1.3.** Prévention et sécurité
- **C.1.4.** Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)
- **C.1.5.** Bien-être au travail

C.2 Formations liées à des dispositions réglementaires et légales

D. Compétences institutionnelles

D.1 Formations liées aux compétences institutionnelles

Le plan de formation 2026

Ce plan de formation, proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 22 janvier 2026, englobe la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026.

La présentation générale

Le plan de formation se présente autour de quatre axes principaux :

A. Compétences techniques « métier » domaine d'expertise de la fonction ;

B. Compétences techniques « support » ;

C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales ;

D. Compétences institutionnelles.

Les priorités

Comme pour les cycles précédents, afin de déterminer les priorités en termes de formations, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives.

Cet exercice est réalisé à partir des profils de fonction et des besoins et attentes recensés à l'occasion des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- le maintien et le développement des compétences des « coachs » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan) ;
- la poursuite du développement des nouveaux outils proposés par Microsoft 365, du cycle de formation permanente à la suite d'Office en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes ;

- le développement du niveau d'expertise en lien avec les compétences support (rubrique B.2 du plan) ;
- le développement des formations relatives à la sécurité, au bien-être au travail, aux personnes de confiance, au secourisme et aux équipiers de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences institutionnelles (rubrique D du plan).

Outre les formations classiques, les agents disposent d'un accès à une plateforme de formation spécifique aux outils M365 afin de leur permettre de se former en ligne à leur propre rythme.

Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des Ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à la compilation de ces enquêtes, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2026.

5. Accueil de stagiaires étudiants

La dynamique d'accueil de stagiaires s'est poursuivie au sein de l'ensemble des services.

Un total de sept étudiants a été accueilli.

En outre, depuis février 2024, un parcours d'accueil et d'intégration soutenu par une plateforme digitale structure et soutient leur intégration.

Les retours des stagiaires mettent en évidence la qualité de l'accueil humain et l'intérêt suscité par l'immersion dans la vie parlementaire.

6. Le conseil de direction

(Art. 30 du statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un conseil de direction composé du greffier et des deux directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le conseil de direction peut traiter de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.



7. Le conseil du personnel

(Art. 31 du statut administratif et pécuniaire)

Le conseil du personnel est l'organe qui représente les intérêts du personnel auprès du Parlement. Celui-ci donne un avis, soit d'initiative, soit à la demande du Bureau, du greffier ou du conseil de direction :

1. sur les problèmes concernant le statut de l'ensemble du personnel et/ou des catégories de personnel, à l'exclusion des cas individuels, notamment ceux relatifs aux promotions et aux questions de discipline ;

2. sur les problèmes relatifs à la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail et d'une manière plus globale sur la politique du bien-être au travail, étant entendu que ces dispositions s'étendent aux missions contenues dans la législation sur le bien-être au travail.

La composition et le fonctionnement du conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau.

Des élections de renouvellement complet du conseil du personnel ont eu lieu au mois d'octobre 2024.

8. Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

I. Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » parmi les agents du Parlement en vertu de la législation relative au bien-être des travailleurs. Ceux-ci jouent un rôle d'écoute, d'information et de conseil pour toute personne qui s'estime être victime de risques psychosociaux.

II. Le Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT)

Le rôle du Service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) consiste à assister le Parlement dans l'application des mesures se trouvant dans la loi sur le bien être. Ce service a également une fonction de conseil à l'égard des agents.

Il a été décidé de recourir au Service interne de prévention et de protection au travail commun à différentes entités en relation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (SIPPT commun) en vue d'assurer cette fonction. Le Parlement a adhéré officiellement au SIPPT commun au terme de la procédure légale en vigueur en date 15 mars 2024.

III. Le Comité de prévention et de protection au travail (CPPT)

Pour la législature 2024-2029, le cadre de la politique de prévention du Parlement a été présenté par le greffier lors de la mise en place du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) en novembre 2024.

Faisant suite à l'application de la loi du 4 août 1996, le conseiller en prévention interne a réalisé l'ensemble des analyses des risques en collaboration avec la ligne hiérarchique.

Un plan global a été rédigé. Celui-ci est établi pour une période de cinq ans et est actualisé chaque année. Il mentionne les objectifs de prévention pour le Parlement, la planification des projets et le service qui a en charge la mise en place des mesures.

Lors des réunions du CPPT, différents thèmes ont été abordés et ont fait l'objet d'une présentation détaillée par les différents acteurs de la santé et les conseillers en prévention du SIPPT. Ont notamment été présentés : le résultat de l'analyse des risques psychosociaux, ou encore le rapport de la visite des lieux de travail effectuée par le Service externe de prévention et de protection au travail (SEPPT).



IV. Les équipiers de première intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

Conformément à la législation, le Parlement forme et recycle des équipiers de première intervention et des secouristes de manière régulière.

Les personnes occupant une fonction d'EPI et de secouriste font partie du personnel du Parlement ainsi que de la police militaire.

Pour l'année 2026, le Parlement dispose de 26 personnes formées comme EPI et de 30 comme secouristes.



Les **comptes rendus** des travaux

Depuis le 1er janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant d'assumer en toute autonomie et de façon pérenne la réalisation des comptes rendus des travaux. Ce service, attaché à la Direction générale des travaux législatifs, est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service. Il est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission.

La publication de ces documents est régie par plusieurs dispositions du règlement du Parlement : les comptes rendus provisoires sont publiés le jour même de la séance plénière ou de la réunion de commission ; les retranscriptions des différentes prises de parole sont envoyées aux orateurs respectifs ; les comptes rendus définitifs qui intègrent les remarques et corrections des orateurs et qui ont fait l'objet d'une dernière relecture par les rédacteurs en chef sont publiés au moins 84 heures avant la séance ou réunion suivante.

Les équipes de rédaction et de révision sont constituées en fonction de l'ordre des travaux. Le service du compte rendu fait également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission. Il effectue ses travaux dans les locaux du Parlement qui ont été aménagés afin d'accueillir les rédacteurs et les réviseurs.

Durant la session 2025-2026, le service du compte rendu a établi 24 comptes rendus de séances et commissions plénières et 99 comptes rendus de commissions thématiques. Il a également réalisé les comptes rendus des auditions tenues durant la session 2025-2026, consacrées respectivement au statut des « Newsinfluenceurs », au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, et au Forum des jeunes.

Les études et la documentation

Le centre de documentation est géré par des professionnels de l'information. Ceux-ci en garantissent la qualité, la fiabilité et la neutralité. Ce centre, réservé aux parlementaires, collaborateurs, groupes politiques et agents du Parlement, propose toute une série de services et de prestations dont le périmètre ne cesse d'évoluer.

1. Le portail parlementaire « Ad Hoc »

Le portail documentaire fournit une information de qualité, scrupuleusement sélectionnée et vérifiée par l'équipe de documentalistes qui effectuent un travail quotidien de veille documentaire et législative.

Il permet à chaque utilisateur d'accéder à l'ensemble des sources référencées (articles, dossiers d'actualité, monographies, podcasts, listes thématiques, revue de presse internationale, etc.), d'effectuer un emprunt parmi la collection de monographies et de réaliser une recherche documentaire simplifiée ou avancée.

Il recense les publications du Parlement, son actualité, ses rapports et référence également des sources bibliographiques en lien avec les conférences données au Parlement (Réf-Lex, salon de la citoyenneté, etc.).

2. Les « Nouveautés Ad Hoc »

Lors de chaque séance plénière, les parlementaires reçoivent un document résumant six ouvrages récents. Ils sont sélectionnés de manière rigoureuse et en toute neutralité par le responsable de la bibliothèque. Ces derniers sont accessibles en prêt et mis en évidence en bibliothèque.

Le même jour, une liste des acquisitions récentes est également transmise par courriel à l'ensemble des utilisateurs de la bibliothèque.

3. Le fonds courant

Au 9 juin 2026, le fonds global comptait :

- 7 771 monographies ;
- 14 902 articles de revues soumis aux droits d'auteurs ;
- 52 024 articles de presse soumis également aux droits d'auteurs.

La collection de périodiques de la bibliothèque cible les domaines de l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires.

Outre les publications privilégiant le droit, la politique et les sciences administratives, l'équipe a la volonté d'aligner son fonds documentaire sur l'évolution de la société et du monde : la géopolitique, l'intelligence artificielle, la désinformation, l'ingérence étrangère, le wokisme, les influenceurs et bien d'autres sujets font désormais l'objet d'une observation attentive.

Pour lutter contre la désinformation et apprendre à mieux maîtriser les enjeux de l'intelligence artificielle, les documentalistes ont pu suivre plusieurs formations en lien avec ces matières. Notamment sur l'intelligence artificielle générative (Serda-Archimag). Plus récemment et toujours en cours, une formation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris, intitulée « Comment lutter contre les fake news » et donnant lieu à une certification.

4. Les revues de presse

La revue de presse matinale

Quotidiennement, aux alentours de 8 h, l'ensemble de nos lecteurs reçoit une revue de presse matinale. Elle est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées.

La revue de presse quotidienne

En parallèle, une revue de presse plus exhaustive est diffusée après 9 h. Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou sur l'actualité des autres entités fédérées, de l'État fédéral et de l'Union européenne. Mais elle contient également des articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération, avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la Francophonie internationale ou tout simplement des articles de pays faisant l'objet d'une actualité politique.

Dans un souci d'exhaustivité et d'ouverture, des rubriques en lien avec la santé, l'intelligence artificielle ou encore la société y sont aussi référencées. Les articles qui ont été sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et les plus pertinents sont intégrés dans le portail « Ad Hoc ».

La revue de presse « Francophonie »

Depuis septembre 2015, la cellule Documentation diffuse une revue de presse mensuelle principalement axée sur l'actualité des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Puisque les articles sont désormais choisis en fonction de l'actualité internationale, avec des articles thématiques, géopolitiques et de doctrine, cette revue a été renommée « Revue de presse internationale ». Cette dernière contient aussi bien des articles de presse que des articles de revues spécialisées.

Les destinataires sont les députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont également membres de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ainsi que les députés membres de la commission des Relations internationales du Parlement.



5. Les recherches

Une des missions principales de la cellule documentation est la recherche documentaire au profit :

· Des agents du Parlement

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission ou du secrétariat général (relations extérieures).

Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

· Des parlementaires, collaborateurs et groupes politiques

Les demandes de recherches sont variées et nombreuses. Pour la session 2025-2026, le centre de documentation comptabilise 466 demandes traitées. Elles proviennent de tous les groupes confondus, collaborateurs et députés. Ces demandes concernent des sujets spécifiques qui feront l'objet de questions parlementaires ou d'études plus approfondies (articles de presse et de revues, documents parlementaires, statistiques, etc.).

· Des demandes extérieures

Ces demandes arrivent par le biais de divers canaux : le site du Parlement, par téléphone ou courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou Assemblées (le Parlement de Wallonie, la Chambre des représentants, etc.), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire.

Les types de demande sont très diversifiés : décrets, rapports de commission, rapports d'activités, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc. Les chercheurs et étudiants peuvent venir sur place pour effectuer leurs recherches, mais cela se fait sur rendez-vous.

6. La base de données du Parlement : Tabellio

Cette base de données, accessible au public *via* le **site internet**, est alimentée par les équipes de la Direction générale des travaux législatifs, dont le service documentation pour l'indexation et l'archivage.

Elle contient, dans ses moindres détails, toute l'activité législative du Parlement depuis sa création en décembre 1971. Les documents parlementaires y sont répertoriés, dépouillés et rendus accessibles. Alimentée quotidiennement, Tabellio est la mémoire de l'Assemblée. Dans un avenir proche, cette base de données sera remplacée par une base plus performante nommée eParlement.

7. Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu. Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'usager dans cet écheveau.

8. Accueil, activités, animations

En plus de la gestion des ressources documentaires, la bibliothèque évolue et s'adapte continuellement aux besoins de ses utilisateurs. Elle accueille divers événements, tels que le salon de la citoyenneté, les rencontres de l'Association des écrivains de Belgique ou encore le prix de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La bibliothèque reçoit également des délégations étrangères, notamment du Canada et du Québec, avec lesquelles elle développe des échanges documentaires. Elle ouvre aussi ses portes à des classes d'étudiants, comme l'Institut d'enseignement supérieur social de l'information et de la documentation. Ces initiatives offrent une visibilité nouvelle et valorisante à l'équipe de la documentation. La bibliothèque s'affirme ainsi comme un véritable espace d'apprentissage, d'expérimentation et d'acculturation technologique.

6

Informations pratiques

Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le Parlement et ses coulisses (groupes uniquement), rendez-vous sur notre site Internet.

Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

Les travaux du Parlement sont publics.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous, avec votre carte d'identité, au 72, rue Royale à 1000 Bruxelles.

Vous pouvez également suivre en vidéo l'intégralité des commissions et des séances plénières (en direct et différé) sur :

- notre site internet
- notre page Facebook
- notre chaîne YouTube

Le Parlement vous donne également rendez-vous sur votre télévision locale pour suivre les questions d'actualité en séance plénière, retransmises tous les quinze jours à partir de 14 h.

Vous avez une question ou recherchez des informations ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : relationsexterieures@pfwb.be

Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement

M. Xavier Baeselen
6, rue de la Loi
1012 Bruxelles

Téléphone : 02/506.38.59

Courrier électronique : secretariatgeneral@pfwb.be

Site internet : www.pfwb.be

Restons en contact, suivez-nous

- @parlement.federation
- @parlementf
- @parlementf
- @parlement-de-la-federation-wallonie-bruxelles
- @ParlementFédérationWallonieBruxelles
- @parlementfwb.bsky.social
- @parlementf



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

Éditeur responsable :

M. Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
6, rue de la Loi - 1012 Bruxelles.

Conception et réalisation graphique : Actidis

Crédits photographiques : Reporters Agency, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et autres mentions accolées aux photographies.

Édition numérique finalisée le 23 juillet 2026.

Tous les droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous les pays.